5-I b c d (2009-2010) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

17 NOVEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009

Le Gouvernement wallon présente au Parlement wallon le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1er

Dispositions générales

Article 1er

Les crédits non dissociés et crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Région wallonne afférentes à l'année budgétaire 2009 sont ouverts et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret et dont la synthèse figure ci-après.

Cette liste et ce tableau donnent l'estimation des dépenses à imputer en 2009 à charge des crédits variables.

(En euro)	Sorte de crédits	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Total	CND	3.760.974.000	3.760.974.000
	CD	4.018.916.000	3.620.836.000
	CV	94.520.000	94.520.000

Article 2

L'article 5 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le deuxième alinéa de l'article 1er du décret du 4 novembre 1993 créant un fonds budgétaire en matière d'emploi est modifié comme suit :

« Les subventions annuelles octroyées par le Ministre chargé de l'Environnement et fixées par point APE affecté à l'exploitation d'un parc à conteneurs, par le Ministre chargé du Patrimoine et fixées par point APE affecté à des fouilles ou à la rénovation de site(s) archéologique(s), et par le Ministre chargé du Sport et fixées par point APE affecté à des centres sportifs, par le Ministre chargé du logement et fixées par point APE affecté à des sociétés immobilières de service public, par le Ministre chargé de l'action sociale et fixées par point APE affecté à des centres régionaux d'immigration, constituent les recettes du Fonds budgétaire en matière d'emploi. ».

Le troisième alinéa de l'article 1er du même décret est supprimé.

Le dernier alinéa de l'article 1er du même décret est modifié comme suit :

« Sur le crédit afférent au fonds visé à l'alinéa 1er, sont seules imputées des dépenses relatives à la politique de l'Emploi et de la Formation professionnelle relevant de la compétence de la Région wallonne telles que découlant de la mise en œuvre du décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi.

Le Ministre de l'Emploi et de la formation est habilité à fixer le nombre de comptes afférents aux réserves de l'Office wallon de la formation profession-

nelle et de l'emploi. Le Ministre de l'Emploi et de la formation est habilité à décider de son affectation. ».

Article 3

Par dérogation à l'article 16 du décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le Gouvernement est habilité à liquider anticipativement, à charge de l'exercice budgétaire 2009, la première tranche de 75 % relative aux plans de cohésion sociale de l'exercice 2010.

Article 4

L'article 13 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le Ministre de la Gestion immobilière et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits entre les programmes 23 et 31 de la division organique 12. ».

Article 5

L'article 20 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le Ministre de l'Agriculture, pour les allocations de base relevant de ses compétences, et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits entre les programmes 02, 03 et 04 de la division organique 15. ».

Article 6

L'article 21 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature et de la Forêt, pour les allocations de base relevant de ses compétences, et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits entre les programmes 11, 12, 13 et 14 de la division organique 15. ».

Article 7

Le Ministre des Travaux publics et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 13.

Article 8

Le Ministre des Travaux publics et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits entre les programmes 11 et 12 de la division organique 14.

Article 9

L'article 30 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de Dexia Banque :

– au 1er août 2009 : 43.599.000.00 EUR représentant l'intervention complémentaire régionale;
– au 1er octobre 2009 : 30.892.000,00 EUR représentant la dotation octroyée au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes. ».

Article 10

L'article 31 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon définit les règles de répartition des crédits inscrits aux allocations de base 43.09, 43.14, 43.18, 43.24, 43.27 et 43.29 du programme 02 de la division organique 17. ».

Article 11

Dans le cadre du programme de transition professionnelle, le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine est autorisé à transférer des crédits entre les allocations de base 41.02, 41.04 et 41.06 du programme 15.02 et 41.06 du programme 16.21.

Article 12

L'article 39 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le Ministre des Travaux publics, le Ministre des Transports et le Ministre des Affaires intérieures sont habilités à transférer entre leurs programmes respectifs les crédits nécessaires pour mener des actions communes en matière de sécurité routière. ».

Article 13

À l'article 49 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009, les mentions des subventions reprises au programme 04 de la division organique 14 et au programme 03 de la division organique 15 sont modifiées comme suit :

« Programme 14.04 : Aéroports et aérodromes régionaux :
Subventions aux sociétés d'exploitation des aéroports et aérodromes régionaux en vue de la promotion et du développement de leurs installations.
Subventions aux sociétés d'exploitation des aéroports régionaux leur permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports.
Interventions en faveur des outils de développement immobilier mis en place en vue de gérer les mesures d'accompagnement du développement économique des aéroports régionaux.
Interventions diverses relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en vue d'assurer l'intégration du développement économique des aéroports dans leur environnement immédiat, en faveur de la SAB.
Interventions diverses relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en vue d'assurer l'intégration du développement économique des aéroports dans leur environnement immédiat, en faveur de la BSCA.
Subventions diverses en vue d'assurer les travaux d'insonorisation.
Subventions relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et d'information.
Subventions en faveur d'études et d'actions d'information, de promotion ou de sensibilisation en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales.
Subvention à l'asbl CAREX en faveur d'actions de promotion pour la création d'un service de fret ferroviaire à grande vitesse connecté à la plate-forme aéroportuaire de Liège-Airport et la réalisation des équipements correspondants, y compris au titre des zones ou pays susceptibles d'être desservis par ce service. ».

« Programme 15.03 : Recherche, Qualité, Développement et Vulgarisation :
Subventions aux associations en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement.
Subventions aux Centres régionaux d'initiation à l'environnement (CRIE).

Subventions à la scrl Green Property pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment où seront implantés le CRIE de Namur et la Maison des associations namuroises.
Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.
Subvention à la CIBE pour la construction du CRIE de Modave.
Subventions à des personnes physiques ou des organismes privés en matière de valorisation des ressources du sous-sol.
Subventions au Musée de la Pierre à Sprimont et au Musée du Marbre à Rance pour des actions de promotion des roches ornementales.
Subvention aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.
Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits.
Subventions aux centres pilotes, aux chambres d'agricultures et comices et aux organes d'encadrement des agriculteurs.
Subventions à la SA Hippodrome de Wallonie.
Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl.
Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement.
Subventions au Centre d'Économie rurale de Marloie (CER).
Subventions à l'Association wallonne de l'Élevage.
Subvention à l'Office des Produits wallons (OPW) destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement.
Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL.
Subventions à l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W).
Subventions au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W).
Subventions au secteur public en matière agricole et agro-alimentaire.
Subventions aux centres de références et d'expérimentation.
Subventions à des recherches scientifiques et techniques.
Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs ou de marchés publics.
Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux.
Subvention au Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC).
Subvention à l'asbl « Centre européen du cheval de Mont-le-Soie ».
Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture.
Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement rural.
Subvention à la Cellule de la Qualité des Produits fermiers (CQPF).
Subvention aux organismes de conseils intervenant dans le cadre du Système de Conseil agricole (SCA).
Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux.
Subvention aux associations et organismes privés en matière agricole et agro-alimentaire. ».

Article 14

L'article 55 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« L'article 2 du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics est remplacé comme suit :

«Article 2. Il est créé un Fonds du Péage et des Avaries – Secteur Routes et Autoroutes, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 45 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991.

Sont affectées au Fonds les recettes résultant :

a) des remboursements effectués par les tiers responsables de dommages causés aux biens meubles et immeubles du domaine de la Région wallonne géré par la Direction générale des Autoroutes et des Routes et par la Direction générale des Services techniques, ainsi que des récupérations des sommes indûment avancées dans le cadre du règlement de litiges en matière de responsabilité du fait des biens précités;

b) de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau routier et autoroutier;

c) des versements des aides européennes obtenues dans le cadre du programme CENTRICO.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1er, sont seules imputées les dépenses relatives :

a) à la réparation des dommages survenus au réseau routier et autoroutier;

b) à l'entretien du réseau précité;

c) à la mise en œuvre de la vignette routière;

d) au paiement des chantiers et études réalisés dans le cadre du programme européen CENTRICO.

Les dépenses résultant des recettes visées à l'alinéa 2, *b)* sont imputées à concurrence de 75 % à la construction et à l'entretien des routes et des autoroutes et à concurrence de 25 % au secteur du Transport.

En outre, le présent fonds peut enregistrer les versements opérés par la SOFICO pour assurer le financement des expropriations auxquelles la Région procèdera en vue de la réalisation de ses projets et les verser aux propriétaires expropriés. ».

L'article 3 du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics est remplacé par la disposition suivante :

«Il est créé un Fonds du Trafic et des Avaries – Secteur Voies hydrauliques, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 45 des lois sur la comptabilité de l'État coordonnées le 17 juillet 1991.

Sont affectés au Fonds les recettes résultant :

a) des remboursements effectués par les tiers responsables de dommages causés aux biens meubles et immeubles du domaine de la Région wallonne géré par la Direction générale Mobilité et Voies hydrauliques, ainsi que des récupérations des sommes indûment avancées dans le cadre du règlement de litiges en matière de responsabilité du fait des biens précités;

b) de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau des voies hydrauliques et de ses dépendances;

c) des remboursements effectués dans le cadre des projets faisant l'objet d'un cofinancement européen (tels que Interreg-RET-T).

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1er, sont seules imputées les dépenses relatives :

a) à la réparation des dommages survenus au réseau des voies hydrauliques;

b) à l'entretien du réseau précité;

c) aux projets cofinancés par des fonds européens dont le préfinancement a été pris en charge par la Direction générale Mobilité et Voies hydrauliques.

Le présent fonds est autorisé à enregistrer les versements opérés par la SOFICO en contrepartie des services rendus par le Service public de Wallonie dans le cadre du contrat de services relatif à la gestion du canal du Centre. » ».

Article 15

L'article 56 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est supprimé.

Article 16

L'article 76 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le Ministre du Patrimoine est autorisé à liquider le montant prévu à l'allocation de base 41.07 du programme 21 de la division organique 16, au titre de dotation au CESRW pour couvrir les frais de fonctionnement de la CRMSF. ».

Article 17

Les Ministres de la Fonction publique et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits au départ de l'allocation de base 01.01 du programme 02 de la division organique 11 vers les allocations de base suivantes : 41.04 du programme 03 de la division organique 15, 41.03 du programme 10 de la division organique 09, 41.03 du programme 15 de la division organique 17, 41.01 du programme 04 de la division organique 13, 41.02 du programme 02 de la division organique 17, 41.02 du programme 03 de la division organique 15, 41.01 du programme 22 de la division organique 18, 41.05 du programme 24 de la division organique 18, 41.04 du programme 21 de la division organique 16, 41.08 du programme 02 de la division organique 15, 41.01 du programme 11 de la division organique 09, 31.01 du programme 11 de la division organique 14, 51.05 du programme 11 de la division organique 16, 31.06 du programme 12 de la division organique 16, afin de couvrir des charges passées liées la rémunération des agents bénéficiant du statut de la fonction publique.

CHAPITRE 2

Autorisations

Article 18

Les demandes de subvention en faveur des Unités de séjour au sein de Villages de vacances, pour les travaux de mise en conformité aux normes de sécurité incendie, et introduites entre le mois de novembre 2007 et le 23 octobre 2008, à charge de l'article budgétaire 51.05.00 du budget du Commissariat général au Tourisme, sont autorisées et traitées selon la procédure prévue par le décret du 18 décembre 2003, modifié par le décret du 23 octobre 2008, relatif aux établissements d'hébergement touristique.

CHAPITRE 3

Garanties régionales

Article 19

L'article 94 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le Ministre du Budget, en concertation avec le Ministre chargé de l'Agriculture et de la Ruralité, peut autoriser la Trésorerie à mobiliser des moyens financiers à concurrence de 350.000.000 euros pour couvrir d'une part les dépenses au titre de Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et ce en fonction des besoins de l'organisme payeur de la Région wallonne habilité à payer ces dépenses et des avances versées mensuellement par la Commission européenne (après la prise en compte des dépenses effectuées avec ces moyens financiers) et, d'autre

part, les dépenses consenties dans le cadre des opérations relatives aux bourses « quotas laitiers et « quotas vaches allaitantes ».

Les charges financières résultant de ce préfinancement sont à charge de l'allocation de base 21.01 du programme 04 de la division organique 15. ».

Article 20

L'article 95 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Le Ministre du Budget, en concertation avec le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature et de la Forêt, peut autoriser la Trésorerie à mobiliser des moyens financiers à concurrence de 379.215 euros, pour couvrir la contribution européenne concernant la surveillance des forêts et des interactions environnementales de 2003 à 2006, en application du Règlement du Parlement et du Conseil (CE) n° 2152/2003. Les charges financières résultant de ce préfinancement sont à charge de l'allocation de base 21.01 du programme 11 de la division organique 15. ».

CHAPITRE 4

Entreprises régionales

Article 21

L'article 119 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget 2009 ajusté de l'Office régional wallon des Déchets annexé au présent décret. Ce budget s'élève à 40.208.000 euros pour les recettes et à 40.208.000 euros pour les dépenses. ».

Article 22

L'article 121 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget 2009 ajusté de Wallonie-Bruxelles International annexé au présent décret. Ce budget s'élève à 65.688.068 euros pour les recettes et à 65.688.068 euros pour les dépenses. ».

Article 23

L'article 122 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget 2009 ajusté de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 9.577.000 euros pour les recettes et à 10.627.000 euros pour les dépenses. ».

Article 24

L'article 124 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de fonctionnement du Centre régional d'Aide aux Communes de l'année 2009 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 4.303.000 euros pour les recettes et à 4.503.000 euros pour les dépenses. ».

Article 25

L'article 125 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget 2009 ajusté de l'Institut scientifique de Service public annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 26.812.000 euros pour les recettes et à 26.812.000 euros pour les dépenses. ».

Article 26

L'article 131 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget 2009 ajusté de l'Institut du Patrimoine wallon annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 16.588.000 euros pour les recettes et à 12.534.000 euros pour les dépenses. ».

Article 27

L'article 133 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget 2009 ajusté du Centre wallon de recherches agronomiques annexé au présent arrêté.

Ce budget s'élève à 33.024.000 euros pour les recettes et à 34.711.000 euros pour les dépenses. ».

Article 28

L'article 135 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique de l'année 2009 annexé au présent arrêté.

Ce budget s'élève à 5.834.000 euros pour les recettes et à 7.543.000 euros pour les dépenses. ».

Article 29

L'article 137 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget du Commissariat Général au Tourisme de l'année 2009 annexé au présent décret.

Ce budget ajusté s'élève à 53.452.000 euros pour les recettes et à 53.452.000 euros pour les dépenses. ».

Article 30

L'article 139 du décret du 18 décembre 2008 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget 2009 ajusté de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat annexé au présent décret. Ce budget s'élève à 5.716.000 euros pour les recettes et à 5.716.000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE 5

Dispositions diverses

Article 31

Par dérogation à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 portant fixation des règles de financement de la Société wallonne du Crédit social, le Gouvernement est habilité à liquider, anticipativement, à charge de l'exercice budgétaire 2009, un montant de 5.800.000 EUR, correspondant à une avance sur le montant des déclarations de créance qui seront établies mensuellement par la Société wallonne du Crédit social pour l'année 2010.

Article 32

Les montants des cotisations au Fonds budgétaire de la qualité des produits animaux et végétaux fixés par l'article 8 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2009 relatif à la coexistence des cultures génétiquement modifiées avec les cultures conventionnelles et les cultures biologiques sont confirmés.

Article 33

Les dotations et subventions, afférentes à l'année 2009, dont bénéficient les personnes morales sous contrat de gestion avec la Région wallonne, sont fixées conformément au tableau budgétaire annexé au présent décret, nonobstant toute disposition contraire dans lesdits contrats de gestion.

Les clauses des contrats de gestion fixant les montants et déterminant les règles d'adaptation des dotations et subventions octroyées aux personnes morales visées à l'alinéa précédent, sont suspendues.

Article 34

Les subventions relatives aux missions de service public dont bénéficient les sociétés de gestion des aéroports de Liège et de Charleroi en vertu des conventions de concession conclues respectivement le 4 janvier 1991 et le 9 juillet 1991, ainsi qu'en vertu de leurs avenants successifs, sont fixées conformément au tableau budgétaire annexé au présent décret, nonobstant toute disposition contraire dans lesdites conventions.

Les clauses des contrats de concession fixant les montants et déterminant les règles d'adaptation des subventions octroyées aux personnes morales visées à l'alinéa précédent, sont suspendues.

CHAPITRE 6

Dispositions finales

Article 35

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2009.

Namur, le 29 octobre 2009.

Le Mi*nistre-Président du Gouvernement wallon,*

Rudy DEMOTTE

Le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,

Jean-Marc NOLLET

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi,
de la Formation et des Sports,

André ANTOINE

Le Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur
et des Technologies nouvelles,

Jean-Claude MARCOURT

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville,

Paul FURLAN

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,

Eliane TILLIEUX

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire
et de la Mobilité,

Philippe HENRY

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

Benoît LUTGEN

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	Division organique 01. ***Parlement wallon.***									
Programme 01.00	Dotation au Parlement wallon.	46.518	0	0	0	0	0	46.518	0	0
Programme 01.01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	1.823	0	0	0	0	0	1.823	0	0
	Totaux pour la division organique 01.	48.341	0	0	0	0	0	48.341	0	0
	Division organique 02. ***Dépenses de cabinet*** *Ministre-Président du Gouvernement wallon*									
Programme 02.01	Subsistance	4.371	0	0	-420	0	0	3.951	0	0
	Ministre du Développement durable et de la Fonction publique									
Programme 02.02	Subsistance	3.499	0	0	+127	0	0	3.626	0	0
	Ministre du Budget et des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports									
Programme 02.03	Subsistance	3.074	0	0	-374	0	0	2.700	0	0
	Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles									
Programme 02.04	Subsistance	1.697	0	0	+793	0	0	2.490	0	0
	Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville									
Programme 02.05	Subsistance	3.200	0	0	-117	0	0	3.083	0	0
	Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances									
Programme 02.06	Subsistance	2.156	0	0	+207	0	0	2.363	0	0
	Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité									
Programme 02.07	Subsistance	4.008	0	0	-906	0	0	3.102	0	0
	Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine									
Programme 02.08	Subsistance	2.831	0	0	+145	0	0	2.976	0	0
	Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme									
Programme 02.09	Subsistance	3.474	0	0	0	0	0	3.474	0	0
	Totaux pour la division organique 02.	28.310	0	0	-545	0	0	27.765	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2009 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	Division organique 09.									
	Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.									
Programme 09.01	Conseil économique et social de la Région wallonne.	4.818	0	0	0	0	0	4.818	0	0
Programme 09.02	Service social.	3.251	0	0	-22	0	0	3.229	0	0
Programme 09.03	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	3.629	0	0	-612	0	0	3.017	0	0
Programme 09.04	Commissariat wallon EASI-WAL	1.852	1.800	2.107	-225	-205	-175	1.627	1.595	1.932
Programme 09.06	Secrétariat du Gouvernement wallon	1.016	0	0	0	0	0	1.016	0	0
Programme 09.07	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	725	0	0	0	0	0	725	0	0
Programme 09.08	Commissariat général au Tourisme	53.710	4.075	6.539	-338	+3.421	+6.433	53.372	7.496	12.972
Programme 09.09	Relations extérieures	0	22.215	22.985	0	+234	+321	0	22.449	23.306
Programme 09.10	Commerce extérieur et investisseurs étrangers	0	69.929	69.929	0	-401	-401	0	69.528	69.528
Programme 09.11	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5.191	0	0	-46	0	0	5.145	0	0
	Totaux pour la division organique 09.	74.192	98.019	101.560	-1.243	+3.049	+6.178	72.949	101.068	107.738
	Division organique 10. ***Secrétariat général***									
Programme 10.01	Fonctionnel	13.347	0	0	0	0	0	13.347	0	0
Programme 10.02	Secrétariat général	5.645	0	0	-5.000	0	0	645	0	0
Programme 10.03	Service de la Présidence et Chancellerie.	15.509	5.000	5.000	+790	-80	-80	16.299	4.920	4.920
	Fonds budgétaire en matière de Loterie									
	Solde au 1er janvier	*0*	*7.908*	*10.033*	*0*	*-1.285*	*-814*	*0*	*6.623*	*9.219*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*4.870*	*4.870*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4.870*	*4.870*
	Disponible pour l'année	*0*	*12.778*	*14.903*	*0*	*-1.285*	*-814*	*0*	*11.493*	*14.089*
	Dépenses à charge du Fonds	0	4.870	4.870	0	0	0	0	4.870	4.870
	Solde du fonds organique au 31 décembre	*0*	*7.908*	*10.033*	*0*	*-1.285*	*-814*	*0*	*6.623*	*9.219*
Programme 10.04	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	25	1.822	1.624	0	0	0	25	1.822	1.624
Programme 10.05	Audits	509	0	58	-7	0	+35	502	0	93
Programme 10.06	Communication	913	0	0	0	0	0	913	0	0
Programme 10.07	Géomatique	0	4.980	6.584	0	-129	-171	0	4.851	6.413
	Totaux pour la division organique 10.	35.948	11.802	13.266	-4.217	-209	-216	31.731	11.593	13.050

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2009 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	Division organique 11. Personnel et affaires générales									
Programme 11.01	Fonctionnel	15.243	0	0	0	0	0	15.243	0	0
Programme 11.02	Ressources humaines, gestion administrative et pécuniaire	69.181	0	0	-6.018	0	0	63.163	0	0
Programme 11.04	Affaires générales, recrutement, formation	2.337	2.381	2.069	0	0	0	2.337	2.381	2.069
Programme 11.06	Affaires juridiques	107	0	0	0	0	0	107	0	0
	Totaux pour la division organique 11.	86.868	2.381	2.069	-6.018	0	0	80.850	2.381	2.069
	Division organique 12. Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication									
Programme 12.01	Fonctionnel	29.234	0	0	+3.000	0	0	32.234	0	0
Programme 12.02	Budget-Comptabilité-Trésorerie	92.337	0	0	-90.150	0	0	2.187	0	0
Programme 12.05	Gestion du Trésor	734	800	200	0	0	-200	734	800	0
Programme 12.07	Dettes et garanties	259.292	0	0	0	0	0	259.292	0	0
Programme 12.09	Finance et Comptabilité	1.663	0	0	-191	0	0	1.472	0	0
Programme 12.11	Fiscalité	46.832	0	0	+26.993		0	73.825	0	0
Programme 12.21	Gestion informatique de la Région wallonne	23.904	8.792	11.938	-350	0	-30	23.554	8.792	11.908
Programme 12.22	Equipement et fournitures.	16.168	0	0	-149	0	0	16.019	0	0
Programme 12.23	Gestion immobilière et bâtiments.	37.181	28	0	-207		0	36.974	28	0
Programme 12.31	Implantation immobilière.	24.814	8.218	10.293	-450	+26	-1.205	24.364	8.244	9.088
	Totaux pour la division organique 12.	532.159	17.838	22.431	-61.504	+26	-1.435	470.655	17.864	20.996
	Division organique 13. Routes et bâtiments									
Programme 13.01	Fonctionnel	86.854	0	0	0	0	0	86.854	0	0
Programme 13.02	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	21.291	249.591	245.839	+4.836	+4.953	+1.049	26.127	254.544	246.888
	Fonds organique : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
	Solde au 1er janvier	*0*	*1.834*	*4.400*	*0*	*+593*	*+693*	*0*	*2.427*	*5.093*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*8.000*	*8.000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8.000*	*8.000*
	Disponible pour l'année	*0*	*9.834*	*12.400*	*0*	*+593*	*+693*	*0*	*10.427*	*13.093*
	Dépenses à charge du Fonds	0	8.000	8.000	0	0	0	0	8.000	8.000
	Solde au 31 décembre	*0*	*1.834*	*4.400*	*0*	*+593*	*+693*	*0*	*2.427*	*5.093*

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2009 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Programme 13.03	Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	0	55.554	55.554	0	-4.850	-950	0	50.704	54.604
	Fonds organique : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
	Solde au 1er janvier	*0*	*769*	*922*	*0*	*+67*	*- 60*	*0*	*836*	*862*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*700*	*700*	*0*	*0*	*0*	*0*	*700*	*700*
	Disponible pour l'année	*0*	*1.469*	*1.622*	*0*	*+67*	*-60*	*0*	*1.536*	*1.562*
	Dépenses à charge du Fonds	0	700	700	0	0	0	0	700	700
	Solde au 31 décembre	*0*	*769*	*922*	*0*	*+67*	*-60*	*0*	*836*	*862*
Programme 13.04	Développement des télécommunications - Routes	1.560	2.978	2.978	0	-15	-110	1.560	2.963	2.868
Programme 13.11	Infrastructures sportives.	10.845	24.279	22.448	+100	+6.355	+7.290	10.945	30.634	29.738
Programme 13.12	Travaux subsidiés	410	74.176	60.939	0	-3.653	-3.791	410	70.523	57.148
	Totaux pour la division organique 13.	120.960	406.578	387.758	+4.936	+2.790	+3.488	125.896	409.368	391.246
	Division organique 14.									
	Mobilité et voies hydrauliques									
Programme 14.01	Fonctionnel	70.130	640	173	0	-302	-64	70.130	338	109
Programme 14.02	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité	772	18.299	17.704	6	-885	-2.263	778	17.414	15.441
Programme 14.03	Transport urbain, interurbain et scolaire	38.725	398.866	399.375	+731	+2.546	+3.848	39.456	401.412	403.223
Programme 14.04	Aéroports et aérodromes régionaux.	38.383	42.451	42.651	-1.294	-206	-287	37.089	42.245	42.364
Programme 14.11	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	0	116.480	74.275	0	-2.308	-2.153	0	114.172	72.122
	Fonds organique : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
	Solde au 1er janvier	*0*	*4.163*	*14.071*	*0*	*+1.318*	*-4.154*	*0*	*5.481*	*9.917*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*1.975*	*1.975*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1.975*	*1.975*
	Disponible pour l'année	*0*	*6.138*	*16.046*	*0*	*+1.318*	*-4.154*	*0*	*7.456*	*11.892*
	Dépenses à charge du Fonds	0	1.975	1.975	0	0	0	0	1.975	1.975
	Solde au 31 décembre	*0*	*4.163*	*14.071*	*0*	*+1.318*	*-4.154*	*0*	*5.481*	*9.917*
Programme 14.12	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	0	19.443	17.718	0	0	+1.000	0	19.443	18.718
Programme 14.13	Développement des télécommunications - Voies hydrauliques	42	0	0	0	0	0	42	0	0
	Totaux pour la division organique 14.	148.052	596.179	551.896	-557	-1.155	+81	147.495	595.024	551.977

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	Division organique 15.									
	Agriculture, ressources naturelles et environnement									
Programme 15.01	Fonctionnel	99.942	80	180	176	-17	-17	100.118	63	163
Programme 15.02	Coordination des politiques agricole et environnementale	6.171	78.901	9.909	786	-698	-1.557	6.957	78.203	8.352
Programme 15.03	Recherche, Qualité, Développement et Vulgarisation	70.308	12.502	12.946	-567	+426	+790	69.741	12.928	13.736
	Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)									
	Solde au 1er janvier	*0*	*2.066*	*2.440*	*0*	*-267*	*+43*	*0*	*1.799*	*2.483*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*852*	*852*	*0*	*0*	*0*	*0*	*852*	*852*
	Disponible pour l'année	*0*	*2.918*	*3.292*	*0*	*-267*	*+43*	*0*	*2.651*	*3.335*
	Dépenses à charge du Fonds	0	852	852	0	0	0	0	852	852
	Solde des fonds organiques au 31 décembre	*0*	*2.066*	*2.440*	*0*	*-267*	*+43*	*0*	*1.799*	*2.483*
Programme 15.04	Aides à l'Agriculture	15.076	57.843	74.440	-3.652	+6.764	-2.065	11.424	64.607	72.375
	Fonds organique : Fonds en matière de S.I.G.E.C.									
	Solde au 1er janvier	*0*	*336*	*336*	*0*	*-54*	*+96*	*0*	*282*	*432*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*220*	*220*	*0*	*0*	*0*	*0*	*220*	*220*
	Disponible pour l'année	*0*	*556*	*556*	*0*	*-54*	*+96*	*0*	*502*	*652*
	Dépenses à charge du Fonds	0	220	220	0	0	0	0	220	220
	Solde des fonds organiques au 31 décembre	*0*	*336*	*336*	*0*	*-54*	*+96*	*0*	*282*	*432*
Programme 15.11	Nature, Forêt, Chasse-pêche	8.812	12.994	13.822	-711	-1.227	0	8.101	11.767	13.822
	Fonds organique : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)									
	Solde au 1er janvier	*0*	*1.490*	*1.490*	*0*	*+63*	*+63*	*0*	*1.553*	*1.553*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*158*	*158*	*0*	*0*	*0*	*0*	*158*	*158*
	Disponible pour l'année	*0*	*1.648*	*1.648*	*0*	*+63*	*+63*	*0*	*1.711*	*1.711*
	Dépenses à charge du Fonds	0	158	158	0	0	0	0	158	158
	Solde des fonds organiques au 31 décembre	*0*	*1.490*	*1.490*	*0*	*+63*	*+63*	*0*	*1.553*	*1.553*
	Fonds organique : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)									
	Solde au 1er janvier	*0*	*671*	*734*	*0*	*+99*	*+94*	*0*	*770*	*828*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*62*	*62*	*0*	*0*	*0*	*0*	*62*	*62*
	Disponible pour l'année	*0*	*733*	*796*	*0*	*+99*	*+94*	*0*	*832*	*890*
	Dépenses à charge du Fonds	0	62	62	0	0	0	0	62	62
	Solde des fonds organiques au 31 décembre	*0*	*671*	*734*	*0*	*+99*	*+94*	*0*	*770*	*828*
Programme 15.12	Espace rural et naturel	6.345	48.632	39.852	+226	-2.803	-5.340	6.571	45.829	34.512
	Fonds organique : Fonds en matière de politique foncière									
	Solde au 1er janvier	*0*	*3.667*	*3.728*	*0*	*+797*	*+754*	*0*	*4.464*	*4.482*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*260*	*260*	*0*	*0*	*0*	*0*	*260*	*260*
	Disponible pour l'année	*0*	*3.927*	*3.988*	*0*	*+797*	*+754*	*0*	*4.724*	*4.742*
	Dépenses à charge du Fonds	0	260	260	0	0	0	0	260	260
	Solde des fonds organiques au 31 décembre	*0*	*3.667*	*3.728*	*0*	*+797*	*+754*	*0*	*4.464*	*4.482*

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Programme 15.13	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	38.144	64.064	64.774	-2.456	+175	+235	35.688	64.239	65.009
	Fonds organique : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)									
	Solde au 1er janvier	*0*	*13.602*	*20.241*	*0*	*-12.797*	*+14.164*	*0*	*805*	*34.405*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*26.823*	*26.823*	*0*	*0*	*0*	*0*	*26.823*	*26.823*
	Disponible pour l'année	*0*	*40.425*	*47.064*	*0*	*-12.797*	*+14.164*	*0*	*27.628*	*61.228*
	Dépenses à charge du Fonds	0	26.823	26.823	0	0	0	0	26.823	26.823
	Solde du fonds organique au 31 décembre	*0*	*13.602*	*20.241*	*0*	*-12.797*	*+14.164*	*0*	*805*	*34.405*
	Fonds organique : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques									
	Solde au 1er janvier	*0*	*0*	*0*	*0*	*+112*	*+112*	*0*	*112*	*112*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*100*	*100*	*0*	*0*	*0*	*0*	*100*	*100*
	Disponible pour l'année	*0*	*100*	*100*	*0*	*+112*	*+112*	*0*	*212*	*212*
	Dépenses à charge du Fonds	0	100	100	0	0	0	0	100	100
	Solde du fonds organique au 31 décembre	*0*	*0*	*0*	*0*	*+112*	*+112*	*0*	*112*	*112*
	Fonds organique : Fonds pour la protection de l'environnement									
	Solde au 1er janvier	*0*	*7.219*	*13.525*	*0*	*+4.974*	*+4.511*	*0*	*12.193*	*18.036*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*14.800*	*14.800*	*0*	*0*	*0*	*0*	*14.800*	*14.800*
	Disponible pour l'année	*0*	*22.019*	*28.325*	*0*	*+4.974*	*+4.511*	*0*	*26.993*	*32.836*
	Dépenses à charge du Fonds	0	14.800	14.800	0	0	0	0	14.800	14.800
	Solde du fonds organique au 31 décembre	*0*	*7.219*	*13.525*	*0*	*+4.974*	*+4.511*	*0*	*12.193*	*18.036*
	(Nouveau) Fonds organique : Fonds de solidarité internationale pour l'eau									
	Solde au 1er janvier	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Disponible pour l'année	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Solde du fonds organique au 31 décembre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Programme 15.14	Police et contrôle	1.301	483	658	-126	-40	-40	1.175	443	618
	Totaux pour la division organique 15.	246.099	275.499	216.581	-6.324	+2.580	-7.994	239.775	278.079	208.587
	Division organique 16.									
	Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie									
Programme 16.01	Fonctionnel	41.791	241	241	0	0	0	41.791	241	241
Programme 16.02	Aménagement du territoire et urbanisme.	3.421	10.541	10.095	+372	+170	- 1.042	3.793	10.711	9.053
Programme 16.03	Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.	220	99.411	52.849	0	+356	-147	220	99.767	52.702
	Fonds organique : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)									
	Solde au 1er janvier	*0*	*1.487*	*1.513*	*0*	*+39*	*+54*	*0*	*1.526*	*1.567*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*100*	*100*	*0*	*0*	*0*	*0*	*100*	*100*
	Disponible pour l'année	*0*	*1.587*	*1.613*	*0*	*+39*	*+54*	*0*	*1.626*	*1.667*
	Dépenses à charge du Fonds	0	100	100	0	0	0	0	100	100
	Solde au 31 décembre	*0*	*1.487*	*1.513*	*0*	*+39*	*+54*	*0*	*1.526*	*1.567*

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	Fonds organique: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale									
	Solde au 1er janvier	*0*	*64*	*64*	*0*	*+116*	*+116*	*0*	*180*	*180*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*100*	*100*	*0*	*0*	*0*	*0*	*100*	*100*
	Disponible pour l'année	*0*	*164*	*164*	*0*	*+116*	*+116*	*0*	*280*	*280*
	Dépenses à charge du Fonds	0	100	100	0	0	0	0	100	100
	Solde au 31 décembre	*0*	*64*	*64*	*0*	*+116*	*+116*	*0*	*180*	*180*
Programme 16.04	Recherches et Actions pour le développement territorial et le développement durable et leur intégration	255	3.875	3.763	-16	-325	+82	239	3.550	3.845
Programme 16.11	Logement : secteur privé.	81.728	73.586	73.571	-3.544	+76.443	+79.011	78.184	150.029	152.582
Programme 16.12	Logement : secteur public.	51.358	97.640	85.724	+38.829	-2.037	-6.843	90.187	95.603	78.881
Programme 16.21	Monuments, sites et fouilles.	6.697	35.058	32.772	+1.179	-1.985	+909	7.876	33.073	33.681
Programme 16.31	Energie.	25.841	59.239	54.566	+17.000	+5.740	+6.101	42.841	64.979	60.667
	Fonds organique: Fonds Energie									
	Solde au 1er janvier	*0*	*37.173*	*62.635*	*0*	*-27.091*	*-24.753*	*0*	*10.082*	*37.882*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*16.000*	*16.000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16.000*	*16.000*
	Disponible pour l'année	*0*	*53.173*	*78.635*	*0*	*-27.091*	*-24.753*	*0*	*26.082*	*53.882*
	Dépenses à charge du Fonds	0	16.000	16.000	0	0	0	0	16.000	16.000
	Solde au 31 décembre	*0*	*37.173*	*62.635*	*0*	*-27.091*	*-24.753*	*0*	*10.082*	*37.882*
	Totaux pour la division organique 16.	211.311	379.591	313.581	+53.820	+78.362	+78.071	265.131	457.953	391.652
	Division organique 17.									
	Pouvois locaux, action sociale et santé									
Programme 17.01	Fonctionnel	23.964	984	0	-1.500	0	0	22.464	984	0
Programme 17.02	Affaires intérieures	1.274.581	91.840	91.371	+20.268	- 184	- 863	1.294.849	91.656	90.508
Programme 17.11	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	9.223	0	0	-4.402	0	0	4.821	0	0
Programme 17.12	Santé	42.374	40.505	36.685	125	+487	+622	42.499	40.992	37.307
Programme 17.13	Action sociale.	53.139	12.745	12.869	+262	+221	-1.498	53.401	12.966	11.371
Programme 17.14	Famille et Troisième âge.	167.614	18.109	15.070	-300	-1.945	-321	167.314	16.164	14.749
Programme 17.15	Personnes handicapées.	518.869	1.340	1.457	0	0	0	518.869	1.340	1.457
	Totaux pour la division organique 17.	2.089.764	165.523	157.452	+14.453	- 1.421	- 2.060	2.104.217	164.102	155.392

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	Division organique 18.									
	Entreprises, emploi et recherche									
Programme 18.01	Fonctionnel	26.607	0	0	-1.142	0	0	25.465	0	0
Programme 18.02	Expansion économique.	2.147	92.221	57.675	-419	-6.052	-952	1.728	86.169	56.723
	Fonds organique : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)									
	Solde au 1er janvier	*0*	*6.101*	*6.101*	*0*	*-1.000*	*-1.000*	*0*	*5.101*	*5.101*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Disponible pour l'année	*0*	*6.101*	*6.101*	*0*	*-1.000*	*-1.000*	*0*	*5.101*	*5.101*
	Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Solde du fonds organique au 31 décembre	*0*	*6.101*	*6.101*	*0*	*-1.000*	*-1.000*	*0*	*5.101*	*5.101*
Programme 18.03	Restructuration et développement.	1.108	227.825	252.890	-8	+20.014	+34.014	1.100	247.839	286.904
Programme 18.04	Zonings.	120	52.008	53.549	0	+1.712	+68	120	53.720	53.617
Programme 18.05	Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides	4.578	8.621	10.482	72	-617	-287	4.650	8.004	10.195
Programme 18.06	P.M.E. et Classes moyennes.	41.244	152.443	133.402	21.780	-1.152	-3.302	63.024	151.291	130.100
Programme 18.11	Promotion de l'Emploi.	19.474	14.612	14.874	-1.498	-307	-773	17.976	14.305	14.101
Programme 18.12	Forem.	0	150.946	150.946	0	+3.428	+3.428	0	154.374	154.374
	Fonds organique : Fonds budgétaire en matière d'emploi									
	Solde au 1er janvier	*0*	*70*	*70*	*0*	*0*	*0*	*0*	*70*	*70*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Disponible pour l'année	*0*	*70*	*70*	*0*	*0*	*0*	*0*	*70*	*70*
	Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Solde du fonds organique au 31 décembre	*0*	*70*	*70*	*0*	*0*	*0*	*0*	*70*	*70*
Programme 18.13	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	0	588.626	588.626	0	0	0	0	588.626	588.626
Programme 18.14	Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme 18.15	Economie sociale	2.547	17.903	18.898	-430	+87	-21	2.117	17.990	18.877
Programme 18.21	Formation professionnelle	4.868	45.253	59.744	-33	+555	-256	4.835	45.808	59.488
Programme 18.22	Forem - Formation.	0	220.329	212.667	0	-3.163	-3.163	0	217.166	209.504
Programme 18.23	Formation agricole.	1.208	0	0	-31	0	0	1.177	0	0
Programme 18.24	IFAPME	0	50.916	50.916	0	-324	-324	0	50.592	50.592
Programme 18.25	Politiques croisées dans le cadre de la formation	10.300	9.231	9.267	-50	-303	-303	10.250	8.928	8.964
Programme 18.31	Recherche.	4.860	154.380	97.607	0	+12.151	+7.025	4.860	166.531	104.632
Programme 18.32	Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).	0	126.024	100.527	0	-9.700	- 8.827	0	116.324	91.700
Programme 18.33	Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.	5.500	5.055	5.135	-33	+152	+34	5.467	5.207	5.169
Programme 18.34	Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation	0	19.500	19.500	0	0	0	0	19.500	19.500
	Fonds organique : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation									
	Solde au 1er janvier	*0*	*7.895*	*25.856*	*0*	*0*	*0*	*0*	*7.895*	*25.856*
	Recettes de l'année en cours	*0*	*19.500*	*19.500*	*0*	*0*	*0*	*0*	*19.500*	*19.500*
	Disponible pour l'année	*0*	*27.395*	*45.356*	*0*	*0*	*0*	*0*	*27.395*	*45.356*
	Dépenses à charge du Fonds	0	19.500	19.500	0	0	0	0	19.500	19.500
	Solde du fonds organique au 31 décembre	*0*	*7.895*	*25.856*	*0*	*0*	*0*	*0*	*7.895*	*25.856*
	Totaux pour la division organique 18.	124.561	1.935.893	1.836.705	+18.208	+16.481	+26.361	142.769	1.952.374	1.863.066

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	Division organique 19.									
	Fiscalité									
Programme 19.01	Fonctionnel	3.400	0	0	0	0	0	3.400	0	0
	Totaux pour la division organique 19.	3.400	0	0	0	0	0	3.400	0	0
	Division organique 30.									
	Provisions interdépartementales pour la programmation 2000 - 2006 des cofinancements européens									
Programme 30.01	Cofinancements européens du Ministre-Président	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme 30.02	(modifié) Cofinancements européens du Ministre chargé du développement durable et de la Fonction publique.	0	0	599	0	0	-599	0	0	0
Programme 30.03	(modifié) Cofinancements européens du Ministre chargé du Budget et des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.	0	0	16	0	0	-16	0	0	0
Programme 30.04	(modifié) Cofinancements européens du Ministre chargé de l'Economie , des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme 30.05	(modifié) Cofinancements européens du Ministre chargé des Pouvoirs locaux et de la Ville	0	0	4.204	0	0	-4.204	0	0	0
Programme 30.06	(modifié) Cofinancements européens de la Ministre chargée de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme 30.07	(modifié) Cofinancements européens du Ministre chargé de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.	0	0	1.236	0	0	-1.236	0	0	0
Programme 30.08	(modifié) Cofinancements européens du Ministre chargé des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature de la forêt et du Patrimoine.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme 30.09	Cofinancements européens du Ministre chargé de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	0	0	1.670	0	0	-1.670	0	0	0
	Totaux pour la division organique 30.	0	0	7.725	0	0	-7.725	0	0	0
	Division organique 31.									
	Provisions interdépartementales relatives aux fonds d'impulsion économique et rural									
Programme 31.01	Fonds d'impulsion économique et rural	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme 31.02	"Pôles de compétitivité" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	14.042	387	0	0	0	0	14.042	387
	Totaux pour la division organique 31.	0	14.042	387	0	0	0	0	14.042	387

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	Division organique 32.									
	Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens									
Programme 32.01	Cofinancements européens 2007 - 2013	0	110.018	11.944	0	-430	- 2.748	0	109.588	9.196
	Totaux pour la division organique 32.	0	110.018	11.944	0	-430	- 2.748	0	109.588	9.196
	TOTAUX GENERAUX.	3.749.965	4.013.363	3.623.355	+11.009	+100.073	+92.001	3.760.974	4.113.436	3.715.356
	Dont fonds organiques :	0	94.520	94.520	0	0	0	0	94.520	94.520
	Solde au 1er janvier	0	96.515	168.159	0	-34.316	-10.081	0	62.199	158.078
	Recettes de l'année en cours	0	94.520	94.520	0	0	0	0	94.520	94.520
	Disponible pour l'année	0	191.035	262.679	0	-34.316	-10.081	0	156.719	252.598
	Dépenses à charge des Fonds	0	94.520	94.520	0	0	0	0	94.520	94.520
	Solde au 31 décembre	0	96.515	168.159	0	-34.316	-10.081	0	62.199	158.078

Vu pour être annexé au projet de décret

V. ENTREPRISES REGIONALES

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Art.	Libellés	2009 initial	Ajustement	2009 ajusté
		OFFICE WALLON DES DECHETS RECETTES			
		Section I. Opérations courantes			
HE	16.01	Vente de services.	7		7
HE	16.02	Produits divers.	694		694
HE	16.03	Redevances pour les documents relatifs aux transferts	200		200
HE	16.04	Contribution du secteur agricole aux frais de destruction et de transformation des cadavres d'animaux d'élevage	0		0
HE	16.05	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines »	769		769
HE	06.01	Prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets.	24.854		24.854
HE	06.02	Dotation de la Région wallonne pour risques et charges à l'égard de tiers.			
HE	06.03	Intérêts des fonds placés.			
HE	06.03	Prélèvement sur le fonds d'amortissement.			
HE	06.03	Prélèvement sur le fonds pour risques et charges à l'égard de tiers			
HE	06.04	Dotation spéciale de la Région wallonne pour la gestion des déchets animaux	5.700	-148	5.552
		Totaux pour la section I	*32.224*	*-148*	*32.076*
		Section II. Opérations de capital			
HE	96.01	Produit des emprunts.			
HE	08.04	Dotation de la Région wallonne.	10.079	-1.947	8.132
HE	08.05	Recettes diverses patrimoniales.			
HE	08.06	Prélèvement sur le fonds de renouvellement.			
HE	08.07	Prélèvement sur le fonds de réserve.			
		Totaux pour la section II	*10.079*	*-1.947*	*8.132*
		Totaux pour les recettes	***42.303***	***-2.095***	***40.208***

V. ENTREPRISES REGIONALES

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Art.	Libellés	MA			MP		
			2009 initial	Ajustement	2009 ajusté	2009 initial	Ajustement	2009 ajusté
		OFFICE WALLON DES DECHETS						
		DEPENSES						
		Section I. Opérations courantes						
HE	11.03	**(modifié)** Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	1.128		1.128	1.128	0	1.128
HE	11.04	Allocations généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité de l'entreprise régionale.	p.m.				0	
HE	12.01	Etudes, fourniture de biens, de services et prestations intellectuelles pour la réalisation des missions de l'entreprise régionale y compris les études et action de sensibilisation en matière de gestion des déchets.	2.460		2.460	2.350	0	2.350
HE	12.02	Indemnités généralement quelconques au personnel pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service.					0	
HE	12.03	Etudes, fourniture de biens, services et prestations intellectuelles, ainsi que relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre de la gestion des déchets	320		320	320	0	320
HE	12.04	Valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	12.198		12.198	12.198	0	12.198
HE	12.05	Remise en état d'office exécutée par l'OWD					0	
HE	12.06	Intervention de l'OWD dans la rénovation des SAED					0	
HE	12.07	Fourniture de biens et services liés à la gestion informatique des informations concernant le transfert et l'élimination de déchets (crédits non limitatifs).	621		621	471	0	471
HE	12.08	Frais de perception de la taxe sur les déchets ménagers (crédits non limitatifs).	1.000		1.000	1.000	0	1.000
HE	14.01	Frais exceptionnels de traitement, de transfert ou d'élimination de déchets, avancés par la Région en vertu des articles 16, 21 ou 28 du décret du 05 juillet 1985 relatif aux déchets.					0	
HE	30.01	Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	303		303	460	0	460
HE	30.02	Subventions pour la réalisation des études indicatives en matière de stations-services	350		350	350	0	350
HE	30.03	Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets	2.000	-1.212	788	2.000	-1.212	788
HE	30.04	Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets- programme LIFE					0	
HE	32.01	Frais de fonctionnement de la SPAQUE (crédits non limitatifs)					0	
HE	32.02	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent de la Commission interrégionale de l'emballage	338		338	338	0	338
HE	32.03	Frais de fonctionnement du Comité de suivi du plan wallon des déchets					0	
HE	33.01	Indemnisations diverses à des tiers résultant de la responsabilité de l'entreprise.					0	
HE	40.01	Mesures de soutien au secteur public en matière de déchets ménagers et non ménagers					0	
HE	43.01	Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers	4.500		4.500	4.500	0	4.500
HE	43.03	Subvention à l'ISSEP	1.399		1.399	1.399	0	1.399
HE	43.04	Subventions aux communes relatives aux actions de prévention, de collectes sélectives et de communications	6.030		6.030	6.030	0	6.030
HE	43.05	Indemnités aux communes d'implantation d'un centre d'enfouissement technique pour déchets ménagers et industriels non dangereux.	0		0	855	0	855
HE	03.01	Alimentation du fonds pour risques et charges à l'égard de tiers.					0	
HE	03.02	Alimentation du fonds de renouvellement.					0	
HE	03.03	Alimentation du fonds d'amortissement.					0	
HE	03.04	Alimentation du fonds de réserve.					0	
		Totaux pour la section I	*32.647*	*-1.212*	*31.435*	*33.399*	*-1.212*	*32.187*

V. ENTREPRISES REGIONALES

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Art.	Libellés	MA			MP		
			2009 initial	Ajustement	2009 ajusté	2009 initial	Ajustement	2009 ajusté
		Section II. Opérations de capital						
HE	50.02	**(modifié)** Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets et de la protection de l'environnement.						
HE	51.01	Contrat d'entreprise SPAQUE						
HE	51.02	Missions de la SPAQUE relatives au développement d'infrastructures de collecte sélective de déchets industriels banals.						
HE	60.01	Mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets	2.000		2.000	1.000		1.000
HE	60.02	**(nouveau)** remboursement des annuités des emprunts contractés par les intercommunales pour la mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets	6.934		6.934	6.934		6.051
HE	74.06	Achat de machines, mobilier, matériel, y compris moyens de transport, pour la gestion informatisée des déchets	130			120		120
HE	81.01	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	0		0	850		850
HE	91.01	Amortissement de la dette.						
		Totaux pour la section II	*9.064*	*0*	*8.934*	*8.904*	*0*	*8.021*
		Totaux pour les dépenses	**41.711**	**-1.212**	**40.369**	**42.303**	**-1.212**	**40.208**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellés	2009 initial		Ajustement		2009 ajusté	
		Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de Qualité						
		RECETTES						
		Chapitre 41						
		Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire						
LU	16.01.11	Produits de prestations (cotisations, marque commerciale, …)	3.100		-537		2.563	
LU	16.02.11	Vente de matériel de promotion	0				0	
LU	11.01.40	Intervention du personnel dans le coût des titres repas	7				7	
LU	26.01.10	Intérêts sur placements	0				0	
		Total du chapitre 41	**3.107**		-537		**2.570**	
		Chapitre 45						
		Intervention de la Région et autres						
LU	08.20.00	Prélèvement dans la réserve de l'organisme	0				0	
LU	39.01.10	Intervention CEE (nouveau 2007)	52				52	
LU	46.01.30	00- Subvention RW	4.695		810		5.505	
		01- Subvention complémentaire RW "crise viande bovine"			1.450		1.450	
		Total du chapitre 45	**4.747**		**2.260**		**7.007**	
		TOTAUX POUR LES RECETTES	**7.854**		**1.723**		**9.577**	
		DEPENSES						
		Chapitre 51						
		Sommes dues aux personnes attachées à l'organisme						
LU	11.01.00	Rémunération	1.580		-10		1.570	
LU	11.02.20	Charges sociales (cotisations patronales, assurances légales, surveillance médicale, …)	448		10		458	
LU	11.03.40	Autres avantages financiers (chèques repas, …)	59				59	
LU	11.04.31	Allocations familiales	45				45	
LU	12.01.00	Indemnités des membres des Commissions	0				0	
LU	12.02.11	Déplacements, frais de représentation, …	67				67	
		Total du chapitre 51	**2.199**		**0**		**2.199**	
		Chapitre 52						
		Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux,... ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés						
LU	12.03.12	Location d'immeubles	200				200	
LU	12.04.11	Location de matériel et de mobilier	25				25	
LU	12.05.11	Frais de bureau	129				129	
LU	12.06.30	Promotion de l'agriculture (05)	3.500		1.064		4.564	
	.01	*spécificité de l'agriculture w. (05)*		*400*		*121*		*521*
	.02	*image positive des entreprises et des produits (05)*		*1.000*		*356*		*1.356*
	.03	*promotion générique des produits (qualité) (05)*		*900*		*569*		*1.469*
	.04	*développement au goût et aux saveurs (05)*		*300*				*300*
	.05	*promotion fct. Sociale, culturelle et environnementale de l'agric. (05)*		*200*		*18*		*218*
	.06	*promotion marque collective et produits qualité différenciée (05)*		*200*				*200*
	.07	*promotion des différents modes de distribution (05)*		*500*				*500*
LU	12.07.11	Frais de contentieux	22		9		31	
LU	12.08.11	Frais financiers	1				1	
LU	12.09.11	Frais pour matériel roulant	37				37	
LU	12.10.11	Frais pour matériel informatique	83				83	

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellés	2009 initial		Ajustement		2009 ajusté	
LU	30.01.00	Subventions	1.450		300		1.750	
	.01	*spécificité de l'agriculture*		*100*				*100*
	.02	*image des produits et producteurs*		*800*		*250*		*1.050*
	.03	*promo fction sociale, culturelle et environnementale de l'agriculture*		*100*				*100*
	.04	*autres*		*100*				*100*
	.05	*qualité différenciée et marque collective (nouveau 2006)*		*350*		*50*		*400*
LU	50.01.00	Subventions en capital (nouveau 2006)	50		*-50*		0	
		Total du chapitre 52	***5.497***		***1.323***		***6.820***	
		Chapitre 53						
		Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice par l'organisme de sa mission statutaire						
LU	12.11.30	Promotion de l'agriculture - subv compl RW (08)	0		1.200		1.200	
	.01	*produits agricoles locaux (08)*		*0*		*348*		*348*
	.02	*campagne viande bovine (08)*		*0*		*352*		*352*
	.03	*nutrition (08)*		*0*		*500*		*500*
LU	30.01.00	Subventions - subv compl RW (08)	0		250		250	
	.01	produits agricoles locaux (08)		*0*		*250*		*250*
		Total du chapitre 52	***0***		***1.450***		***1.450***	
		Chapitre 55						
		Sommes dues à des tiers pour l'acquisition des biens patrimoniaux						
LU	71.01.00	Immeubles	0				0	
LU	74.01.10	Acquisition matériel roulant	29				29	
LU	74.02.22	Acquisition matériel informatique	116				116	
LU	74.03.22	Acquisition de mobilier	13				13	
		Total du chapitre 55	***158***		***0***		***158***	
		TOTAUX POUR LES DEPENSES	**7.854**		**2.773**		**10.627**	

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2009 ajusté (en EUR)
		CENTRE REGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES			
		RECETTES			
		Chapitre 41			
		Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire			
FU		Recettes fonctionnelles			
FU	06.00.00	Résultat exercice antérieur			
		a) Excédent subvention - Frais de fonctionnement			
		b) Excédent subvention - Frais d'établissements			
FU	06.00.00	Produits de droits, redevances, produits et profits divers (Centre Régional de la Formation)	67.000	0	67.000
FU	11.00.40	Récupération de frais administratifs pour compte de tiers	0	0	0
FU		a) Frais généraux d'administration	130.000	0	130.000
FU	11.00.40	b) Participation du personnel dans les titres repas	14.000	0	14.000
	26.00.10	Intérêts sur placements (créditeurs)	0	0	0
		Recettes exceptionnelles	0	0	0
		Prise en charge d'un quantum des frais du Centre par le débit du compte CRAC	0	0	0
		Total du chapitre 41	**211 000**	**0**	**211 000**
		Chapitre 42			
		Recettes avec affectations spéciales			
		Total du chapitre 42	**0**		**0**
		Chapitre 43			
		Produits de la vente d'objets patrimoniaux			
FU	77.00.20	Mobilier			
FU	77.00.20	Matériel			
FU	77.00.10	Véhicules automobiles			
FU	08.00.30	Récupération de garanties déposées			
		Total du chapitre 43	**0**		**0**
		Chapitre 44			
		Recettes financières patrimoniales			
FU		Donations et legs			
FU		Produits des emprunts			
FU		Avances remboursables			
FU		Réalisations de placements			
FU		Produits divers du patrimoine immobilier			
FU		Remboursements sur avances récupérables accordées au personnel			
FU		Remboursements sur avances récupérables consenties à ou pour compte de tiers			
		Total du chapitre 44	**0**		**0**
		Chapitre 45			
		Intervention de la Région			
		Montants nécessaires pour équilibrer le budget			
FU	46.01.12	a) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Centre Régional d'aide aux Communes (Centre)	3.061.000	-20.000	3.041.000
FU	46.02.12	b) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Conseil Supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne (C. Sup.)	455.000	-4.000	451.000
FU	46.03.12	c) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Conseil Régional de la formation du Personnel des Pouvoirs locaux de Wallonie (CRF)	491.000	-4.000	487.000
FU	66.01.12	d) subventions au Centre pour frais d'établissement du Centre	86.000	-2.000	84.000
FU	66.02.12	e) subventions au Centre pour frais d'établissement du C. Sup.	17.000	-1.000	16.000
FU	66.03.12	f) subventions au Centre pour frais d'établissement du CRF	14.000	-1.000	13.000
		Total du chapitre 45	**4 124 000**	**- 32 000**	**4 092 000**
		Chapitre 49			
		Recettes pour ordre			
		Versements de garanties			
		Fonds en souffrance			
		Total du chapitre 49	**0**		**0**
		TOTAUX POUR LES RECETTES	4.335.000	- 32 000	4 303 000

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2009 ajusté (en EUR)
		EXCEDENT SUBVENTION REGION WALLONNE EXERCICES PRECEDENTS			
		Chapitre 50			
		Mouvement interne	200.000	0	200 000
		TOTAUX POUR LES EXCEDENTS	**200.000**	**0**	**200 000**
		DEPENSES			
		Chapitre 51			
		Paiements aux personnes attachées à l'organisme			
FU	11.00.11	Rémunération du personnel	**2.475.000**	**-7.000**	**2.468.000**
	11.01.11	a) Personnel statutaire	301 000	0	301 000
	11.01.11	b) Personnel contractuel du Centre	1 444 000	-20.000	1.424.000
	11.02.11	c) Personnel contractuel du C. Sup	329 000	3.000	332.000
	11.03.11	d) Personnel contractuel du CRF	401 000	10.000	411.000
FU	11.00.12	Autres éléments de rémunération	**266.000**	**-9.000**	**257.000**
	11.01.12	a) Personnel statutaire	28.000	0	28.000
	11.01.12	b) Personnel contractuel du Centre	160.000	-5.000	155.000
	11.02.12	c) Personnel contractuel du C. Sup	38.000	-2.000	36.000
	11.03.12	d) Personnel contractuel du CRF	40.000	-2.000	38.000
FU		Charges de pension du personnel statutaire			
FU	11.00.20	Charges sociales part patronale	**818.000**	**7.000**	**825.000**
	11.01.20	a) Centre statutaires	109 000	11.000	120 000
	11.01.20	b) Centre contractuels	471 000	-10.000	461 000
	11.02.20	c) C. Sup	108 000	2.000	110 000
	11.03.20	d) CRF	130 000	4.000	134 000
FU	11.00.31	Charges sociales extra-légales intervention patronale	**8.000**	**1.000**	**9.000**
	11.01.31	Centre	8.000	1.000	9.000
FU	11.00.40	Titres repas	**70.000**	**-3.000**	**67.000**
	11.01.40	a) Centre	47.000	-1.000	46.000
	11.02.40	b) C. Sup	11.000	-1.000	10.000
	11.03.40	c) CRF	12.000	-1.000	11.000
FU	12.00.21	Formation professionnelle	**13.000**	**-6.000**	**7.000**
	12.01.21	a) Centre	3.000	-1.000	2.000
	12.02.21	b) C. Sup	2.000	-1.000	1.000
	12.03.21	c) CRF	8.000	-4.000	4.000
FU		Indemnités et allocations couvrant des charges réelles			
FU		Indemnités ne couvrant pas des charges réelles			
FU	12.00.21	Honoraires forfait. Med-Trav	**4.000**	**0**	**4.000**
	12.01.21	a) Centre	3.000	0	3.000
	12.01.22	b) C. Sup	500	0	500
	12.01.22	c) CRF	500	0	500
FU	12.00.11	Cotisations secrétariat social	**16.000**	**0**	**16.000**
	12.01.11	a) Centre	10.000	0	10.000
	12.02.11	b) C. Sup	3.000	0	3.000
	12.03.11	c) CRF	3.000	0	3.000
FU	12.00.11	Service social	**18.000**	**0**	**18.000**
	12.01.11	a) Centre	12.000	0	12.000
	12.02.11	b) C. Sup	3.000	0	3.000
	12.03.11	c) CRF	3.000	0	3.000
FU	12.00.11	Indemnités et abonnements déplacement domicile lieu de travail	**35.000**	**6.000**	**41.000**
	12.01.11	a) Centre	24.000	4.000	28.000
	12.02.11	b) C. Sup	6.000	1.000	7.000
	12.03.11	c) CRF	5.000	1.000	6.000
FU		Indemnités vêtements de travail Centre	**5.000**	0	**5.000**
FU	12.00.21	Rétributions autres que celles du personnel	**20.000**	**-7.000**	**13.000**
	12.01.21	a) Comité d'orientation du Centre	0	0	0
	12.02.21	b) C. Sup	0	0	0
	12.03.21	c) CRF	20.000	-7.000	13.000
FU	12.00.31	Remboursement des rémunérations du personnel détaché	**38.000**	**4.000**	**42.000**
	12.01.31	a) Centre	38.000	4.000	42.000
	12.02.31	b) C. Sup	0	0	0
	12.03.31	c) CRF	0	0	0

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2009 ajusté (en EUR)
		Frais de représentation-déplacements			
FU	12.00.11	Représentations	**14.000**	**-4.000**	**10.000**
	12.01.11	a) Centre	5.500	-1.000	4.500
	12.02.11	b) C. Sup	3.000	-1.000	2.000
	12.03.11	c) CRF	5.500	-2.000	3.500
FU	11.00.12	Déplacements	**26.000**	**-6.000**	**20.000**
	11.01.12	a) Centre	3.000	0	3.000
	11.02.12	b) C. Sup	11.000	-3.000	8.000
	11.03.12	c) CRF	12.000	-3.000	9.000
		Total du chapitre 51	**3.826.000**	**-24.000**	**3.802.000**
		Chapitre 52			
		Paiements à des tiers pour prestations, fournitures, travaux, ... ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés			
		Locaux et matériel			
FU	12.00.11	Bâtiment : Entretien, maintenance, charges et divers	**150.000**	**-25.000**	**125.000**
FU	12.00.11	Location de matériel et de mobilier	**12.000**	**1.000**	**13.000**
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel, du mobilier	**20.000**	**-2.000**	**18.000**
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel roulant	**9.000**	**3.000**	**12.000**
FU	12.00.11	Assurances	**20.000**	**-2.000**	**18.000**
FU	12.00.50	Impôts, taxes communales et provinciales, taxes circulatoires	**1.000**	**0**	**1.000**
FU	12.00.11	Combustibles pour véhicules automoteurs	**20.000**	**-2.000**	**18.000**
FU	12.00.11	Divers	**5.000**	**1.000**	**6.000**
		Bureau			
FU	12.00.11	Frais de bureau généralement quelconques Centre et CRF	**70.000**	**1.000**	**71.000**
	12.00.11	a) Fournitures de bureau	14.000	-1.000	13.000
	12.00.11	b) Affranchissement du courrier	2.000	2.000	4.000
	12.00.11	c) Téléphone et télégraphie	40.000	-2.000	38.000
	12.00.11	d) Documentation (journaux, périodiques et ouvrages juridique)	8.000	1.000	9.000
	12.00.11	e) Licences informatiques	2.000	-1.000	1.000
	12.00.11	f) Pourboires, étrennes	0	0	0
	12.00.11	g) Petit matériel de bureau	3.000	2.000	5.000
	12.00.11	h) Frais de banque et de CCP	0	0	0
	12.00.11	i) Divers	1.000	0	1.000
FU	12.02.11	Frais de bureau généralement quelconques C. Sup	**31.000**	**-4.000**	**27.000**
	12.02.11	a) Fournitures de bureau	7.000	0	7.000
	12.02.11	b) Affranchissement du courrier	5.000	0	5.000
	12.02.11	c) Téléphone et télégraphie	7.000	-5.000	2.000
	12.02.11	d) Documentation (journaux et périodiques)	6.000	1.000	7.000
	12.02.11	e) Licences informatiques	2.000	0	2.000
	12.02.11	f) Pourboires, étrennes	500	0	500
	12.02.11	g) Petit matériel de bureau	3.500	0	3.500
	12.02.11	h) Frais de banque et de CCP			
	12.02.11	i) Divers			
FU	12.00.30	Publications, propagande, publicité, réunion et colloques			
	12.00.30	Frais généralement quelconques de publications, propagande et publicité	**18.000**	**0**	**18.000**
	12.01.30	a) Centre	7.000	-3.000	4.000
	12.02.30	b) C. Sup.	5.000	-3.000	2.000
	12.03.30	c) CRF	6.000	6.000	12.000
FU	12.00.30	Réunions et colloques	**79.000**	**-22.000**	**57.000**
	12.01.30	a) Centre	32.000	-12.000	20.000
	12.02.30	b) C. Sup	22.000	-10.000	12.000
	12.03.30	c) CRF	25.000	0	25.000
		Contentieux			
FU	12.00.30	Charges financières	**5.000**	**-3.000**	**2.000**
FU		Intérêts sur emprunts			
FU	12.00.30	Courtage et frais			

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2009 ajusté (en EUR)
		Autres prestations et travaux par tiers			
FU	12.00.30	Mission de consultance	**152.000**	**-3.000**	**149.000**
	12.01.30	a) Centre	30.000	-6.000	24.000
	12.02.30	b) C. Sup.	0	5.000	5.000
	12.03.30	c) C.R.F.	122.000	-2.000	120.000
		Total du chapitre 52	**592.000**	**-57.000**	**535.000**
		Chapitre 55			
		Paiement à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux			
FU	74.00.22	Mobilier	**18.000**	**-1.000**	**17.000**
	74.01.22	a) Centre	6.000	2.000	8.000
	74.02.22	b) C. Sup	6.000	0	6.000
		c) C.R.F.	6.000	-3.000	3.000
FU	74.00.22	Matériel divers et technique	**14.000**	**44.000**	**58.000**
	74.01.22	a) Centre	5.000	45.000	50.000
	74.02.22	b) C. Sup	5.000	-1.000	4.000
		c) C.R.F.	4.000	0	4.000
FU	74.01.10	Véhicules automobiles	**32.000**	**6.000**	**38.000**
FU	74.00.22	Matériel informatique	**53.000**	**0**	**53.000**
	74.01.22	a) Centre	43.000	-6.000	37.000
	74.02.22	b) C. Sup	6.000	0	6.000
		c) C.R.F.	4.000	6.000	10.000
		Total du chapitre 55	**117.000**	**49.000**	**166.000**
		Chapitre 57			
		Affectation du boni			
FU	03.00.20	Versement à la Région			
		Total du chapitre 57	**0**	**0**	**0**
		Chapitre 59			
		Dépenses pour ordre			
FU	03.00.30	Remboursement de garanties			
FU	03.00.30	Affectations des fonds en souffrance			
		Total du chapitre 59	**0**	**0**	**0**
		TOTAUX POUR LES DEPENSES	**4.535.000**	**-32.000**	**4.503.000**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial	Ajustement	2009 ajusté
		INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC			
		RECETTES			
HE	16 01 11	Vente de biens non durables et de services	2.849	-19	2.868
HE	39 01 10	UE – Interventions	540	-16	524
HE	46 01 40	Subventions relatives au fonctionnement et au développement	1.425		1.425
HE	46 02 40	Subventions relatives à des missions permanentes	14.574	-221	14.353
HE	46 03 40	Subventions relatives à des missions à vocation permanente	3.252	-145	3.107
HE	46 04 40	Subventions relatives à des missions temporaires	2.353	-38	2.315
HE	46 05 40	Subventions relatives à des dépenses d'infrastructures immobilières courantes	239		239
HE	46 06 40	Subventions relatives aux activités européennes	565	-11	554
HE	46 07 40	Subventions relatives aux charges du passé	1.107	-18	1.089
HE	46 08 40	Subventions relatives à des dépenses d'infrastructures immobilières (laboratoire « Sol » Colfontaine))	338		338
		TOTAL POUR LES RECETTES	**27.242**	**-468**	**26.812**
		DEPENSES			
HE	11 01 11	Rémunérations	12.670	-798	11.872
HE	11 01 12	Rémunérations correspondant aux charges du passé	1.107	-18	1.089
HE	11 01 20	Cotisations sociales	3.449	-101	3.348
HE	11 01 40	Service social, titres-repas, vêtements de travail	340	0	340
HE	12 01 11	Frais de fonctionnement	4.299	195	4.494
HE	12 01 30	Collaboration de tiers et sous-traitance	1.608	-13	1.595
HE	74 01 22	Acquisition de mobilier, matériel et livres	3.086	59	3.145
HE	74 01 10	Acquisition de véhicules	43	0	43
HE	74 01 30	Immeubles (dépenses courantes)	239	246	485
HE	74 02 30	Immeubles (laboratoire « Sol » Colfontaine)	338	0	338
HE	74 01 40	Investissements immatériels	63	0	63
		TOTAL POUR LES DEPENSES	**27.242**	**-430**	**26.812**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(en milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial	Ajustement	2009 ajusté
		INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON			
		Tableau des recettes			
		Recettes courantes			
LU	16.01.12	Participation du personnel dans les titres-repas	15	—	15
LU	16.10.01	Ventes de biens non durables et de services à l'Archéoforum	140	-50	90
LU	16.10.02	Ventes de biens non durables et de services au CWAB	PM	—	PM
LU	16.11.10	Produits résultant de conventions / prestations	PM	—	PM
LU	16.12.10	Produits résultant de la vente de services à la Paix-Dieu	100	25	125
LU	16.13.10	Produits résultant de la gestion de biens régionaux confiés à l'IPW	48	—	48
LU	16.14.10	Produits résultant de la vente de documents	50	50	100
LU	16.20.00	Produits résultant de services en faveur d'administrations publiques autres que la Région wallonne	10	—	10
LU	28.11.00	Concessions et dividendes reçus	PM	—	PM
LU	38.00.00	Produits divers en provenance du privé	125	17	142
LU	38.00.10	Libéralités reçues dans le cadre du compte de projets	PM		PM
LU	39.11.10	Interventions des Institutions européennes dans le coût des stages de formation	PM		PM
LU	46.10.00	Dotation de la Région wallonne	6.814	-57	6.757
LU	46.10.01	(Nouvelle allocation) Dotation complémentaire de la Région wallonne	2.138	—	2.138
LU	46.10.10	Encours sur dotation antérieure	PM	—	PM
LU	46.10.20	Produits divers en provenance du même groupe institutionnel	15	—	15
LU	46.11.00	Interventions diverses dans les coûts des missions de formation de la Paix-Dieu	53	—	53
		Total des recettes courantes	**9.508**	**-15**	**9.493**
		Recettes de capital			
LU	59.11.10	Interventions des Institutions européennes dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	184	18	202
LU	66.11.10	Intervention des pouvoirs régionaux dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	4.706	399	5.105
LU	68.00.00	Remboursement de travaux et d'études préfinancés par l'Institut pour compte de pouvoirs subordonnés	55	55	110
LU	76.11.30	Produits de la vente de biens réhabilités	PM	—	PM
LU	77.40.00	Produits de la vente d'objets de valeur	PM	—	PM
		Total des recettes de capital	**4.945**	**472**	**5.417**
		Total des recettes	**14.453**	**457**	**14.910**
		Réserves reportées (art.223, 7° sub. art.5 décret du 1er avril 1999)	**456**	**1.222**	**1.678**
		Total des ressources (art.223 sub. art.5 décret du 1er avril 1999)	**14.909**	**1.679**	**16.588**

Min. Ordon.	Allocation de Base	Libellé	2009 initial			Ajustement			2009 ajusté		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
		INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON									
		Tableau des dépenses									
		I. Budget de fonctionnement									
		1 - Personnel									
LU	11.11.00	Rémunérations : traitements bruts imposables	2.429	—	—	66	—	—	2.495	—	—
LU	11.12.00	Autres éléments de la rémunération	217	—	—	6	—	—	223	—	—
LU	11.12.20	Commission consultative : frais et jetons de présence des membres	5	—	—	—	—	—	5	—	—
LU	11.20.00	ONSS, cotisations et assurances patronales	1.350	—	—	18	—	—	1.368	—	—
LU	11.30.00	Allocations directes : allocations familiales	50	—	—	-30	—	—	20	—	—
LU	11.40.00	Autres avantages	88	—	—	15	—	—	103	—	—
		Total des dépenses liées au personnel	**4.139**	—	—	**75**	—	—	**4.214**	—	—
		2 - Services et biens non repris à l'inventaire									
LU	12.10.10	Frais de voyage et d'éloignement	61	—	—	—	—	—	61	—	—
LU	12.11.11	Fournitures et frais divers	164	—	—	—	—	—	164	—	—
LU	12.11.12	Matériel informatique (fonctionnement)	86	—	—	54	—	—	140	—	—
LU	12.11.13	Location / maintenance de matériel divers dont technique	29	—	—	6	—	—	35	—	—
LU	12.11.14	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement)	311	—	—	49	—	—	360	—	—
LU	12.11.15	Matériel roulant (fonctionnement des véhicules)	46	—	—	—	—	—	46	—	—
LU	12.11.16	Frais juridiques et financiers	19	—	—	—	—	—	19	—	—
LU	12.11.17	Autres frais liés au personnel	89	—	—	12	—	—	101	—	—
		Total des services et biens non repris à l'inventaire	**805**	—	—	**121**	—	—	**926**	—	—
		3 - Biens acquis repris à l'inventaire									
LU	74.01.10	Acquisition de véhicules	15	—	—	58	—	—	73	—	—
LU	74.02.20	Téléphones et fax	18	—	—	—	—	—	18	—	—
LU	74.03.20	Livres de bibliothèques, CD-rom, etc.	15	—	—	—	—	—	15	—	—
LU	74.04.20	Acquisition de mobilier	25	—	—	45	—	—	70	—	—
LU	74.05.20	Acquisition de matériel et licences informatiques	47	—	—	—	—	—	47	—	—
LU	74.06.20	Acquisition de matériel divers, dont technique	20	—	—	—	—	—	20	—	—
		Total des biens acquis repris à l'inventaire	**140**	—	—	**103**	—	—	**243**	—	—
		Total des dépenses de fonctionnement	**5.084**	—	—	**299**	—	—	**5.383**	—	—
		II. Dépenses liées aux missions décrétales									
		Opérations courantes									
LU	12.10.20	Dépenses liées à l'exploitation de l'Archéoforum de Liège	219	—	—	—	—	—	219	—	—
LU	12.10.30	Dépenses liées à l'exploitation du CWAB	PM	—	—	—	—	—	PM	—	—
LU	12.11.10	Stages de formations et classes d'éveil : contrats des formateurs	121	—	—	—	—	—	121	—	—
LU	12.11.20	Dépenses liées à l'organisation d'une maîtrise complémentaire en conservation-restauration à la Paix-Dieu	75	—	—	-30	—	—	45	—	—
LU	12.12.30	Fournitures et services destinés aux stages et classes d'éveil	104	—	—	11	—	—	115	—	—
LU	12.13.10	Actions de promotions et de communication : événements et supports promotionnels en rapport avec les missions immobilières et le Centre de la Paix-Dieu	181	—	—	—	—	—	181	—	—
LU	12.14.10	Organisation des Journées du Patrimoine	179	—	—	-18	—	—	161	—	—
LU	12.15.10	Edition ou publication de documents imprimés, sonores, audiovisuels ou télématiques en rapport avec les missions immobilières et le Centre de la Paix-Dieu	—	173	169	—	—	—	—	173	169
LU	12.16.10	Entretien et fonctionnement des biens classés confiés à l'IPW	65	—	—	18	—	—	83	—	—
LU	12.17.10	Frais d'études et honoraires ne se rapportant pas directement à des travaux	—	169	196	—	-147	-180	—	22	16
LU	12.17.20	(Nouvelle allocation) Conseil en réaffectation de monuments : activités, études et honoraires	—	—	—	5	—	—	5	—	—
LU	12.18.10	Coédition d'un ouvrage avec l'Ecole d'Avignon	16	—	—	—	—	—	16	—	—
LU	12.19.10	(Nouvel intitulé) Relations publiques, participation et organisations des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, réalisation de documents audiovisuels ou télé-matiques liées à la sensibilisation au patrimoine	100	—	—	-100	580	260	—	580	260
LU	12.19.20	Publications	—	331	387	—	—	—	—	331	387
LU	31.32.00	Subventions pour les frais de gestion et de fonctionnement des édifices classés, d'ensembles architecturaux, de sites et sites archéologiques appartenant à la Région wallonne	893	—	—	150	—	—	1.043	—	—
LU	33.01.00	Subventions au secteur privé pour l'aide aux publications, expositions, colloques et à l'organisation de manifestations et de recherches de mécénat relatives à la sensibilisation et à la promotion du patrimoine	275	—	—	200	—	—	475	—	—
LU	33.04.00	Subventions au secteur privé relatives aux journées du Patrimoine	50	—	—	—	—	—	50	—	—
LU	33.08.00	Subventions au secteur privé pour la sensibilisation et la promotion des sites archéologiques et des fouilles	765	—	—	-135	—	—	630	—	—
LU	34.00.00	Allocations, prix et bourses de formation	5	—	—	—	—	—	5	—	—
LU	41.02.00	Subventions au secteur public relatives aux journées du Patrimoine	25	—	—	—	—	—	25	—	—
LU	41.10.00	Subventions au secteur public pour l'aide aux publications, expositions, colloques et à l'organisation de manifestations relatives à la sensibilisation et à la promotion du patrimoine	25	—	—	—	—	—	25	—	—
		Total des dépenses courantes	**3.098**	**673**	**752**	**101**	**433**	**80**	**3.199**	**1.106**	**832**
		Opérations d'investissement									

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

			2009 initial			Ajustement			2009 ajusté		
				Crédits dissociés			*Crédits dissociés*			*Crédits dissociés*	
Min. Ordon.	Allocation de Base	Libellé	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
LU	71.11.30	Acquisition de droits réels immobiliers	p.m.	—	—	p.m.	—	—	p.m.	—	—
LU	72.11.30	Travaux de restauration, rénovation, ou réhabilitation de biens classés appartenant à l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	—	3.842	1.505	—	-1.264	-1.197	—	2.578	308
LU	72.12.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation des biens classés appartenant à la Région wallonne, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	—	1.414	1.516	—	3.636	+352	—	5.050	1.868
LU	72.13.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation de la Paix-Dieu, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	—	4.011	2.215	—	-2.496	-1.426	—	1.515	789
LU	72.14.30	Travaux de rénovation du siège de l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	—	25	25	—	35	35	—	60	60
LU	72.15.30	Travaux de rénovation de l'hôtel de Soër de Solière	—	p.m.	p.m.	—	—	—	—	p.m.	p.m.
LU	72.16.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation sur d'autres biens classés inscrits sur la liste de l'IPW	—	162	220	—	-129	-157	—	33	63
LU	74.11.00	Acquisition de biens meubles divers (mobilier pédagogique ou objet de valeur et œuvre d'art)	p.m.	—	—	20	—	—	20	—	—
LU	74.30.00	Frais notariés	12	—	—	—	—	—	12	—	—
LU	81.11.40	Participation dans des sociétés ou partenariats	—	p.m.	p.m.	—	—	—	—	p.m.	p.m.
		Total des dépenses d'investissement	**12**	**9.454**	**5.481**	**20**	**-218**	**-2.393**	**32**	**9.236**	**3.088**
		Total des dépenses liées aux missions décrétales	**3.110**	**10.127**	**6.233**	**121**	**215**	**-2.313**	**3.231**	**10.342**	**3.920**
		Total des dépenses	**8.194**	**10.127**	**6.233**	**420**	**215**	**-2.313**	**8.614**	**10.342**	**3.920**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellés	2009 initial	Ajustement	2009 ajusté
		CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES			
		RECETTES			
		Chapitre 41			
		Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire			
LU	16.01.11	Produits de prestations	3.800		3.800
LU	16.02.11	Produits de convention	11.300	-2.165	9.135
LU	16.03.11	Recettes exceptionnelles	120	-70	50
LU	11.01.40	Intervention du personnel dans le coût des titres repas	0		
LU	11.01.41	Frais de gestion	600	-460	140
LU	16.04.11	Récupération de frais exposés pour compte de tiers	40		40
LU	16.05.11	Intervention dans les rémunérations	345		345
LU	16.06.11	Prélèvement sur le fonds de roulement			
		Total du chapitre 41	**16.205**	**-2.695**	**13.510**
		Chapitre 45			
		Intervention de la Région			
LU	41.02.30	Subvention de fonctionnement du CRA-W	19.638	-124	19.514
		Total du chapitre 45	**19.638**	**-124**	**19.514**
		TOTAUX POUR LES RECETTES	**35.843**	**-2.819**	**33.024**
LU		Prélèvement sur les réserves	**1.687**		**1.687**
		DEPENSES			
		Chapitre 51			
		Sommes dues aux personnes attachées à l'organisme			
LU	11.01.10	Coût du personnel	17.386	190	17.576
LU	11.01.11	Coût du personnel sous convention	9.786	-2.075	7.711
LU	11.03.20	Charges sociales extra-légales	30		30
LU	11.04.40	Autres frais de personnel	75		75
LU	11.06.31	Service social	140		140
LU	11.07.31	Formation technique spécifique	20		20
LU	12.01.11	Déplacements domicile lieu de travail	80		80
LU	pm	Déplacement frais de représentation	pm		pm
		Total du chapitre 51	**27.517**	**-1.885**	**25.632**
		Chapitre 52			
		Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures travaux, ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés			
LU	12.02.12	Immeuble et assurance	100	-20	80
LU	12.03.11	Location, charges et entretien réparations	515		515
LU	12.04.11	Fournitures diverses et énergie	1.220		1.220
LU	12.05.30	Services extérieurs – Organismes prestataires	90		90
LU	12.06.11	Assurances autres que pour le personnel	90	20	110
LU	12.07.11	Rétribution de tiers	100	128	228
LU	12.08.11	Communication et frais de déplacement	475		475
LU	12.09.11	Personnel intérimaire et personnes mises à disposition	53		53
LU	12.10.11	Frais de notoriété	182	-19	163
LU	12.10.12	Autres charges d'exploitation	11		11
LU	12.10.13	Charges financières	15		15
LU	12.10.14	Autres charges exceptionnelles	10		10
LU	12.10.15	Dépenses récupérables à charge de tiers	30		30
LU	12.13.11	Dépenses de fonctionnement sur convention	1.867	-567	1.300
		Total du chapitre 52	**4.758**	**-458**	**4.300**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellés	2009 initial	Ajustement	2009 ajusté
		Chapitre 53 *Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice par l'organisme de sa mission statutaire*			
LU	12.14.00	Frais de fonctionnement laboratoire	900		900
LU	12.15.00	Frais de production spéculations végétales	200		200
LU	12.16.00	Frais de production spéculations animales	180		180
LU	12.17.00	Inscription et protection des variétés, brevets	65		65
LU	12.18.00	Dépenses inter département	pm		pm
LU	12.19.00	Collaboration de tiers et sous-traitance	60		60
		Total du chapitre 53	**1.405**		**1.405**
		Chapitre 55 *Sommes dues à des tiers pour l'acquisition des biens patrimoniaux*			
LU	71.01.00	Immeubles	2.200	-476	1.724
LU	74.01.10	Acquisition de mobilier, matériel roulant, de bureau, de labo et informatique	1.400		1.400
LU	74.06.22	Acquisition livres et documentation	0		0
LU	74.06.23	Acquisition matériel sur convention}	250		250
		Total du chapitre 55	**3.850**	**-476**	**3.374**
		TOTAUX POUR LES DEPENSES	**37.530**	**-2.819**	**34.711**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Tableau des recettes	RIEP	Initial 2009	Ajustement	Total 2009
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique				
		Opérations courantes				
DE	06.01.00	Produits divers - opérations internes		0,0		0,0
TI	12.03.00	Dépenses liées à la mise en œuvre d'un Observatoire de la Santé	P	105,0		105,0
DE	16.01.12	Participation du personnel dans les titres-repas		13,0		13,0
DE	16.11.10	Produits résultant de conventions / prestations et de la vente de documents		80,0	95,0	175,0
DE	26.01.01	Intérêts sur placement du disponible		p.m.		p.m.
DE	39.11.10	Interventions des Institutions européennes dans le financement des études		0,0	31,0	31,0
HE	41.01.00	Subventions aux organismes universitaires (CAW) (crédits de la CPDT pour paiement du traitement des 2 personnes de l'ODT)	P	135,0		135,0
HE	41.02.40	Subvention à l'IWEPS pour le financement du programme de travail de l'Observatoire de la Mobilité	P	200,0	-200,0	0,0
DE	46.01.30	Subside de fonctionnement à l'IWEPS	P	5.191,0	-46,0	5.145,0
	46.02.30	Subsides à l'IWEPS pour missions spécifiques complémentaires au programme de recherche	P	0,0	0,0	0,0
AN	41.32.00	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	P	0,0	0,0	0,0
AN	41.33.40	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'Emploi	P	230,0	0,0	230,0
		Opérations de capital		p.m.	p.m.	p.m.
		Total des recettes		**5.954,0**	**-120,0**	**5.834,0**

Min. ordon.	Article	Tableau des opérations internes	2009 initial (en milliers d'€)	Ajustement	Total 2009
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique			
		Opérations internes			
DE	08.01.20	Opérations internes liées au fonctionnement de l'Institut	3.151,0	2.668,5	5.819,5
DE	08.02.20	Opérations internes liées aux missions décrétales			
AN	08.03.20	(Nouveau) Report de l'exercice précédent - Observatoire de l'Emploi			
HE	08.04.20	(Nouveau) Report de l'exercice précédent - Observatoire de la Mobilité			
AN	08.03.20	Opérations internes liées à l'Observatoire de l'Emploi	1.115,0	99,0	1.214,0
HE	08.04.20	Opérations internes liées à l'Observatoire de la Mobilité	417,5	0,0	417,5
		Sous-total (a)	4.683,5	2.767,5	7.451,0
DE		Utilisation	1.020,0	-96,0	924,0
AN		Utilisation	390,0	0,0	390,0
HE		Utilisation	395,0	0,0	395,0
		Sous-total (b)	1.805,0	-96,0	1.709,0
		Total (a) - (b)	**2.878,5**	**2.863,5**	**5.742,0**

Min. Ordon.	Article	Libellé	R I E P	Crédits non dissociés			Crédits dissociés					
				Initiaux	Ajustement	Totaux	Crédits d'engagement	Crédits d'engagement	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits d'ordonnancement	Crédits d'ordonnancement
				(en mF)			(en mF)			(en mF)		
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique										
		I. Budget de fonctionnement										
		1 - Personnel										
DE	11.01.11	Rémunérations (traitements bruts imposables)		2340	-36	2304						
DE	11.02.12	Autres éléments de la rémunération (PV AFA, AF/AR, dom/trav)		265	15	280						
DE	11.03.20	Cotisations et assurances patronales (ONSS)		850	0	850						
DE	11.04.31	Allocations familiales		55	0	55						
DE	11.05.40	Autres avantages (CR)		65	-10	55						
DE	11.06.00	Autres frais liés au personnel (missions)		30	-5	25						
DE	11.07.02	Service social		10	0	10						
DE	11.08.00	Frais et indemnités versés aux membres du CWEPS		5	0	5						
DE	12.15.10	Frais de formation des membres de l'IWEPS		15	0	15						
DE	12.16.10	Frais de participation à des colloques, séminaires, etc.		15	0	15						
DE	12.17.10	Frais d'organisation de réunions, colloques, séminaires, etc.		25	0	25						
		Total des dépenses liées au personnel		**3675**	**-36**	**3639**						
		2 - Services et biens non repris à l'inventaire										
DE	12.01.11	Fournitures et frais divers		80	0	80						
DE	12.02.11	Fonctionnement informatique		20	100	120						
DE	12.03.11	Location / maintenance de matériel divers dont technique		10	5	15						
DE	12.04.10	Loyer et charges des locaux et bâtiments administratifs		345	25	370						
DE	12.05.10	Frais juridiques et financiers		75	10	85						
DE	12.06.10	Frais de déménagement		p.m.	p.m.	p.m.						
DE	12.07.11	Livres et revues de bibliothèque		90	0	90						
DE	12.14.10	Frais d'impression et de diffusion des publications		210	0	210						
		Total des dépenses relatives aux fournitures et services non repris à l'inventaire		**830**	**140**	**970**						
		3 - Biens acquis repris à l'inventaire										
DE	12.13.10	Données et licences informatiques spécialisées	R	524	-30	494						
DE	74.01.20	Centrale et postes téléphoniques		0	0	0						
DE	74.02.20	Réseau et serveurs informatiques		0	0	0						
DE	74.03.20	Ordinateurs		15	0	15						
DE	74.04.20	Licences informatiques génériques		100	-100	0						
DE	74.05.20	Acquisition matériel divers, i.a. copieurs et imprimantes		0	10	10						
DE	74.06.20	Mobilier		10	0	10						
		Total des dépenses relatives aux biens repris à l'inventaire		**649**	**-120**	**529**						
		Total des dépenses de fonctionnement		**5154**	**-16**	**5138**						
		II. Dépenses liées aux missions décrétales										
		Opérations courantes										
DE	12.11.10	Conventions de recherche	R	1140	0	1140						
DE	12.12.10	Enquêtes	R	250	0	250						
AN	12.19.10	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de l'Emploi	R				340	200	540	560	0	560
HE	12.20.10	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de la Mobilité	R				395	10	405	595	-200	395
AN	12.21.10	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services des activités pour la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	R				60	0	60	60	0	60
		Total des dépenses courantes		**1390**	**0**	**1390**	**795**	**210**	**1005**	**1215**	**-200**	**1015**
		Opérations d'investissement					pm	pm	pm	pm	pm	pm
		Total des dépenses		**6544**	**-16**	**6528**	**795**	**210**	**1005**	**1215**	**-200**	**1015**
		Total des dépenses								7759	-216	7543
		Total des recettes								5954	-120	5834
		Différence								1805	-96	1709

Titre VII. – ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009		
			2009 initial	ajustement	2009 ajusté
		COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME			
		RECETTES			
LU	11.10.40	Participation du personnel dans les titres repas	28		
LU	16.01.10	Ventes de biens non durables et services au Domaine de Hottemme	pm		
LU	16.02.10	Produits résultants de convention/prestations	2		
LU	16.03.10	Redevances agences de voyage	4	- 338	
LU	16.04.10	Produits de la location de bâtiment au secteur public	46		
LU	38.01.00	Produits divers en provenance du privé	pm		
LU	38.02.00	Produits des amendes administratives	pm		
LU	41.11.40	Subvention de la Région wallonne	53.710		53.372
LU	58.01.00	Remboursement de subvention (secteur privé)	pm		
LU	61.01.40	Subvention de la Région wallonne (investissement)	pm		
LU	68.01.00	Remboursement de subvention (secteur public)	pm		
LU	76.01.00	(modifié) Produits de la vente de biens immobiliers	pm		
LU	77.01.00	(nouveau) Produits de la vente d'autres actifs immobilisés	pm		
LU	77.02.00	(nouveau) Produits de la vente de bois	pm		
		TOTAL POUR LES RECETTES	**53.790**	**-338**	**53.452**

Min. Ordon.	Article	Libellé	MA		MP	
			2009 initial	2009 ajusté	2009 initial	2009 ajusté
		COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME				
		DEPENSES				
		I. Dépenses de fonctionnement				
		1. Personnel				
LU	11.01.11	Rémunérations : traitements bruts imposables	3.976		3.976	
LU	11.02.12	Autres éléments de la rémunération	554	+30	554	+30

Min. Ordon.	Article	Libellé	MA		MP	
			2009 initial	2009 ajusté	2009 initial	2009 ajusté
LU	11.03.20	ONSS, cotisations et assurances patronales	1.149		1.149	
LU	11.04.31	Allocations directes : allocations familliales	100		100	
LU	11.05.40	Autres avantages	170		170	
		Total des dépenses liées au personnel	**5.949**		**5.949**	
		2. Services et biens non repris à l'inventaire				
LU	12.10.11	Autres frais liés au personnel	61	+30	61	+30
LU	12.11.11	Frais de voyage et de déplacements	115		115	
LU	12.12.11	Fournitures et frais divers	60		60	
LU	12.13.11	Matériel informatique et téléphonie voice IP (fonct.)	500		500	
LU	12.14.11	Location/maintenance de matériel divers dont technique	40		40	
LU	12.15.12	Locaux et bâtiments administratifs (location)	700		700	
LU	12.16.11	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement, entretien, gardiennage, ...)	360		360	
LU	12.17.13	Matériel roulant (leasings)	30		30	
LU	12.18.11	Matériel roulant (fonctionnement, carburants, ...	15		15	
LU	12.19.11	Frais de déménagement	30		30	
		Total des services et biens non repris à l'inventaire	**1.911**		**1.911**	
LU	74.02.10	Acquisition de véhicules	0		0	
LU	74.03.22	(supprimé) Téléphone et fax	0		0	
LU	74.04.22	Matériel informatique et télécom	200		200	
LU	74.05.22	Mobilier (acquisition)	30		30	
LU	74.06.22	Travaux informatiques	100		100	
LU	74.07.22	Travaux d'aménagement bâtiment administratif	600	+11	600	+11
		Total des biens repris à l'inventaire	**930**		**930**	
		Total des dépenses de fonctionnement	**8.790**		**8.790**	
		II. Dépenses liées aux missions décrétales				
LU	12.01.00	Entretien des bâtiments y compris les impôts grevant les bâtiments	302		302	
		Dont arrêté(s) de réallocation	-198		-198	
		Dépenses années antérieures	(198)		(198)	
		Dont arrêté de réallocation	+198		+198	
LU	12.02.00	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et honoraires d'avocats	400		400	
LU	12.03.00	Etudes, actions de dynamisation, démarche "qualité", bases de données, en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0		0	

Min. Ordon.	Article	Libellé	MA		MP	
			2009 initial	2009 ajusté	2009 initial	2009 ajusté
LU	12.05.00	Actions spécifiques menées par l'Observatoire du Tourisme wallon – Centre d'ingénierie touristique (études, sous-traitances, documentation, relations publiques, fonctionnement)	425		450	
	12.07.00	Etudes, relations publiques, documentation, participations à des séminaires et colloques, frais de réunions, fourniture de biens et de services liés à la gestion informatique des informations touristiques	500		500	
	12.08.00	Etudes et fournitures relatives aux hébergements touristiques, attractions touristiques, itinéraires touristiques balisés et organismes touristiques	160	-30	140	-30
	12.09.00	Etudes, fournitures installation et maintenance relatives au matériel informatique destiné à la mise en œuvre du pararégional CGT	0		0	
	31.01.00	Subvention en faveur de l'entretien patrimonial des Jardins d'Annevoie	100		100	
	33.01.00	Subventions en matière de promotion touristique	2.000		2.700	
		Dont arrêté(s) de réallocation	-1.000			
	33.04.00	Subvention de fonctionnement aux organismes touristiques	3.383		3.383	
	33.05.00	Subventions complémentaires dans le cadre du programme Wallo'net et de missions d'assistance informatiques aux MT	351		351	
		Dont arrêté(s) de réallocation	+351		+351	
	33.06.00	Subventions de fonctionnement accordées aux associations et organismes chargés de la gestion des infrastructures touristiques	2.909		2.909	
	33.07.00	(nouveau) Subventions pour la réalisation de balisages	250		150	
	33.08.00	Subvention exposition Folon	0		0	
	33.09.00	Subvention pour le développement de réseaux de produits touristiques	900		300	
		Dont arrêté(s) de réallocation	+600			
	41.01.40	Office de Promotion du Tourisme Wallonie – Bruxelles (OPT)	8.493		8.493	-279
	41.02.00	Subvention en faveur de projets touristiques d'intérêt régional	50		50	
	41.03.40	Programme de Transition professionnelle (PTP)	330		330	
	41.08.40	Subvention à l'OPT pour réaliser des actions de promotion initiées par ses clubs	1.000		1.000	-100
	41.09.40	Subvention à l'OPT pour réaliser des actions complémentaires	3.000		2.500	
		Dont arrêté(s) de réallocation	+500			
	43.03.00	Subvention en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (programmation 2000-2006)	0		595	
		Dont arrêté(s) de transfert			630	
	43.04.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0		0	
	43.05.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2007-2013	0		0	
	45.01.21	Office du Tourisme des Cantons de l'Est (OTCE)	85		85	
	51.05.00	Primes en matière d'hébergements touristiques	5.225		4.750	
	51.06.00	Subvention aux campings touristiques pour les eaux de baignade	120		100	
	52.01.10	Subvention pour l'acquisition de matériel pour les Maisons du Tourisme	135		135	
	52.04.10	Subventions pour l'achat de bâtiments et pour travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinées à la promotion du tourisme social	2.500		2.300	
		Dont arrêté(s) de réallocation	+500			
	52.05.10	Subventions aux ASBL en matière d'équipements touristiques	500		2.200	

Min. Ordon.	Article	Libellé	MA		MP	
			2009 initial	2009 ajusté	2009 initial	2009 ajusté
		Dont arrêté(s) de réallocation	-1.500			
	52.06.00	Subventions en matière d'attractions touristiques	500		330	
		Dont arrêté(s) de réallocation	-500		-170	
	52.07.00	Subventions aux ASBL de tourisme reconnues pour l'achat de bâtiments et pour travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinées au développement de l'équipement touristique cofinancées par des fonds européens (programmation 2000-2006)	0		108	
		Dont arrêté(s) de transfert			108	
	52.08.00	Subventions à des ASBL en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0		0	
	52.09.00	(nouveau) Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2007-2013	0		0	
	63.01.21	Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière d'équipements touristiques	4.200		3.500	
		Dont arrêté(s) de réallocation	+1.400			
	63.03.00	Subventions aux pouvoirs subordonnés pour l'achat de bâtiments et pour travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinées au développement de l'équipement touristique cofinancées par les fonds européens (nouvelle programmation).	0		4.507	
		Dont arrêté(s) de transfert			4472	
	63.04.21	Equipement des sites d'accueil en matière de tourisme fluvial.	0		0	
	63.05.00	Primes dans le cadre du plan d'action habitat permanent dans les équipements touristiques	25		25	
	63.06.00	Equipement de sites d'accueil pour motorhomes et campings-cars	149		19	
		Dont arrêté(s) de réallocation	-351		-181	
	63.07.00	Financement de travaux d'intérêts publics à l'ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure	0		0	
	63.08.00	Subventions à des opérateurs publics en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0		0	
	63.09.00	(nouveau) Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2007-2013	0		0	
	72.01.10	Achat de terrains et de bâtiments – construction, aménagement et premier équipement d'infrastructures touristiques régionales	14.000		7.100	
	72.04.10	Travaux de rénovation et acquisition de mobilier destiné aux infrastructures touristiques régionales	173		173	
		Dont arrêté(s) de réallocation	-27		-27	
		Dépenses années antérieures	(27)		(27)	
		Dont arrêté de réallocation	+27		+27	
	72.05.00	Achat de terrains et de bâtiments – construction, aménagement et premier équipement d'infrastructures touristiques régionales, cofinancés par les fonds européens (nouvelle programmation)	0		0	
	74.01.00	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0		0	
	74.02.00	Acquisition de matériel et logiciels informatiques destinés à la mise en oeuvre du pararégional CGT	0		0	
		Total dépenses relatives aux missions décrétales	**52.390**		**45.000**	
		TOTAL POUR LES DEPENSES	**61.180**	**+41**	**53.790**	**-338**

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2009 ajusté (en EUR)
		Wallonie-Bruxelles International			
		RECETTES			
		CHAPITRE 41 Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI			
DE	10.01.00	Recettes fonctionnelles	242.687	0	242.687
DE	10.02.00	Récupérations	1.945.711	0	1.945.711
DE	10.03.00	Recettes exceptionnelles	0	0	0
DE	26.01.00	Intérêts sur placement	202.000	0	202.000
		CHAPITRE 43 Produits de la vente d'objets patrimoniaux			
DE	77.01.00	Produits de la vente de biens mobiliers	0	0	0
		CHAPITRE 45 Intervention du secteur public			
DE	46.01.00	Dotation de la CF	36.068.000	0	36.068.000
DE	46.02.00	Dotation de la RW	21.294.000	-134.000	21.160.000
DE	46.03.00	Provision index	90.873	-90.873	0
DE	46.04.00	Divers	834.000	0	834.000
DE	46.05.00	Moyens transférés de la DO 32 du SPW (nouveau)	0	1.000.000	1.000.000
DE	49.01.00	Contribution de la COCOF	232.000	0	232.000
		CHAPITRE 49 Recettes pour ordre			
DE	10.04.00	Divers	923.000	0	923.000
		TOTAL DES RECETTES	**61.832.271**	**775.127**	**62.607.398**
		Majorées de crédits disponibles :	3.080.670	0	3.080.670
		TOTAL GENERAL	**64.912.941**	**775.127**	**65.688.068**

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial (en EUR)			Ajustement (en EUR)			2009 ajusté (en EUR)		
			CND	CD		CND	CD		CND	CD	
				CE	CO		CE	CO		CE	CO
		Wallonie-Bruxelles International									
		DEPENSES									
		CHAPITRE 51 **Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme**									
DE	11.01.00	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	14.882.393			-90.873			14.791.520		
DE	11.02.00	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	4.309.249			-4.309.249	4.309.249	4.309.249	0	4.309.249	4.309.249
DE	11.03.00	Service social	75.937						75.937		
DE	11.04.00	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	192.000						192.000		
DE	11.05.00	Indemnités couvrant des charges réelles	792.040						792.040		
DE	11.06.00	Indemnités - Heures supplémentaires	78.120						78.120		
DE	11.07.00	Provision pension (part patronale)	1.466.714						1.466.714		
DE	12.01.00	Formation professionnelle	50.500						50.500		
DE	12.02.00	Honoraires forfaitaires	0						0		
		Total chapitre 51 :	**21.846.953**			**-4.400.122**	**4.309.249**	**4.309.249**	**17.446.831**	**4.309.249**	**4.309.249**
		CHAPITRE 52 **Montants à payer à des tiers pour prestations, fournitures et travaux qui ont pour objet des services ou biens non susceptibles d'être inventoriés**									
DE	12.03.00	Locaux et matériel	1.205.060						1.205.060		
DE	12.04.00	Frais de bureau	438.140						438.140		
DE	12.05.00	Gestion du contentieux	25.200						25.200		
DE	12.06.00	Autres prestations et travaux par tiers	772.600						772.600		
DE	20.01.00	Charges financières	1.182.650						1.182.650		
		Total chapitre 52 :	**3.623.650**			**0**			**3.623.650**		
		CHAPITRE 53 **Exercice par l'organisme de sa mission statutaires**									
		53.1 - Visibilité Wallonie-Bruxelles									
DE	12.07.00	Revue "Wallonie-Bruxelles"	339.218						339.218		
DE	12.08.00	visibilité internationale WB	441.550						441.550		
DE	30.08.00	Visibilité internationale WB - subventions	9.050						9.050		
		Total 53.1	789.818						789.818		
		53.2 - Programme d'événements exceptionnels									
DE	12.09.00	Événements exceptionnels - CF	752.500			-752.500	752.500	752.500	0	752.500	752.500
DE	12.10.00	Événements exceptionnels - RW	355.000			-355.000	355.000	355.000	0	355.000	355.000
		Total 53.2	1.107.500			-1.107.500	1.107.500	1.107.500	0	1.107.500	1.107.500
		53.3 - Représentation de la Communauté française à l'étranger									
DE	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.179.585			-5.179.585	5.179.585	5.179.585	0	5.179.585	5.179.585
		Total article 53.3	5.179.585			-5.179.585	5.179.585	5.179.585	0	5.179.585	5.179.585

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial (en EUR)			Ajustement (en EUR)			2009 ajusté (en EUR)		
			CND	CD		CND	CD		CND	CD	
				CE	CO		CE	CO		CE	CO
		53.4 - Secteur multilatéral :									
DE	12.12.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	689.913			-689.913	689.913	689.913	0	689.913	689.913
DE	12.13.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	524.000			-524.000	524.000	524.000	0	524.000	524.000
DE	30.01.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	887.500			-887.500	887.500	887.500	0	887.500	887.500
DE	30.02.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW		1.660.000	1.570.000		67.332	0		1.727.332	1.570.000
DE	30.09.00	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW (nouveau)					1.000.000	1.000.000		1.000.000	1.000.000
DE	35.01.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	3.745.020						3.745.020		
DE	35.02.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	59.500						59.500		
		Total article 53.4 :	5.905.933	1.660.000	1.570.000	-2.101.413	3.168.745	3.101.413	3.804.520	4.828.745	4.671.413
		53.5 - Secteur bilatéral									
DE	12.14.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.812.333			-1.812.333	1.812.333	1.812.333	0	1.812.333	1.812.333
DE	12.15.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	1.022.470			-1.022.470	1.022.470	1.022.470	0	1.022.470	1.022.470
DE	30.03.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	2.237.281			-2.237.281	2.237.281	2.237.281	0	2.237.281	2.237.281
DE	30.04.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	3.762.436			-3.762.436	3.762.436	3.762.436	0	3.762.436	3.762.436
DE	50.01.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	75.000			-75.000	75.000	75.000	0	75.000	75.000
DE	50.02.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	511.000			-511.000	511.000	511.000	0	511.000	511.000
		Total article 53.5 :	9.420.520			-9.420.520	9.420.520	9.420.520	0	9.420.520	9.420.520
		53.6 - Politiques sectorielles									
DE	12.16.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	2.507.806			-2.507.806	2.507.806	2.507.806	0	2.507.806	2.507.806
		- culture - audiovisuel	*1.047.904*			*-1.047.904*	*1.047.904*	*1.047.904*	*0*	*1.047.904*	*1.047.904*
		- aide aux acteurs de la solidarité	*70.366*			*-70.366*	*70.366*	*70.366*	*0*	*70.366*	*70.366*
		- Éducation et formation à l'étranger	*357.774*			*-357.774*	*357.774*	*357.774*	*0*	*357.774*	*357.774*
		- Recherche - enseignement supérieur	*352.000*			*-352.000*	*352.000*	*352.000*	*0*	*352.000*	*352.000*
		- Citoyenneté - jeunesse	*599.762*			*-599.762*	*599.762*	*599.762*	*0*	*599.762*	*599.762*
		- autres	*80.000*			*-80.000*	*80.000*	*80.000*	*0*	*80.000*	*80.000*
DE	12.17.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	682.430			-682.430	548.430	548.430	0	548.430	548.430
		- citoyenneté jeunesse	*212.000*			*-212.000*	*212.000*	*212.000*	*0*	*212.000*	*212.000*
		- rayonnement économique régional	*341.430*			*-341.430*	*207.430*	*207.430*	*0*	*207.430*	*207.430*
		- autres	*129.000*			*-129.000*	*129.000*	*129.000*	*0*	*129.000*	*129.000*
DE	30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	5.868.771			-5.868.771	5.868.771	5.868.771	0	5.868.771	5.868.771
		- culture - audiovisuel	*1.986.193*			*-1.986.193*	*1.986.193*	*1.986.193*	*0*	*1.986.193*	*1.986.193*
		- aide aux acteurs de la solidarité	*1.079.998*			*-1.079.998*	*1.079.998*	*1.079.998*	*0*	*1.079.998*	*1.079.998*
		- Éducation et formation à l'étranger	*150.000*			*-150.000*	*150.000*	*150.000*	*0*	*150.000*	*150.000*
		- Recherche - enseignement supérieur	*2.582.686*			*-2.582.686*	*2.582.686*	*2.582.686*	*0*	*2.582.686*	*2.582.686*
		- Citoyenneté - jeunesse	*0*			*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
		- autres	*69.894*			*-69.894*	*69.894*	*69.894*	*0*	*69.894*	*69.894*
DE	30.06.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	808.090			-808.090	808.090	808.090	0	808.090	808.090
		- Citoyenneté-jeunesse	*466.000*			*-466.000*	*466.000*	*466.000*	*0*	*466.000*	*466.000*
		- rayonnement économique régional	*130.090*			*-130.090*	*130.090*	*130.090*	*0*	*130.090*	*130.090*
		- aide aux acteurs de la solidarité	*112.000*			*-112.000*	*112.000*	*112.000*	*0*	*112.000*	*112.000*
		- autres	*100.000*			*-100.000*	*100.000*	*100.000*	*0*	*100.000*	*100.000*
DE	30.07.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW		4.250.000	3.002.000		6.318.464	0		10.568.464	3.002.000
		- Citoyenneté-jeunesse		*0*	*0*		*0*	*0*		*0*	*0*
		- rayonnement économique régional		*0*	*0*		*0*	*0*		*0*	*0*
		- aide aux acteurs de la solidarité		*4.250.000*	*3.002.000*		*6.318.464*	*0*		*10.568.464*	*3.002.000*
		- autres		*0*	*0*						
DE	50.03.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0				0	0		0	0
DE	50.04.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0				0	0		0	0
DE	01.01.00	COCOF	232.000						232.000		
		Total article 53.6 :	10.099.097	4.250.000	3.002.000	-9.867.097	16.051.561	9.733.097	232.000	20.301.561	12.735.097
		53.7 - Dépenses particulières :									
DE	01.02.00	Ristournes et non-valeurs	0						0		
DE	01.03.00	Provision - Ristournes et non-valeurs	0						0		
		Total article 53.7 :	0						0		
		Total chapitre 53 :	**32.502.453**	**5.910.000**	**4.572.000**	**-27.676.115**	**34.927.911**	**28.542.115**	**4.826.338**	**40.837.911**	**33.114.115**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellé	2009 initial (en EUR)			Ajustement (en EUR)			2009 ajusté (en EUR)		
			CND	CD		CND	CD		CND	CD	
				CE	CO		CE	CO		CE	CO
		CHAPITRE 55 **Achats de biens patrimoniaux**									
		55.1 - Belgique									
DE	70.01.00	Aménagement de bâtiments	20.000						20.000		
DE	72.01.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0						0		
DE	74.01.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	567.000						567.000		
		Total article 55.1 :	587.000			0			587.000		
		55.2 - Étranger									
DE	70.02.00	Aménagement de bâtiments	97.000						97.000		
DE	72.02.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0						0		
DE	74.02.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	70.000						70.000		
		Total article 55.2 :	167.000			0			167.000		
		55.3 - Programmes spécifiques									
DE	74.03.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	15.000						15.000		
DE	74.04.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	50.000						50.000		
		Total article 55.3 :	65.000			0			65.000		
		Total chapitre 55 :	**819.000**			**0**			**819.000**		
		CHAPITRE 56 **Sommes à payer à des tiers par suite d'opérations financières en principal**									
DE	79.01.00	Amortissement d'emprunts	625.885			0			625.885		
		Total chapitre 56 :	**625.885**			**0**			**625.885**		
		CHAPITRE 57 **Affectation du boni**									
DE	27.01.00	Affectation du boni - CF	0			0			0		
DE	27.02.00	Affectation du boni - RW	0			0			0		
		Total chapitre 57 :	**0**			**0**			**0**		
		CHAPITRE 59 **Dépenses pour ordre**									
DE	01.04.00	Divers	923.000						923.000		
		Total chapitre 59 :	**923.000**			**0**			**923.000**		
		Total des dépenses :	**60.340.941**	**5.910.000**	**4.572.000**	**-32.076.237**	**39.237.160**	**32.851.364**	**28.264.704**	**45.147.160**	**37.423.364**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellés	2009 initial	Ajustement	2009 ajusté
		Agence wallonne de l'Air et du Climat			
		RECETTES			
		Section I - Opérations courantes			
HE	06.01	Prélèvement sur le fonds Kyoto	100		100
HE	06.02	Dotation de la Région wallonne	5.666	-50	5.616
HE	06.03	Recettes issues des produits financiers des comptes spécifiques ouverts pour recueillir les fonds de tiers et de la gestion des comptes de l'Agence			
HE	16.01	Vente de services à des tiers			
HE	16.02	Redevances perçues dans le cadre des missions de l'Agence			
		Total pour la section I	***5.766***		***5.716***
		Section II - Opérations de capital			
HE	08.01	Prélèvement sur le fonds Kyoto			
HE	50.01	Fonds de tiers attribués à l'Agence pour l'exécution de plans d'actions ou programmes particuliers			
HE	77.01	Vente de biens d'investissement y compris des biens incorporels			
		Total pour la section II			
		Total pour les recettes	***5.766***		***5.716***

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Division organique 01.									
				Parlement wallon.									
				Programme 01.00.									
				Dotation au Parlement wallon.									
				Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	Dotation au Parlement wallon	46.518	—	—				46.518	—	—
DE	01	02	00	Dotation exceptionnelle pour élections régionales	0	—	—				0	—	—
				Totaux pour le Titre I.	46.518	0	0	0	0	0	46.518	0	0
				Totaux pour le programme 01.00.	46.518	0	0	0	0	0	46.518	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 01.01.									
				Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.									
				Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne	1.823	—	—				1.823	—	—
				Totaux pour le Titre I.	1.823	0	0	0	0	0	1.823	0	0
				Totaux pour le programme 01.01.	1.823	0	0	0	0	0	1.823	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Totaux pour la division organique 01.	48.341	0	0	0	0	0	48.341	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Division organique 02.									
				Dépenses de cabinet									
				Programme 02.01. **Subsistance.**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	116	—	—				116	—	—
DE	11	02	00	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	3.180	—	—	- 273			2.907	—	—
				Dont arrêté(s) de transfert	-467								
DE	11	03	00	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
DE	11	04	40	Indemnités généralement quelconques au personnel	155	—	—	- 55			100	—	—
DE	12	06	00	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE	12	07	11	01	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—				0	—	—
DE	12	19	11	01	Frais de fonctionnement du cabinet	713	—	—	- 64			649	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.171	0	0	-392	0	0	3.779	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	01	Dépenses patrimoniales du cabinet	200	—	—	-28			172	—	—
					Totaux pour le Titre II.	200	0	0	-28	0	0	172	0	0
					Totaux pour le programme 02.01.	4.371	0	0	-420	0	0	3.951	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.02. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	01	00	02	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	116	—	—				116	—	—
NO	11	02	00	02	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.340	—	—	+193			2.533	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-380								
NO	11	04	40	02	Indemnités généralement quelconques au personnel	142	—	—	-11			131	—	—
NO	12	06	00	02	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—
NO	12	07	00	02	(Nouveau) Frais de premier établissement du cabinet	0	—	—	+11			11	—	—
NO	12	19	11	02	Frais de fonctionnement du cabinet	760	—	—	-60			700	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.365	0	0	+133	0	0	3.498	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	02	Dépenses patrimoniales du cabinet	134	—	—	-6			128	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-46								
					Totaux pour le Titre II.	134	0	0	-6	0	0	128	0	0
					Totaux pour le programme 02.02.	3.499	0	0	+127	0	0	3.626	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.03. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	03	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	116	—	—				116	—	—
AN	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.071	—	—	- 306			1.765	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-329								
AN	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	150	—	—	- 11			139	—	—
AN	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	+4			11	—	—
AN	12	07	11	03	(Nouveau) Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—	+11			11	—	—
AN	12	19	11	03	Frais de fonctionnement du cabinet	655	—	—	- 137			518	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.999	0	0	-439	0	0	2.560	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales du cabinet	75	—	—	+65			140	—	—
					Totaux pour le Titre II.	75	0	0	+65	0	0	140	0	0
					Totaux pour le programme 02.03.	3.074	0	0	-374	0	0	2.700	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.04. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	11	01	00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	0	—	—	+54			54	—	—
MA	11	02	00	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.388	—	—	+330			1.718	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-132								
MA	11	03	00	04	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
MA	11	04	40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel	64	—	—	+29			93	—	—
MA	12	06	00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	0	—	—	+3			3	—	—
MA	12	07	00	04	(Nouveau) Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—	+11			11	—	—
MA	12	19	11	04	Frais de fonctionnement du cabinet	201	—	—	+216			417	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-14								
					Dépenses années antérieures	(14)	—	—				(14)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+14								
					Totaux pour le Titre I.	1.667	0	0	+643	0	0	2.310	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	74	01	00	04	Dépenses patrimoniales du cabinet	30	—	—	+150			180	—	—
					Totaux pour le Titre II.	30	0	0	+150	0	0	180	0	0
					Totaux pour le programme 02.04.	1.697	0	0	+793	0	0	2.490	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.05. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU	11	01	00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	116	—	—				116	—	—
FU	11	02	00	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.257	—	—	-197			2.060	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-58								
FU	11	04	40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel	140	—	—	-19			121	—	—
FU	12	06	00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—
FU	12	19	11	05	Frais de fonctionnement du cabinet	660	—	—	-114			546	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.180	0	0	-330	0	0	2.850	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU	74	01	00	05	Dépenses patrimoniales du cabinet	20	—	—	+213			233	—	—
					Totaux pour le Titre II.	20	0	0	+213	0	0	233	0	0
					Totaux pour le programme 02.05.	3.200	0	0	-117	0	0	3.083	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.06. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	0	—	—	+53			53	—	—
TI	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.661	—	—	-130			1.531	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-170								
TI	11	03	00	06	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
TI	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	80	—	—	+23			103	—	—
TI	12	06	00	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	0	—	—	+4			4	—	—
TI	12	07	11	06	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—				0	—	—
TI	12	19	11	06	Frais de fonctionnement du cabinet	360	—	—	+50			410	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.101	0	0	0	0	0	2.101	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	74	01	00	06	Dépenses patrimoniales du cabinet	55	—	—	+207			262	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-25								
					Totaux pour le Titre II.	55	0	0	+207	0	0	262	0	0
					Totaux pour le programme 02.06.	2.156	0	0	+207	0	0	2.363	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.07. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	11	01	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	116	—	—	- 13			103	—	—
HE	11	02	00	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.910	—	—	- 880			2.030	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-150								
HE	11	03	00	07	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
HE	11	04	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	—	—	- 30			90	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10								
					Dépenses années antérieures	(10)	—	—				(10)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
HE	12	06	00	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	30	—	—	- 2			28	—	—
HE	12	07	11	07	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—	+11			11	—	—
HE	12	19	11	07	Frais de fonctionnement du cabinet	708	—	—	- 213			495	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.894	0	0	-1.127	0	0	2.767	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	74	01	00	07	Dépenses patrimoniales du cabinet	114	—	—	+221			335	—	—
					Totaux pour le Titre II.	114	0	0	+221	0	0	335	0	0
					Totaux pour le programme 02.07.	4.008	0	0	-906	0	0	3.102	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.08.									
					Subsistance.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	11	01	00	08	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	116	—	—	+4			120	—	—
LU	11	02	00	08	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.048	—	—	+167			2.215	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-108								
LU	11	03	00	08	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
LU	11	04	40	08	Indemnités généralement quelconques au personnel	110	—	—	- 24			86	—	—
LU	12	06	00	08	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—
LU	12	07	11	08	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—				0	—	—
LU	12	19	11	08	Frais de fonctionnement du cabinet	446	—	—	+25			471	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-4								
					Dépenses années antérieures	(4)	—	—				(4)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+4								
					Totaux pour le Titre I.	2.731	0	0	+172	0	0	2.903	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	74	01	00	08	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	—	—	-27			73	—	—
					Totaux pour le Titre II.	100	0	0	-27	0	0	73	0	0
					Totaux pour le programme 02.08.	2.831	0	0	+145	0	0	2.976	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.09.									
					Subsistance.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	09	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	116	—	—				116	—	—
DE	11	02	00	09	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.188	—	—				2.188	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-212								
					Dépenses années antérieures	(400)	—	—				(400)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 400								
DE	11	03	00	09	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
DE	11	04	40	09	Indemnités généralement quelconques au personnel	97	—	—				97	—	—
DE	12	06	00	09	Loyers et charges locatives des biens immobiliers pris en location par le cabinet, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		L I B E L L E S	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement
	i = programme d'investissement													
DE	12	07	11	09	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—				0	—	—
DE	12	19	11	09	Frais de fonctionnement du cabinet	619	—	—				619	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-26								
					Dont arrêté(s) de réallocation	-75								
					Totaux pour le Titre I.	3.427	0	0	0	0	0	3.427	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	09	Dépenses patrimoniales du cabinet	47	—	—				47	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-16								
					Totaux pour le Titre II.	47	0	0	0	0	0	47	0	0
					Totaux pour le programme 02.09.	3.474	0	0	0	0	0	3.474	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 02.	28.310	0	0	-545	0	0	27.765	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Division organique 09.									
					Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.									
					Programme 09.01. **Conseil économique et social de la Région wallonne.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	41	01	40	01	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne	4.218	—	—				4.218	—	—
DE	41	02	40	01	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESRW	500	—	—				500	—	—
TI	41	03	40	01	Dotation complémentaire au CESRW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	100	—	—				100	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.818	0	0	0	0	0	4.818	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	61	01	41	01	Dotation en capital au Conseil économique et social de la Région wallonne	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 09.01.	4.818	0	0	0	0	0	4.818	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.02. **Service social.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	33	01	00	02	Subvention en matière de Service social	3.251	—	—	- 22			3.229	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.251	0	0	-22	0	0	3.229	0	0
					Totaux pour le programme 09.02.	3.251	0	0	- 22	0	0	3.229	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
		i = programme d'investissement				Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Programme 09.03.									
					Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	24	—	—				24	—	—
DE	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	831	—	—				831	—	—
DE	11	03	00	03	Allocations accordées aux membres des cabinets dissous	1.812	—	—	- 612			1.200	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+1.812								
DE	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	37	—	—				37	—	—
DE	12	04	40	03	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	117	—	—				117	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-8								
DE	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	39	—	—				39	—	—
DE	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	642	—	—				642	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-8								
					Dépenses années antérieures	(8)	—	—				(8)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+8								
DE	12	08	00	03	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	35	—	—				35	—	—
DE	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	59	—	—				59	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 5								
					Totaux pour le Titre I.	3.604	0	0	-612	0	0	2.992	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	25	—	—				25	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+13								
DE	74	02	00	03	Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	25	0	0	0	0	0	25	0	0
					Totaux pour le programme 09.03.	3.629	0	0	-612	0	0	3.017	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
							Crédits dissociés			*Crédits dissociés*			*Crédits dissociés*	
						Crédits non dissociés	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.04.									
					Commissariat wallon EASI-WAL									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	04	Allocations et indemnités du personnel	195	—	—	- 15			180	—	—
NO	11	11	00	04	Rémunérations des agents de la cellule Easi-Wal	1.254	—	—				1.254	—	—
DE	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009	0	—	—				0	—	—
					Dépenses années antérieures	(88)	—	—				(88)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+88								
DE	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009	—	1.800	1.847		- 205	- 71	—	1.595	1.776
					Dont arrêté(s) de réallocation			-260						
DE	30	01	00	04	Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009	110	—	—	- 60			50	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-88								
DE	40	01	00	04	Subventions aux institutions et associations publiques relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009	150	—	—	- 150			0	—	—
DE	40	02	00	04	Subventions relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplificaiton administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009 (CD)	—	0	260			- 104	—	0	156
					Dont arrêté(s) de réallocation			+260						
					Totaux pour le Titre I.	1.797	1.800	2.107	-225	-205	-175	1.572	1.595	1.932
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	55	—	—				55	—	—
					Totaux pour le Titre II.	55	0	0	0	0	0	55	0	0
					Totaux pour le programme 09.04.	1.852	1.800	2.107	-225	-205	-175	1.627	1.595	1.932
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.06.									
					Secrétariat du Gouvernement wallon									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel	389	—	—				389	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-18								
DE	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	31	—	—				31	—	—
DE	12	09	11	06	Frais de fonctionnement	549	—	—				549	—	—
					Totaux pour le Titre I.	969	0	0	0	0	0	969	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	02	00	06	Dépenses patrimoniales	47	—	—				47	—	—
					Totaux pour le Titre II.	47	0	0	0	0	0	47	0	0
					Totaux pour le programme 09.06.	1.016	0	0	0	0	0	1.016	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.07									
					Collaborateurs des Ministres sortis de charge									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	07	Traitement et indemnités	700	—	—				700	—	—
DE	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	25	—	—				25	—	—
					Totaux pour le Titre I.	725	0	0	0	0	0	725	0	0
					Totaux pour le programme 09.07.	725	0	0	0	0	0	725	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.08									
					Commissariat général au Tourisme									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU	41	06	00	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	1.200	1.200		+1.200		—	2.400	1.200
FU	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	53.710	—	—	- 338			53.372	—	—
FU	43	03	00	08	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	—	2.875	5.339		+2.221	+6.433	—	5.096	11.772
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.875	+5.339						
					Totaux pour le Titre I.	53.710	4.075	6.539	-338	+3.421	6.433	53.372	7.496	12.972
					Totaux pour le programme 09.08.	53.710	4.075	6.539	-338	+3.421	6.433	53.372	7.496	12.972
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.09									
					Relations extérieures									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	30	02	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés	—	0	735		+234	+234	—	234	969
					Dont arrêté(s) de transfert			+735						
DE	41	01	00	09	Dotation à WBI	—	21.294	21.294				—	21.294	21.294
DE	41	02	00	09	Subvention à WBI pour la résorption de l'encours	—	529	529				—	529	529
DE	41	03	00	09	Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens	—	367	367				—	367	367
					Dont arrêté(s) de transfert		+367	+367						
DE	43	02	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics	—	0	0			+87	—	0	87
DE	43	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes publics	—	25	60				—	25	60
DE	43	04	00	09	Actions cofinancées de promotion des relations transfrontalières, interrégionales et transnationales- subventions aux organismes publics	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	22.215	22.985	0	234	321	0	22.449	23.306
					Totaux pour le programme 09.09.	0	22.215	22.985	0	234	321	0	22.449	23.306
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.10									
					Commerce extérieur et investisseurs étrangers									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	01	01	00	10	Dotation destinée à assurer le fonctionnement de l'Agence pour le Commerce extérieur (quote-part régionale)	0	—	—				0	—	—
MA	12	02	00	10	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires, colloques, frais de réunions	0	—	—				0	—	—
MA	41	01	40	10	Subvention à l'AWEX pour la section "Investissements étrangers"	—	4.455	4.455		- 29	- 29	—	4.426	4.426
MA	41	03	40	10	Dotation à l'AWEX	—	59.075	59.075		- 372	- 372	—	58.703	58.703
MA	41	05	40	10	Dotation complémentaire à l'AWEX dans le cadre des actions prioritaires (SOFINEX)	—	80	80				—	80	80
MA	41	06	40	10	Dotation complémentaire à l'AWEX dans le cadre des actions prioritaires (Plan langues-Bourses Commerce extérieur)	—	1.227	1.227				—	1.227	1.227
MA	41	07	00	10	Dotation complémentaire à l'AWEX - Pôles de compétitivité (PAP-AW) - mesure 1.6	—	2.155	2.155				—	2.155	2.155
MA	41	08	00	10	Dotation complémentaire à l'AWEX - Pôles de compétitivité (PAP-AW) - mesure 1.5	—	2.001	2.001				—	2.001	2.001
MA	45	01	40	10	Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	—	936	936				—	936	936
					Totaux pour le Titre I.	0	69.929	69.929	0	-401	-401	0	69.528	69.528
					Totaux pour le programme 09.10.	0	69.929	69.929	0	-401	-401	0	69.528	69.528
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.11									
					Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	41	01	30	11	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5.191	—	—	- 46			5.145	—	—
DE	41	02	30	11	Subsides à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique pour missions spécifiques complémentaires au programme de recherche	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.191	0	0	-46	0	0	5.145	0	0
					Totaux pour le programme 09.11.	5.191	0	0	-46	0	0	5.145	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 09.	74.192	98.019	101.560	-1.243	+3.049	6.178	72.949	101.068	107.738
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 10									
					Secrétariat général									
					Programme 10.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.322	—	—				13.322	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+59								
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	20	—	—				20	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+5								
NO	12	02	00	01	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an (Direction fonctionnelle et d'Appui)	0	—	—				0	—	—
NO	12	03	00	01	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an (Direction fonctionnelle et d'Appui)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	13.342	0	0	0	0	0	13.342	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	5	—	—				5	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-5								
NO	74	02	00	01	(Nouveau) Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Direction fonctionnelle et d'Appui)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	5	0	0	0	0	0	5	0	0
					Totaux pour le programme 10.01.	13.347	0	0	0	0	0	13.347	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.02.									
					Secrétariat général									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	02	Provision interdépartementale pour le plan Environnement-Emploi	5.000	—	—	- 5.000			0	—	—
DE	12	01	00	02	Etudes et enquêtes, documents, mise en œuvre du plan opérationnel - Direction du secrétariat général	30	—	—				30	—	—
DE	33	01	00	02	Subventions et indemnités	455	—	—				455	—	—
DE	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	160	—	—				160	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.645	0	0	-5.000	0	0	645	0	0
					Totaux pour le programme 10.02.	5.645	0	0	-5.000	0	0	645	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Programme 10.03. **Service de la Présidence et Chancellerie.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie									
					Solde au 1er janvier	—	7.908	10.033		- 1.285	- 814	—	6.623	9.219
					Recettes de l'année en cours	—	4.870	4.870				—	4.870	4.870
					Disponible pour l'année	—	12.778	14.903		- 1.285	- 814	—	11.493	14.089
					Dépenses à charge du Fonds	—	4.870	4.870				—	4.870	4.870
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	7.908	10.033		- 1.285	- 814	—	6.623	9.219
DE	01	04	00	03	Actions humanitaires aux autorités locales	0	—	—				0	—	—
DE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.180	—	—	- 30			1.150	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-24								
					Dépenses années antérieures	(24)	—	—				(24)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+24								
DE	12	03	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	1.395	—	—	- 30			1.365	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-5								
					Dépenses années antérieures	(5)	—	—				(5)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+5								
DE	12	04	00	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de services	10	—	—				10	—	—
DE	12	06	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	130	130		- 80	- 80	—	50	50
DE	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du contrat d'avenir	10	—	—				10	—	—
DE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	246	—	—				246	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2								
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 2								
DE	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	25	—	—				25	—	—
DE	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	260	—	—	- 60			200	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10								
					Dépenses années antérieures	(10)	—	—				(10)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 10								
DE	12	14	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du Contrat d'Avenir	—	0	0				—	0	0
DE	12	15	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	0	0				—	0	0
DE	12	17	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	11	—	—				11	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-14								
DE	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	70	—	—	- 50			20	—	—
DE	12	19	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à la Valorisation de l'image de la Wallonie à l'étranger, y compris à travers les médias	30	—	—	- 20			10	—	—
DE	30	01	00	03	Subventions en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	608	—	—				608	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+79								
DE	30	02	00	03	Subvention au GREOA	30	—	—				30	—	—
DE	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	185	—	—				185	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-50								
DE	30	05	00	03	Subvention pour la gestion des Vitrines de la Wallonie	0	—	—				0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
DE	30	06	00	03	Subvention dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, notamment pour l'organisation d'actions de partenariat avec des entreprises du secteur privé ou des A.S.B.L.	40	—	—				40	—	—
DE	30	07	00	03	Subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale	320	—	—				320	—	—
DE	30	08	00	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives "CAW"	140	—	—				140	—	—
DE	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	340	—	—				340	—	—
DE	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	145	—	—				145	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2								
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2								
DE	30	13	00	03	Subvention pour la création et le développement du site internet pour le réseau wallon de lutte contre la pauvreté	16	—	—				16	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+6								
DE	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	205	—	—				205	—	—
DE	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	260	—	—				260	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-140								
DE	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement	125	—	—				125	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+125								
DE	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	—	—				460	—	—
DE	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	74	—	—				74	—	—
DE	33	05	00	03	Subventions en faveur de l'Institut Jules Destrée pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	322	—	—				322	—	—
DE	33	07	00	03	Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	2.000	—	—	+1.000			3.000	—	—
DE	40	01	00	03	Subvention dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, notamment pour l'organisation d'actions de partenariat avec des organismes d'intérêt public	20	—	—	- 20			0	—	—
DE	40	02	21	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	36	—	—				36	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-6								
DE	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1.497	—	—				1.497	—	—
					Totaux pour le Titre I.	10.103	5.000	5.000	+790	-80	-80	10.893	4.920	4.920
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	02	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	30	—	—				30	—	—
DE	74	06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—				0	—	—
DE	81	01	00	03	Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	—	0	0				—	0	0
DE	81	02	00	03	Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	4.700	—	—				4.700	—	—
DE	01	01	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	79	—	—				79	—	—
DE	01	03	00	03	Organisation des élections régionales	597	—	—				597	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5.406	0	0	0	0	0	5.406	0	0
					Totaux pour le programme 10.03.	15.509	5.000	5.000	+790	-80	-80	16.299	4.920	4.920
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	7.908	10.033	—	-1.285	-814	—	6.623	9.219

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Programme 10.04. **Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	01	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	—	700	576				—	700	576
					Dont arrêté(s) de réallocation			+76						
DE	12	02	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	—	202	43				—	202	43
					Dont arrêté(s) de réallocation			-16						
					Dont arrêté(s) de transfert		+202	+59						
DE	12	03	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	—	0	48				—	0	48
					Dont arrêté(s) de réallocation			-55						
DE	12	07	00	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	10	—	—				10	—	—
DE	30	01	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés -COFINANCEMENT PAR LE FEDER	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation			-5						
DE	30	02	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés - COFINANCEMENT PAR LE FEOGA	—	0	37				—	0	37
					Dont arrêté(s) de transfert			+32						
DE	45	01	23	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	—	720	720				—	720	720
DE	45	02	00	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	—	200	200				—	200	200
					Totaux pour le Titre I.	10	1.822	1.624	0	0	0	10	1.822	1.624
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	15	—	—				15	—	—
					Totaux pour le Titre II.	15	0	0	0	0	0	15	0	0
					Totaux pour le programme 10.04.	25	1.822	1.624	0	0	0	25	1.822	1.624
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.05. **Audits**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	199	—	—				199	—	—
					Dépenses années antérieures	(8)	—	—				(8)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+8								
NO	12	02	00	05	(Nouveau) Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	0	—	—	+20			20	—	—
AN	12	03	00	05	Frais de fonctionnement de l'Unité d'audit interne des fonds structurels européens	195	—	—				195	—	—
AN	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	72	—	—	- 37			35	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-8								

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
AN	12 07 00		05	Prestation d'assistance pour la CAIF	—	0	58			+35	—	—	93
NO	12 08 00		05	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - Projets à moins d'un an (Audit interne de fonctionnement)	0	—	—				0	—	—
NO	12 09 00		05	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - Projets à plus d'un an (Audit interne de fonctionnement)	—	0	0				—	0	0
NO	12 10 00		05	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - Projets à moins d'un an (Audit interne des fonds structurels européens)	0	—	—				0	—	—
NO	12 11 00		05	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - Projets à plus d'un an (Audit interne des fonds structurels européens)	—	0	0				—	0	0
				Totaux pour le Titre I.	474	0	58	-17	0	+35	457	0	93
				Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74 04 00		05	Frais d'équipement de l'Unité d'audit interne des fonds structurels européens	30	—	—				30	—	—
NO	74 05 00		05	(Nouveau) Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	0	—	—	+10			10	—	—
AN	74 07 22		05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	5	—	—				5	—	—
NO	74 08 00		05	(Nouveau) Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Audit interne de fonctionnement)	—	0	0				—	0	0
NO	74 09 00		05	(Nouveau) Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Audit interne des fonds structurels européens)	—	0	0				—	0	0
				Totaux pour le Titre II.	35	0	0	+10	0	0	45	0	0
				Totaux pour le programme 10.05.	509	0	58	-7	0	+35	502	0	93
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 10.06.									
				Communication									
				Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12 02 00		06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	819	—	—				819	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-5								
				Dépenses années antérieures	(5)	—	—				(5)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+5								
DE	12 03 00		06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale	34	—	—				34	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
							Crédits dissociés			*Crédits dissociés*			*Crédits dissociés*	
						Crédits non dissociés	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
NO	12	05	00	06	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - Projets à moins d'un an (Communication interne)	0	—	—				0	—	—
NO	12	06	00	06	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - Projets à plus d'un an (Communication interne)	—	0	0				—	0	0
NO	12	07	00	06	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - Projets à moins d'un an (Communication externe)	0	—	—				0	—	—
NO	12	08	00	06	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - Projets à plus d'un an (Communication externe)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	858	0	0	0	0	0	858	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	06	00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme	55	—	—				55	—	—
NO	74	08	00	06	(Nouveau) Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Communication interne)	—	0	0				—	0	0
NO	74	09	00	06	(Nouveau) Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Communication externe)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	55	0	0	0	0	0	55	0	0
					Totaux pour le programme 10.06.	913	0	0	0	0	0	913	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.07. **Géomatique**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	12	02	00	07	Relations publiques, documentation, frais de publication	—	79	79				—	79	79
HE	12	06	00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	—	1.891	1.891				—	1.891	1.891
HE	12	10	00	07	Dépenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	—	1.876	3.480		- 129	- 171	—	1.747	3.309
					Dont arrêté(s) de réallocation		-500	-500						
					Totaux pour le Titre I.	0	3.846	5.450	0	-129	-171	0	3.717	5.279
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	74	01	00	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	1.134	1.134				—	1.134	1.134
					Dont arrêté(s) de réallocation		+500	+500						
					Totaux pour le Titre II.	0	1.134	1.134	0	0	0	0	1.134	1.134
					Totaux pour le programme 10.07.	0	4.980	6.584	0	-129	-171	0	4.851	6.413
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 10.	35.948	11.802	13.266	-4.217	-209	-216	31.731	11.593	13.050
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	7.908	10.033	—	-1.285	-814	—	6.623	9.219

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 11.									
					Personnel et affaires générales									
					Programme 11.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.151	—	—				13.151	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de service réalisés dans le cadre de projets informatiques spécifiques	1.917	—	—				1.917	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+1.917								
					Totaux pour le Titre I.	15.083	0	0	0	0	0	15.083	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	150	—	—				150	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+150								
					Totaux pour le Titre II.	160	0	0	0	0	0	160	0	0
					Totaux pour le programme 11.01.	15.243	0	0	0	0	0	15.243	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 11.02.									
					Ressources humaines, gestion administrative et pécuniaire									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	02	Provision interdépartementale	13.477	—	—	- 5.644			7.833	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-2.067								
NO	11	01	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	2.400	—	—				2.400	—	—
NO	11	02	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	9.552	—	—				9.552	—	—
NO	11	04	20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	7.985	—	—				7.985	—	—
NO	11	05	20	02	Rémunérations différées sur déclarations de vacance d'emploi en cours	1.000	—	—				1.000	—	—
NO	11	06	20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrites par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	—	—				70	—	—
NO	11	07	40	02	Charge des avantages titres-repas	13.000	—	—				13.000	—	—
NO	11	08	40	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	3.516	—	—				3.516	—	—
NO	11	12	00	02	Convention de premier emploi	213	—	—				213	—	—
NO	11	13	00	02	Programme de transition professionnelle	3.600	—	—	- 374			3.226	—	—
NO	11	15	00	02	Rémunérations et allocations du personnel, relatives à la prise en charge du coût du remplacements des départs temporaires	5.561	—	—				5.561	—	—
NO	12	01	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	197	—	—				197	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-3								
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—				(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3								
NO	12	03	21	02	Frais de déplacement : missions	6.159	—	—	- 107			6.052	—	—
					(Nouveau) Dépenses années antérieures	(0)	—	—	+107			(107)	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
NO	12 05 21		02	Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	915	—	—	- 16			899	—	—
				(Nouveau) Dépenses années antérieures	(0)	—	—	+16			(16)	—	—
NO	12 07 21		02	Cotisations au service de santé administratif	22	—	—				22	—	—
NO	12 08 00		02	Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	56	—	—				56	—	—
NO	12 09 00		02	Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	153	—	—				153	—	—
NO	12 10 00		02	Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	961	—	—				961	—	—
NO	12 11 00		02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	42	—	—				42	—	—
				Totaux pour le Titre I.	68.882	0	0	-6.018	0	0	62.864	0	0
				Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74 06 00		02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—				0	—	—
NO	74 07 00		02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	194	—	—				194	—	—
NO	74 08 00		02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	105	—	—				105	—	—
				Totaux pour le Titre II.	299	0	0	0	0	0	299	0	0
				Totaux pour le programme 11.02.	69.181	0	0	-6.018	0	0	63.163	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 11.04. **Affaires générales, recrutement, formation**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12 01 00		04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction de la Formation du personnel	—	240	240				—	240	240
NO	12 02 00		04	Frais de formation spécifique	259	—	—				259	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-41								
				Dépenses années antérieures	(6)	—	—				(6)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+6								
NO	12 03 21		04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	—	2.141	1.789				—	2.141	1.789
				Dont arrêté(s) de réallocation			-40						
NO	12 04 00		04	Développement de l'appui opérationnel pour la Direction de l'Aide à la Gestion	186	—	—				186	—	—
NO	12 05 00		04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et communication interne, frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux, frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	37	—	—				37	—	—
NO	12 06 00		04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	122	—	—				122	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-13								
				Dépenses années antérieures	(13)	—	—				(13)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+13								
NO	12 07 00		04	Gestion du contentieux relatif au statut des agents de la Région pour la Direction Réglementation	37	—	—				37	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	- 13							—	—
				Dépenses années antérieures	(13)	—	—				(13)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+13							—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
					Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
						Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement												
NO	12 08 00		04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	300	—	—				300	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-64								
				Dépenses années antérieures	(64)	—	—				(64)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+64								
NO	12 09 00		04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction de la Documentation et des Archives régionales	156	—	—				156	—	—
NO	12 10 00		04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	—	0	40				—	0	40
				Dont arrêté(s) de réallocation			+40						
NO	12 11 00		04	Mise à disposition des ouvrages et abonnements spécialisés pour l'ensemble des départements du Service public de Wallonie	1.015	—	—				1.015	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	- 59								
				Dépenses années antérieures	(59)	—	—				(59)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+59								
				Totaux pour le Titre I.	2.267	2.381	2.069	0	0	0	2.267	2.381	2.069
				Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74 01 00		04	Achat de biens meubles durables spécifiques destinés à la Direction de la Documentation et des Archives régionales	15	—	—				15	—	—
NO	74 02 00		04	Achat de biens meubles durables spécifiques et développements informatiques spécifiques pour la Direction de la Sélection	10	—	—				10	—	—
NO	74 06 00		04	Achats de biens meubles durables spécifiques destinés aux formations, aux salles de cours et labos de la Direction de la Formation du personnel	45	—	—				45	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+35								
				Totaux pour le Titre II.	70	0	0	0	0	0	70	0	0
				Totaux pour le programme 11.04.	2.337	2.381	2.069	0	0	0	2.337	2.381	2.069
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 11.06. **Affaires juridiques**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12 04 00		06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats pour la Direction juridique	99	—	—				99	—	—
NO	30 01 00		06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	3	—	—				3	—	—
NO	30 02 00		06	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités	5	—	—				5	—	—
				Totaux pour le Titre I.	107	0	0	0	0	0	107	0	0
				Totaux pour le programme 11.06.	107	0	0	0	0	0	107	0	0
				Dont programme d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Dont fonds organiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Totaux pour la division organique 11.	86.868	2.381	2.069	-6.018	0	0	80.850	2.381	2.069
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Division organique 12.									
					Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication									
					Programme 12.01. Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	22.873	—	—	+3.000			25.873	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-300								
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
AN	12	02	24	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	6.300	—	—				6.300	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+6.300								
NO	12	04	24	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	36	—	—				36	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+36								
					Totaux pour le Titre I.	29.224	0	0	+3.000	0	0	32.224	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 12.01.	29.234	0	0	+3.000	0	0	32.234	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.02. Budget-Comptabilité-Trésorerie									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	02	Provision pour charges sociales	0	—	—				0	—	—
AN	01	02	00	02	Provision conjoncturelle	90.000	—	—	- 90.000			0	—	—
AN	01	03	00	02	Provision pour le respect des engagements de la Région dans le cadre des Accords de coopération	0	—	—				0	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-42.970								
AN	01	05	00	02	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	1.250	—	—	- 150			1.100	—	—
AN	11	02	00	02	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	722	—	—				722	—	—
AN	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	240	—	—				240	—	—
AN	30	01	00	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	20	—	—				20	—	—
AN	41	01	40	02	Dotation au Fonds pour le Désendettement de la Wallonie	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	92.232	0	0	-90.150	0	0	2.082	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	80	—	—				80	—	—
AN	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	—	—				25	—	—
					Totaux pour le Titre II.	105	0	0	0	0	0	105	0	0
					Totaux pour le programme 12.02.	92.337	0	0	-90.150	0	0	2.187	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.05. **Gestion du Trésor**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	100	—	—				100	—	—
AN	03	01	20	05	Imputation des différences d'arrondis consécutives au passage à l'euro	0	—	—				0	—	—
AN	12	02	00	05	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	100	—	—				100	—	—
AN	12	04	11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	30	—	—				30	—	—
AN	12	06	30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	504	—	—				504	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-135								
AN	12	07	11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptables de la Trésorerie	0	—	—				0	—	—
AN	12	08	00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	—	800	200			- 200	—	800	0
AN	43	01	22	05	Rémunération allouée aux communes du chef de la fourniture des informations relatives au recensement des logements abandonnés	0	—	—				0	—	—
AN	45	02	00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	734	800	200	0	0	-200	734	800	0
					Totaux pour le programme 12.05.	734	800	200	0	0	-200	734	800	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.07. **Dettes et garanties**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	21	01	11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	176.743	—	—	+14.285			191.028	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-2.100								
AN	21	02	11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	—	—				1.250	—	—
AN	21	03	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	—	—				0	—	—
AN	21	04	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	—	—				0	—	—
AN	21	05	30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	2.500	—	—				2.500	—	—
AN	21	08	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	214	—	—	+15			229	—	—
AN	21	10	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société régionale wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses	5	—	—				5	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
AN	21	14	00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	15.151	—	—				15.151	—	—
AN	31	01	00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	21.800	—	—	- 1.800			20.000	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-4.200								
AN	45	01	23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	38.373	—	—	- 12.500			25.873	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 1.500								
					Dépenses années antérieures	(1500)	—	—				(1500)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.500								
AN	45	02	23	07	Contribution volontaire au FADELS	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	257.536	0	0	0	0	0	257.536	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	91	01	11	07	Amortissement de la dette régionale consolidée non spécialement affectée	0	—	—				0	—	—
AN	91	03	10	07	Amortissement complémentaire de la dette indirecte	0	—	—				0	—	—
AN	91	06	00	07	Amortissement de l'emprunt sidérurgique (SWS)	0	—	—				0	—	—
AN	91	09	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne du Crédit social	0	—	—				0	—	—
AN	91	10	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	1.756	—	—				1.756	—	—
AN	91	12	00	07	Amortissement d'emprunts contractés par les centres de formation (IFPME)	0	—	—				0	—	—
AN	91	14	00	07	Amortissement d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1.756	0	0	0	0	0	1.756	0	0
					Totaux pour le programme 12.07.	259.292	0	0	0	0	0	259.292	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.09. **Finance et Comptabilité**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	611	—	—				611	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+91								
AN	11	02	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel Cellule interne de Walcomfin	406	—	—				406	—	—
AN	12	01	00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	375	—	—	- 175			200	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+28								
AN	12	02	11	09	Frais de fonctionnement de la Cellule interne de Walcomfin	51	—	—				51	—	—
AN	12	03	00	09	Consultance et conventions d'études pour la mise en place de Walcomfin	152	—	—	- 4			148	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.595	0	0	-179	0	0	1.416	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	01	00	09	Achat de biens meubles pour la CIF	46	—	—	- 10			36	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+16								
AN	74	02	00	09	Achat de biens meubles pour la Cellule interne de Walcomfin	22	—	—	- 2			20	—	—
					Totaux pour le Titre II.	68	0	0	-12	0	0	56	0	0
					Totaux pour le programme 12.09.	1.663	0	0	-191	0	0	1.472	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.11. **Fiscalité** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	01	01	00	11	Provision pour les dépenses globales de la gestion de la taxe sur les jeux et paris	3.296	—	—	- 3.296			0	—	—
AN	11	01	00	11	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	561	—	—				561	—	—
AN	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil Supérieur de la Fiscalité régionale	20	—	—	- 20			0	—	—
AN	12	04	11	11	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	57	—	—				57	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-4								
					Dépenses années antérieures	(4)	—	—				(4)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+4								
AN	12	05	00	11	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	577	—	—				577	—	—
AN	12	06	00	11	Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	146	—	—				146	—	—
AN	30	01	00	11	Incitent éco-fiscal	0	—	—				0	—	—
AN	40	01	00	11	Subvention à la Cellule administrative transitoire pour la gestion de la fiscalité régionale (CAT) pour la gestion et le paiement des éco-boni	30.893	—	—	+30.400			61.293	—	—
AN	45	01	23	11	Dotation de fonctionnement à la Cellule administrative transitoire pour la gestion de la fiscalité régionale (CAT)	11.255	—	—	- 91			11.164	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-3.100								
					Totaux pour le Titre I.	46.809	0	0	+26.993	0	0	73.802	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	05	00	11	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	23	—	—				23	—	—
					Totaux pour le Titre II.	23	0	0	0	0	0	23	0	0
					Totaux pour le programme 12.11.	46.832	0	0	+26.993	0	0	73.825	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.21. **Gestion informatique de la Région wallonne** *Titre I. - Dépenses courantes*									
DE	12	01	00	21	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de publication	30	—	—				30	—	—
DE	12	03	30	21	Connexion des cabinets ministériels à un réseau de communication et à l'informatique du SPW	304	—	—				304	—	—
DE	12	04	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	593	—	—				593	—	—
DE	12	07	00	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation de la convention GIEI	250	—	—				250	—	—
DE	12	11	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	14.102	—	—				14.102	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-90								
DE	12	12	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en matériel	3.293	—	—	+400			3.693	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-171								
DE	12	13	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	3.218	—	—	- 250			2.968	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+261								
DE	12	15	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	—	5.820	8.966			- 30	—	5.820	8.936
DE	12	16	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	—	0	0				—	0	0
DE	12	17	00	21	Plan de sécurité informatique du SPW	140	—	—				140	—	—
DE	12	22	30	21	Infrastructure de télécommunication et gestion des réseaux associés	1.474	—	—				1.474	—	—
DE	12	23	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	500	—	—	- 500			0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE		12 24 30		21	Etudes, prestations de services, formations, documentation, cotisations,...	—	3	3				—	3	3
					Dont arrêté(s) de réallocation		-200	-200						
DE		12 25 00		21	Achats de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	9	9				—	9	9
DE		14 06 10		21	Exploitation et maintenance des réseaux de télécommunication et des serveurs centralisés	—	2.475	2.475				—	2.475	2.475
					Dont arrêté(s) de réallocation		+200	+200						
					Totaux pour le Titre I.	23.904	8.307	11.453	-350	0	-30	23.554	8.307	11.423
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	i	73 15 11		21	Fournitures d'équipements de télécommunication et de serveurs centralisés	—	410	410				—	410	410
DE		73 25 00		21	Petits équipements d'entretien et d'extension	—	50	50				—	50	50
DE		74 01 00		21	Achat de biens meubles durables	—	25	25				—	25	25
					Totaux pour le Titre II.	0	485	485	0	0	0	0	485	485
					Totaux pour le programme 12.21.	23.904	8.792	11.938	-350	0	-30	23.554	8.792	11.908
					Dont programme d'investissement	—	410	410	—	—	—	—	410	410
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.22. **Equipement et fournitures.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO		12 02 45		22	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication	200	—	—	- 45			155	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+200								
NO		12 03 11		22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services.- Service public de Wallonie	2.412	—	—				2.412	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-715								
NO		12 05 11		22	Achat et entretien de vêtements professionnels spécifiques pour le personnel du Service public de Wallonie	910	—	—	- 40			870	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-36								
NO		12 07 11		22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Service public de Wallonie - Véhicules non spécifiques et moyens de communication	255	—	—				255	—	—
NO		12 08 11		22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Service public de Wallonie -Imprimerie	170	—	—				170	—	—
NO		12 09 11		22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Service public de Wallonie - Cafétérias	2.913	—	—				2.913	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+685								
NO		12 10 00		22	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules utilisés par le Service public de Wallonie, y compris le matériel roulant	5.089	—	—				5.089	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-101								
					Dépenses années antérieures	(1)						(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
NO		12 11 72		22	Achats de bien meubles non durables et prestations de Services - Service Public Wallonie - Edition	400	—	—				400	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+400								
					Totaux pour le Titre I.	12.350	0	0	-85	0	0	12.265	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO		74 01 00		22	Achat de biens meubles durables non spécifiques, y compris l'achat de matériel et de véhicules utilisés par le Service public de Wallonie	2.170	—	—				2.170	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-600								

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
NO	74	02	00	22	Achat de biens meubles durables non spécifiques pour le Service public de Wallonie - Mobilier et machines	1.344	—	—	- 64			1.280	—	—
NO	74	03	05	22	Achats de biens durables spécifiques -Service public de Wallonie- Edition	100	—	—				100	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+100								
NO	74	07	00	22	Achats de biens meubles durables non spécifiques pour le Service public de Wallonie - Véhicules non spécifiques et moyens de communication	154	—	—				154	—	—
NO	74	09	00	22	Achats de biens meubles durables non spécifiques pour le Service public de Wallonie - Cafétérias	50	—	—				50	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 30								
					Totaux pour le Titre II.	3.818	0	0	-64	0	0	3.754	0	0
					Totaux pour le programme 12.22.	16.168	0	0	-149	0	0	16.019	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.23. **Gestion immobilière et bâtiments.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12	04	00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	16.799	—	—				16.799	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1.201								
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
NO	12	05	00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	9.112	—	—				9.112	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.142								
					Dépenses années antérieures	(58)	—	—				(58)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 58								
NO	12	06	00	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	7.114	—	—				7.114	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-831								
					Dépenses années antérieures	(905)	—	—				(905)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+905								
NO	12	07	11	23	Déménagements	648	—	—	- 200			448	—	—
NO	12	08	11	23	Entretien des bâtiments administratifs propriétés de la Région wallonne y compris l'achat d'outillage pour l'entretien et les réparations	1.648	—	—				1.648	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2								
					Dépenses années antérieures	(82)	—	—				(82)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+82								
NO	12	09	11	23	Travaux d'aménagements et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	291	—	—				291	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-239								
					Dépenses années antérieures	(85)	—	—				(85)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+85								
NO	12	10	11	23	(Modifié) Dépenses liées à la fourniture d'énergie	—	28	0				—	28	0
					Dont arrêté(s) de transfert		+28							
					Totaux pour le Titre I.	36.743	28	0	-200	0	0	36.543	28	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	438	—	—	-7			431	—	—
					Totaux pour le Titre II.	438	0	0	-7	0	0	431	0	0
					Totaux pour le programme 12.23.	37.181	28	0	-207	0	0	36.974	28	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.31. **Implantation immobilière.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO		12 02 00		31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	60	—	—	+97			157	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-15								
NO		12 03 00		31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	—	0	150			+45	—	0	195
NO		21 01 50		31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	7.931	—	—	- 1.090			6.841	—	—
NO		34 01 40		31	Subventions et indemnités au secteur autre que public	52	—	—				52	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+15								
NO		41 01 40		31	Subvention à l'ISSEP pour l'étude de la gestion énergétique des bâtiments	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	8.043	0	150	-993	0	+45	7.050	0	195
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO		72 01 10		31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	—	1.915	3.243		+684	+484	—	2.599	3.727
					Dont arrêté(s) de réallocation		-128	-100						
NO	*i*	72 03 10		31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	—	5.858	5.305		- 658	- 909	—	5.200	4.396
					Dont arrêté(s) de transfert		+177							
					Dont arrêté(s) de réallocation			+200						
DE		72 04 10		31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	—	445	645				—	445	645
					Dont arrêté(s) de réallocation		+100	-100						
NO		72 06 10		31	Petits travaux d'aménagements effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	476	—	—	+5			481	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-172								
					Dépenses années antérieures	(172)	—	—				(172)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+172								
NO		72 07 10		31	Expérience pilote d'économies d'energie et de cogénération	—	0	350			- 295	—	0	55
NO		72 08 00		31	Expérience pilote d'économies d'énergie et de panneaux photovoltaïques-perex (dont Plan Air-Climat)	—	0	600			- 530	—	0	70
NO	*i*	91 01 70		31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	16.123	—	—	+538			16.661	—	—
					Totaux pour le Titre II.	16.771	8.218	10.143	+543	+26	-1.250	17.314	8.244	8.893
					Totaux pour le programme 12.31.	24.814	8.218	10.293	-450	+26	-1.205	24.364	8.244	9.088
					Dont programme d'investissement	16.123	5.858	5.305	+538	-658	-909	16.661	5.200	4.396
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 12.	532.159	17.838	22.431	-61.504	+26	-1.435	470.655	17.864	20.996
					Dont programme d'investissement	16.123	6.268	5.715	+538	-658	-909	16.661	5.610	4.806
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Division organique 13.									
					Routes et bâtiments									
					Programme 13.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO		11 03 00		01	Rémunérations et allocations du personnel	86.829	—	—				86.829	—	—
NO		12 01 00		01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
					Totaux pour le Titre I.	86.844	0	0	0	0	0	86.844	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 13.01.	86.854	0	0	0	0	0	86.854	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 13.02. **Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	—	55.000	55.000		+8.000	+8.000	—	63.000	63.000
LU	12	02	00	02	Relations publiques, documentation,frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	—	650	650		- 250	- 250	—	400	400
					Dont arrêté(s) de réallocation		-120	-120						
LU	12	03	30	02	Etudes	—	400	800		- 150		—	250	800
					Dont arrêté(s) de réallocation		-600	-600						
LU	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	—	100	100				—	100	100
					Dont arrêté(s) de réallocation		-40	-40						
HE	12	05	30	02	Publications et actions d'information et de sensibilisation relatives au RAVEL	—	50	50		- 1	- 1	—	49	49
LU	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	1.250	1.250			+250	—	1.250	1.500
					Dont arrêté(s) de réallocation		-250	-250						
LU	12	08	10	02	Dépenses énergétiques dans les bâtiments premier échelon	—	1.000	1.000			- 250	—	1.000	750
					Dont arrêté(s) de réallocation		-200	-200						
LU	12	09	10	02	Développement d'applications informatiques	—	1.000	1.000		+200	- 800	—	1.200	200
					Dont arrêté(s) de réallocation		+900	+900						
LU	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	—	800	800				—	800	800
LU	14	03	10	02	Achat de fondants chimiques	—	5.300	5.700		+5.000		—	10.300	5.700
					Dont arrêté(s) de réallocation		+1.500	+1.900						
LU	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver	—	17.000	16.500		+3.300		—	20.300	16.500
					Dont arrêté(s) de réallocation		+8.000	+7.500						
LU	14	10	10	02	Entretien des ouvrages d'art du réseau routier	—	2.200	2.200		- 750	- 250	—	1.450	1.950
LU	14	11	10	02	Entretien du réseau routier	—	16.000	17.400		- 2.000	- 3.000	—	14.000	14.400
					Dont arrêté(s) de réallocation		+2.500	+3.900						
LU	14	12	10	02	Propreté du réseau routier	—	4.500	4.500			- 250	—	4.500	4.250
LU	14	13	10	02	Marquages du réseau routier	—	3.500	3.500			- 500	—	3.500	3.000
					Dont arrêté(s) de réallocation		-2.000	-2.000						
LU	14	14	10	02	Entretien des glissières de sécurité et de la signalisation verticale du réseau routier	—	2.600	2.700			- 300	—	2.600	2.400
LU	14	15	10	02	Entretien des pistes cyclables	—	2.050	1.950			- 250	—	2.050	1.700
LU	14	20	10	02	Entretien des ouvrages d'art du réseau autoroutier	—	4.000	4.000		- 1.250	- 250	—	2.750	3.750
LU	14	21	10	02	Entretien du réseau autoroutier	—	11.807	9.457			- 1.500	—	11.807	7.957
					Dont arrêté(s) de réallocation	—	+3.600	+1.100						
LU	14	22	10	02	Propreté du réseau autoroutier	—	7.000	7.000			- 500	—	7.000	6.500
LU	14	23	10	02	Marquage du réseau autoroutier	—	2.000	2.000			- 500	—	2.000	1.500
					Dont arrêté(s) de réallocation		-750	-500						

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
LU		14	24 10	02	Entretien des glissières de sécurité et de la signalisation verticale du réseau autoroutier	—	6.500	6.500		- 1.250	- 1.000	—	5.250	5.500
LU		14	30 10	02	Entretien des aires et des parkings autoroutiers	—	2.750	3.250			+500	—	2.750	3.750
					Dont arrêté(s) de réallocation			+500						
LU		33	02 00	02	Subventions à des organismes belges ou étrangers	—	40	40				—	40	40
LU		34	02 41	02	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	—	2.500	2.500		+1.004		—	3.504	2.500
					Totaux pour le Titre I.	0	149.997	149.847	0	+11.853	- 851	0	161.850	148.996
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	01	01 00	02	Fonds organique : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
					Solde au 1er janvier	—	1.834	4.400		+593	+693	—	2.427	5.093
					Recettes de l'année en cours	—	8.000	8.000				—	8.000	8.000
					Disponible pour l'année	—	9.834	12.400		+593	+693	—	10.427	13.093
					Dépenses à charge du Fonds	—	8.000	8.000				—	8.000	8.000
					Solde au 31 décembre	—	1.834	4.400		+593	+693	—	2.427	5.093
LU	*i*	72	01 10	02	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	—	1.500	1.500			- 700	—	1.500	800
LU	*i*	73	01 11	02	Sécurisation, aménagement et équipement des autoroutes et routes de la Région, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	—	35.560	33.410				—	35.560	33.410
					Dont arrêté(s) de réallocation		+5.560	+3.410						
LU		73	03 11	02	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne	—	5.334	1.582				—	5.334	1.582
					Dont arrêté(s) de transfert		+5.334	+1.582						
LU	*i*	73	05 11	02	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	—	6.500	9.000				—	6.500	9.000
					Dont arrêté(s) de réallocation		-2.500	-2.500						
LU	*i*	73	07 11	02	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art	—	19.000	16.000		- 6.900	- 2.500	—	12.100	13.500
LU		73	09 11	02	Aménagement aux voies d'accès aux zones d'activités économiques	—	4.400	1.750			- 600	—	4.400	1.150
					Dont arrêté(s) de réallocation		+2.400							
LU	*i*	73	10 11	02	Travaux de rénovation et de réhabilitation du réseau routier	—	13.500	16.100			+2.900	—	13.500	19.000
					Dont arrêté(s) de réallocation		-13.500	-11.000						
LU	*i*	73	11 11	02	Travaux de rénovation et de réhabilitation du réseau autoroutier	—	4.500	7.200			+2.800	—	4.500	10.000
					Dont arrêté(s) de réallocation		-4.500	-2.000						
LU		74	08 00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes	—	1.300	1.450				—	1.300	1.450
LU		81	01 00	02	Intervention dans le capital de la SOFICO	12.891	—	—	+4.836			17.727	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+12.891								
LU		93	08 00	02	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8.400	—	—				8.400	—	—
					Totaux pour le Titre II.	21.291	99.594	95.992	+4.836	-6.900	+1.900	26.127	92.694	97.892
					Totaux pour le programme 13.02.	21.291	249.591	245.839	+4.836	+4.953	+1.049	26.127	254.544	246.888
					Dont programme d'investissement	—	88.560	91.210	—	-6.900	+2.500	—	81.660	93.710
					Dont fonds organiques	—	8.000	8.000	—	—	—	—	8.000	8.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.834	4.400	—	+593	+693	—	2.427	5.093
					Programme 13.03.									
					Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU		01	03 00	03	Fonds organique : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
					Solde au 1er janvier	—	769	922		+67	- 60	—	836	862
					Recettes de l'année en cours	—	700	700				—	700	700
					Disponible pour l'année	—	1.469	1.622		+67	- 60	—	1.536	1.562
					Dépenses à charge du Fonds	—	700	700				—	700	700
					Solde au 31 décembre	—	769	922		+67	- 60	—	836	862

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
LU		12	03 11	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	—	370	370				—	370	370
LU		12	04 11	03	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	—	142	142			- 40	—	142	102
LU		12	06 30	03	Etudes et prestations de tiers	—	188	188			- 60	—	188	128
LU		14	02 10	03	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les autoroutes et routes	—	17.509	16.557		+1.500		—	19.009	16.557
					Dont arrêté(s) de réallocation			-1.000						
LU		14	03 10	03	Dépenses énergétiques	—	19.266	19.762				—	19.266	19.762
					Dont arrêté(s) de réallocation		+1.500	+2.000						
LU		14	06 10	03	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	—	870	870				—	870	870
LU		14	07 10	03	Gestion des espaces paysagers et urbains	—	60	60				—	60	60
					Totaux pour le Titre I.	0	39.105	38.649	0	+1.500	-100	0	40.605	38.549
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	73	01 11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les autoroutes et routes, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	5.200	5.115		- 1.500		—	3.700	5.115
LU		73	02 11	03	Aménagements environnementaux spécifiques	—	320	320				—	320	320
LU	*i*	73	03 11	03	Eclairage des passages pour piétons	—	2.154	3.150		- 1.500		—	654	3.150
LU	*i*	73	04 11	03	Mise en lumière des ponts	—	500	500			- 400	—	500	100
LU	*i*	73	10 11	03	Travaux d'entretien extraordinaire d'installations électriques et électromécaniques sur les autoroutes et routes	—	6.900	6.500		- 4.000	- 450	—	2.900	6.050
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1.500	-1.000						
LU		73	15 11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	605	550		- 400		—	205	550
LU	*i*	73	25 11	03	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	275	275		+50		—	325	275
LU		74	01 00	03	Achats de biens meubles durables	—	495	495		+1.000		—	1.495	495
					Totaux pour le Titre II.	0	16.449	16.905	0	-6.350	-850	0	10.099	16.055
					Totaux pour le programme 13.03.	0	55.554	55.554	0	-4.850	-950	0	50.704	54.604
					Dont programme d'investissement	—	15.029	15.540	—	-6.950	-850	—	8.079	14.690
					Dont fonds organiques	—	700	700	—	—	—	—	700	700
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	769	922	—	+67	- 60	—	836	862
					Programme 13.04. **Développement des télécommunications - Routes**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA		12	06 30	04	Achat de biens et services	1.485	—	—				1.485	—	—
MA		12	08 30	04	Dépenses courantes dans le cadre des télécommunications	—	35	35				—	35	35
MA		31	01 32	04	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications	—	300	216				—	300	216
					Dont arrêté(s) de réallocation		-100	+78						
MA		31	02 22	04	Subventions aux entreprises publiques dans le cadre des télécommunications	—	0	0				—	0	0
MA		40	02 00	04	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	—	225	319			- 95	—	225	224
					Dont arrêté(s) de réallocation		+100	-78						

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	*i = programme d'investissement*	*LIBELLES*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	**Crédits initiaux** *Crédits dissociés d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits dissociés d'ordonnancement*	**Ajustements** *Crédits non dissociés*	**Ajustements** *Crédits dissociés d'engagement*	**Ajustements** *Crédits dissociés d'ordonnancement*	**Crédits ajustés** *Crédits non dissociés*	**Crédits ajustés** *Crédits dissociés d'engagement*	**Crédits ajustés** *Crédits dissociés d'ordonnancement*
MA	41 01 40			04	Financement des actions de développement et de promotion des télécommunications initiées par l'Agence wallonne des Télécommunications	—	2.282	2.282		- 15	- 15	—	2.267	2.267
MA	43 01 22			04	Subventions aux communes dans le cadre de la politique des télécommunications	—	0	0				—	0	0
MA	45 01 23			04	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	—	—				75	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.560	2.842	2.852	0	-15	-110	1.560	2.827	2.742
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	01 01 00			04	Cofinancement européen en matière de télécommunication	—	78	78				—	78	78
					Dont arrêté(s) de transfert		+78	+78						
MA	73 17 11			04	Travaux relatifs au réseau de fibres optiques	—	58	48				—	58	48
MA	81 01 41			04	Intervention dans le capital de la Sofico	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	136	126	0	0	0	0	136	126
					Totaux pour le programme 13.04.	1.560	2.978	2.978	0	-15	-110	1.560	2.963	2.868
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 13.11. Infrastructures sportives.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01 02 00			11	Subvention dans le cadre du FIPI et du programme "Renouveau urbain"	0	—	—				0	—	—
AN	12 02 00			11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	70	—	—				70	—	—
AN	33 02 00			11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	150	—	—	+100			250	—	—
AN	33 03 00			11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	175	—	—				175	—	—
AN	33 04 00			11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3.433	—	—				3.433	—	—
AN	41 01 40			11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	—	558	558		- 558	- 211	—	0	347
AN	43 01 00			11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	7.017	—	—				7.017	—	—
					Totaux pour le Titre I.	10.845	558	558	+100	-558	-211	10.945	0	347
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	52 06 10			11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	—	4.500	4.290		+600	+700	—	5.100	4.990
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1.500							
AN	63 08 21			11	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	—	1.000	4.100		- 800	+700	—	200	4.800
AN	63 09 21			11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes.	—	16.196	9.975		+6.778	+6.920	—	22.974	16.895
					Dont arrêté(s) de réallocation		+3.000							

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN		63	10 21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les pouvoirs locaux et leurs régies autonomes - cofinancement européen	—	0	0				—	0	0
AN		63	11 21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	—	2.000	3.500		+360	- 795	—	2.360	2.705
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1.500							
AN		74	01 00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	25	25		- 25	- 24	—	0	1
					Totaux pour le Titre II.	0	23.721	21.890	0	+6.913	+7.501	0	30.634	29.391
					Totaux pour le programme 13.11.	10.845	24.279	22.448	+100	+6.355	+7.290	10.945	30.634	29.738
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 13.12. **Travaux subsidiés**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU		12	07 00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière de travaux subsidiés	—	0	166				—	0	166
					Dont arrêté(s) de réallocation			+166						
FU		12	08 00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière de travaux subsidiés	210	—	—				210	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+110								
FU		33	01 00	12	Subventions et indemnités - secteur privé	200	—	—				200	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+100								
FU		43	01 00	12	Subventions et indemnités - secteur public	0	—	—				0	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100								
FU		43	03 22	12	Partenariat projets sécuritaires avec les Gouverneurs	0	—	—				0	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-110								
FU		43	15 22	12	Subventions dans le cadre de l'accueil para-scolaire de l'enfance	—	0	200				—	0	200
					Totaux pour le Titre I.	410	0	366	0	0	0	410	0	366
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU		52	01 10	12	Subventions d'investissements à des associations menant des actions d'éducation permanente et de soutien à l'économie sociale	—	0	0				—	0	0
FU	*i*	63	01 21	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	—	500	610				—	500	610
FU	*i*	63	02 21	12	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains	—	25.326	35.450		- 3.653	- 2.991	—	21.673	32.459
					Dont arrêté(s) de réallocation		-20.000	-166						
FU		63	03 21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords	—	8.314	7.490			- 350	—	8.314	7.140
FU		63	04 21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	—	5.040	7.827			- 200	—	5.040	7.627
					Dont arrêté(s) de réallocation		-5.020							
FU	*i*	63	05 21	12	Fonds des Calamités	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
FU	*i*	63	06	32	12	Subvention aux admininistrations publiques subordonnées pour des travaux d'entretiens des voiries suite aux dégâts d'hiver 2008-2009	—	26.020	0				—	26.020	0
						Dont arrêté(s) de réallocation		+26.020							
FU		63	07	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	—	250	250				—	250	250
FU		63	08	00	12	Subventions pour travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque	—	2.492	3.268			- 250	—	2.492	3.018
						Dont arrêté(s) de réallocation		-1.000							
FU		63	09	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du Fonds européen de Développement régional (Phasing out)	—	234	478				—	234	478
						Dont arrêté(s) de transfert		+234	+478						
FU	*i*	63	10	21	12	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS	—	4.000	4.000				—	4.000	4.000
FU		63	11	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional	—	0	0				—	0	0
FU		63	12	21	12	Plan air-climat : éclairage public	—	2.000	1.200				—	2.000	1.200
FU		73	01	00	12	Réalisation de pistes d'habileté et de sécurité sur le domaine de la Région wallonne	—	0	0				—	0	0
FU		74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—				0	—	—
						Totaux pour le Titre II.	0	74.176	60.573	0	-3.653	-3.791	0	70.523	56.782
						Totaux pour le programme 13.12.	410	74.176	60.939	0	-3.653	-3.791	410	70.523	57.148
						Dont programme d'investissement	—	55.846	40.060	—	-3.653	-2.991	—	52.193	37.069
						Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Totaux pour la division organique 13.	120.960	406.578	387.758	+4.936	+2.790	+3.488	125.896	409.368	391.246
						Dont programme d'investissement	—	159.435	146.810	—	-17.503	-1.341	—	141.932	145.469
						Dont fonds organiques	—	8.700	8.700	—	—	—	—	8.700	8.700
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	2.603	5.322	—	+660	+633	—	3.263	5.955
						Division organique 14.									
						Mobilité et voies hydrauliques									
						Programme 14.01. **Fonctionnel**									
						Titre I. - Dépenses courantes									
NO		11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	70.105	—	—				70.105	—	—
NO		12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
LU		12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques - Electromécanique	—	327	98				—	327	98
						Dont arrêté(s) de transfert		+327	+98						
HE		12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Mobilité	—	302	64		- 302	- 64	—	0	0
						Dont arrêté(s) de transfert		+302	+64						
						Totaux pour le Titre I.	70.120	629	162	0	-302	-64	70.120	327	98

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
LU	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Voies hydrauliques	0	—	—				0	—	—
LU	74	03	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Electromécaniques	—	11	11				—	11	11
					Dont arrêté(s) de transfert		+11	+11						
HE	74	04	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Mobilité	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	11	11	0	0	0	10	11	11
					Totaux pour le programme 14.01.	70.130	640	173	0	-302	-64	70.130	338	109
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.02. **Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	—	0	30				—	0	30
					Dont arrêté(s) de transfert			+30						
HE	01	02	00	02	Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacement d'entreprises (CAW)	—	300	200			- 100	—	300	100
					Dont arrêté(s) de réallocation		+100	+100						
HE	01	03	00	02	Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacement (CAW)	—	0	252				—	0	252
					Dont arrêté(s) de réallocation		-100	+152						
HE	01	04	00	02	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité (Contrat d'avenir)	306	—	—				306	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+6								
HE	01	05	00	02	Actions visant à concrétiser les chartes communales de mobilité et à favoriser des expériences pilotes en matière d'intermodalité et de mobilité et à faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM (CAW)	—	460	350				—	460	350
					Dont arrêté(s) de réallocation		+110							
HE	01	08	00	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement de l'Observatoire de la Mobilité et à l'établissement du diagnostic annuel de la mobilité	—	0	0				—	0	0
HE	12	02	00	02	Etudes, actions de sensibilisation et de promotion en matière de mobilité (Contrat d'avenir)	30	—	—				30	—	—
HE	12	03	00	02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	—	200	300				—	200	300
					Dont arrêté(s) de réallocation		+50	+150						
HE	12	04	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions relatifs au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité (Contrat d'avenir)	—	300	500		- 150	- 139	—	150	361
HE	32	01	00	02	Subventions aux entreprises pour la mise en oeuvre de services de mobilité (Contrat d'avenir)	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
HE	33 01 00		02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité (Contrat d'avenir)	—	750	1.050			- 300	—	750	750
				Dont arrêté(s) de réallocation			+300						
HE	33 02 00		02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité	194	—	—	+6			200	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-6								
				Dont arrêté(s) de transfert	-250								
HE	41 01 00		02	Subvention au secteur public en faveur d'actions privilégiant le développement du transport ferroviaire	0	—	—				0	—	—
HE	41 02 40		02	Subvention à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) pour le financement du programme de travail de l'observatoire de la mobilité	—	0	0				—	0	0
HE	43 01 00		02	Subventions au secteur public en faveur d'actions de promotion de la mobilité (Contrat d'avenir)	—	0	5				—	0	5
HE	43 02 00		02	Subvention aux Communes pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM	192	—	—				192	—	—
				Totaux pour le Titre I.	722	2.010	2.687	6	-150	-539	728	1.860	2.148
				Titre II. - Dépenses de capital									
HE	52 01 00		02	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité (Contrat d'avenir)	—	0	0				—	0	0
HE	63 01 21		02	Subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité (Contrat d'avenir)	—	9.648	9.183		- 670	- 390	—	8.978	8.793
				Dont arrêté(s) de transfert		-352	-817						
HE	63 02 00		02	Subvention aux pouvoirs locaux et aux exploitants de taxis pour l'achat de véhicules propres	—	2.000	2.000		- 110		—	1.890	2.000
HE	74 02 22		02	Contrats en vue de l'amélioration de la qualité du transport (apurement de l'encours)	—	0	0				—	0	0
HE	74 06 00		02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	50	—	—				50	—	—
HE	01 06 00		02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre du Phasing out dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut	—	0	0				—	0	0
HE	01 07 00		02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre de l'Objectif 2	—	135	470				—	135	470
				Dont arrêté(s) de transfert		+135	+470						
HE	01 09 00		02	Dépenses de toutes nature relative à la mise en oeuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	—	485	25				—	485	25
				Dont arrêté(s) de transfert		+485	+25						
HE	01 10 00		02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du Programme de développement rural de la Wallonie 2007-2013	—	197	79				—	197	79
				Dont arrêté(s) de réallocation		+66	+38						
HE	01 11 00		02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre d'un programme de sécurité routière	—	3.824	3.260		+45	- 1.334	—	3.869	1.926
				Dont arrêté(s) de réallocation		-176	-740						
				Totaux pour le Titre II.	50	16.289	15.017	0	-735	-1.724	50	15.554	13.293
				Totaux pour le programme 14.02.	772	18.299	17.704	6	-885	-2.263	778	17.414	15.441
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 14.03. **Transport urbain, interurbain et scolaire**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
HE	01 01 00		03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains et interurbains (Contrat d'avenir)	50	—	—				50	—	—
HE	01 02 00		03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite (Contrat d'avenir)	440	—	—				440	—	—
				Dont arrêté(s) de transfert	-50								

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
HE	01	03	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires	—	5.920	5.920				—	5.920	5.920
HE	12	01	30	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	3.514	—	—	+844			4.358	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-689								
					Dépenses années antérieures	(689)	—	—				(689)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+689								
HE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	149	—	—				149	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1								
HE	12	03	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	16	—	—	- 13			3	—	—
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
HE	12	04	00	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique	250	—	—	- 150			100	—	—
HE	31	01	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	—	331.949	331.949		- 910	- 1.521	—	331.039	330.428
					Dont arrêté(s) de réallocation		+543	+543						
HE	31	02	22	03	Intervention régionale dans le financement des lignes interrégionales (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon)	—	806	806				—	806	806
					Dont arrêté(s) de réallocation		+338	+338						
HE	31	03	22	03	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes TEC	—	887	887		- 299	- 299	—	588	588
					Dont arrêté(s) de réallocation		-576	-576						
HE	31	06	22	03	Contribution régionale à la mise en oeuvre par les TEC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilté réduite (Contrat d'avenir)	—	0	0				—	0	0
HE	31	07	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	—	35.815	35.815		+3.155	+3.155	—	38.970	38.970
HE	31	08	22	03	Intervention financière de la Région dans la prise en charge des primes d'intéressement à la réalisation des objectifs des contrats de gestion de la SRWT et des TEC	—	1.000	1.000		- 46	- 46	—	954	954
HE	31	09	22	03	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	—	0	0				—	0	0
HE	41	01	40	03	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	197	197				—	197	197
HE	41	02	03	03	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifque et au développement de la culture scientifique	0	—	—	+150			150	—	—
HE	43	01	22	03	Subventions aux villes de Mons, de Namur et de Liège afin de leur permettre de mettre en oeuvre une politique de transport cohérente au centre ville (A.A.)	0	—	—				0	—	—
HE	45	01	21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	—	—				75	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.184	376.574	376.574	+831	+1.900	+1.289	6.015	378.474	377.863

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE		01	04	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en œuvre de modes de transport structurants	1.000	—	—				1.000	—	—
HE	*i*	51	01	11	03	Subventions à la SRWT pour lui permettre de réaliser le programme d'investissements visant à favoriser la mobilité et l'intermodalité dans le transport de personnes	—	5.045	5.004			- 104	—	5.045	4.900
						Dont arrêté(s) de réallocation		-153	-194						
HE	*i*	51	02	11	03	Subventions à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement	—	8.917	8.917		+1.500	+2.030	—	10.417	10.947
HE	*i*	51	03	11	03	Investissements en infrastructure - Objectif 2 Meuse Vesdre et du Phasing out de l'objectif 2	—	0	509				—	0	509
						Dont arrêté(s) de transfert			+509						
HE	*i*	51	04	11	03	Subvention à la SRWT dans le cadre du Plan Air - Climat (Bus propres)	—	750	750				—	750	750
HE	*i*	51	05	11	03	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	3.600	—	—				3.600	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	+3.600								
HE	*i*	51	06	11	03	Investissement infrastructures (objectif 1 - Hainaut)	—	0	0				—	0	0
HE	*i*	51	07	11	03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par la Société régionale wallonne du Transport	28.528	—	—				28.528	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	-3.600								
HE	*i*	51	08	11	03	(Nouveau) Investissements et infrastructure - programme compétitivité et emploi	—	0	0		+646	+33	—	646	33
HE	*i*	51	09	11	03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	—	3.867	3.908				—	3.867	3.908
						Dont arrêté(s) de réallocation			+41						
HE	*i*	73	01	41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	—	3.713	3.713		- 1.500	+600	—	2.213	4.313
						Dont arrêté(s) de réallocation		-287	-287						
HE		74	06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	170	—	—	- 100			70	—	—
HE		81	01	41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	243	—	—				243	—	—
						Totaux pour le Titre II.	33.541	22.292	22.801	- 100	646	+2.559	33.441	22.938	25.360
						Totaux pour le programme 14.03.	38.725	398.866	399.375	+731	+2.546	+3.848	39.456	401.412	403.223
						Dont programme d'investissement	32.128	22.292	22.801	—	+646	+2.559	32.128	22.938	25.360
						Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Programme 14.04. **Aéroports et aérodromes régionaux.**									
						Titre I. - Dépenses courantes									
AN		01	05	00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	1.543	—	—				1.543	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	- 12								
						Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
AN		12	01	00	04	Contrats de services en relation avec la sûreté et la sécurité des aéroports wallons	—	0	0				—	0	0
AN		12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	199	—	—				199	—	—
						Dont arrêté(s) de transfert	+29								
						Dépenses années antérieures	(271)	—	—				(271)	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	+271								

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
AN	12	03	11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	136	—	—				136	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+11								
AN	12	04	00	04	Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	—	4.206	4.206		+694	+694	—	4.900	4.900
AN	12	05	11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	—	0	200			- 50	—	0	150
AN	12	06	00	04	Loyers des biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la gestion aéroportuaire	0	—	—				0	—	—
AN	12	07	00	04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	178	—	—	- 59			119	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-22								
					Dépenses années antérieures	(22)	—	—				(22)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+22								
AN	12	08	00	04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	25	—	—	- 25			0	—	—
AN	12	09	00	04	Loyers de biens immeubles pris en location dans le cadre de la gestion aéroportuaire pour les années 2002 et 2003	—	0	0				—	0	0
AN	14	01	10	04	Entretien et gestion des aérodromes	85	—	—				85	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-120								
AN	14	02	10	04	Gestion et réparation du matériel spécifique des aéroports	130	—	—				130	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+70								
AN	14	03	00	04	Dépenses relatives aux activités de suivi et de petit entretien encore assurées par le Service public de Wallonie sur les aérodromes	—	0	0				—	0	0
AN	14	04	10	04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	10	—	—				10	—	—
AN	31	02	22	04	Subvention accordée aux sociétés de gestion des aérodromes en exécution des conventions de concessions entre celles-ci et la Région.	1.000	—	—				1.000	—	—
AN	31	04	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	6.148	—	—				6.148	—	—
AN	31	05	00	04	Subvention à BSCA en vue du financement des missions de sûreté et de sécurité de l'aéroport	—	0	0				—	0	0
AN	31	07	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre SAB et la Région	6.730	—	—				6.730	—	—
AN	31	08	00	04	Subvention à SAB en vue du financement des missions de sûreté et de sécurité de l'aéroport	—	0	0				—	0	0
AN	31	10	00	04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	—	20.407	20.407		- 900	- 900	—	19.507	19.507
AN	31	11	00	04	Rémunération de la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées en matière d'environnement	—	0	0				—	0	0
AN	31	12	00	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement de missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité	—	7.800	7.800				—	7.800	7.800
AN	33	01	00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	275	—	—				275	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+150								
AN	41	01	40	04	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	38	38			- 31	—	38	7
					Totaux pour le Titre I.	16.753	32.451	32.651	-84	-206	-287	16.669	32.245	32.364

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN		01 06 00		04	Dépenses de toutes natures portant sur des mesures d'encadrement destinées à assurer l'intégration du développement aéroportuaire dans son environnement immédiat	—	0	0				—	0	0
AN	*i*	51 03 12		04	Subvention à la SAB lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.750	—	—	- 600			10.150	—	—
AN	*i*	51 04 12		04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.750	—	—	- 600			10.150	—	—
AN	*i*	73 02 41		04	Infrastructure des aérodromes	—	0	0				—	0	0
AN		74 01 00		04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux aéroports	—	0	0				—	0	0
AN		74 06 00		04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	110	—	—				110	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100								
AN		74 07 00		04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	20	—	—	- 10			10	—	—
AN		81 01 00		04	Augmentation de capital de la SOWAER	—	10.000	10.000				—	10.000	10.000
AN		81 02 00		04	Prise de participation dans une société active dans le secteur de l'aéronautique	—	0	0				—	0	0
AN		81 03 00		04	Prise de participation dans une société active dans le secteur aéronautique	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	21.630	10.000	10.000	-1.210	0	0	20.420	10.000	10.000
					Totaux pour le programme 14.04.	38.383	42.451	42.651	-1.294	-206	-287	37.089	42.245	42.364
					Dont programme d'investissement	21.500	—	—	-1.200	—	—	20.300	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.11. **Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	*i*	01 02 00		11	Fonds organique : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
					Solde au 1er janvier	—	4.163	14.071		+1.318	- 4.154	—	5.481	9.917
					Recettes de l'année en cours	—	1.975	1.975				—	1.975	1.975
					Disponible pour l'année	—	6.138	16.046		+1.318	- 4.154	—	7.456	11.892
					Dépenses à charge du Fonds	—	1.975	1.975				—	1.975	1.975
					Solde au 31 décembre	—	4.163	14.071		+1.318	- 4.154	—	5.481	9.917
LU		12 01 30		11	Achats de biens et services (SOFICO)	—	7.200	7.200		- 200		—	7.000	7.200
LU		12 02 00		11	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions y c. la promotion des voies navigables	—	320	320				—	320	320
LU		12 03 30		11	Etudes	—	580	1.045				—	580	1.045
					Dont arrêté(s) de transfert		- 120	- 55						
LU		12 05 11		11	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	—	69	90				—	69	90
					Dont arrêté(s) de transfert		-21							
LU		12 10 11		11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	—	750	750		- 100		—	650	750
LU		14 03 10		11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	—	13.145	11.905		- 506		—	12.639	11.905
					Dont arrêté(s) de réallocation		+2.145	-20						
LU		31 01 22		11	Intervention dans le cadre des frais de personnel du port autonome de Liège	—	5	5				—	5	5
LU		33 02 00		11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	—	9	9				—	9	9
LU		34 02 41		11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	—	456	456		- 113		—	343	456
LU		41 01 55		11	Subvention à l'ISSEP	—	582	582				—	582	582
					Dont arrêté(s) de réallocation		+582	+582						
LU		45 01 40		11	Intervention dans les frais de fonctionnement du Fonds belge de déchirage	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	25.091	24.337	0	-919	0	0	24.172	24.337

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	**Crédits initiaux** *Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*	**Ajustements** *Crédits non dissociés*	**Ajustements** *Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	**Ajustements** *Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*	**Crédits ajustés** *Crédits non dissociés*	**Crédits ajustés** *Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	**Crédits ajustés** *Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	51	14	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées	—	3.000	4.500		- 100		—	2.900	4.500
					Dont arrêté(s) de réallocation			+1.000						
LU	*i*	51	15	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006 - Phasing out	—	0	0		+125	+125	—	125	125
LU		51	16	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	—	2.500	2.500				—	2.500	2.500
LU		51	17	11	Intervention de la Région dans les coûts des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds FEDER	—	15.635	0				—	15.635	0
					Dont arrêté(s) de transfert		+15.635							
LU		61	01	00	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	—	250	250				—	250	250
					Dont arrêté(s) de réallocation		+250	+250						
LU		61	02	00	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013	—	7.176	0				—	7.176	0
					Dont arrêté(s) de transfert		+7.176							
LU		73	01	21	Rénovation et réhabilitation des ponts	—	2.400	2.000		- 544		—	1.856	2.000
					Dont arrêté(s) de réallocation		-2.100	-1.000						
LU		73	02	21	Dragage des rivières et canaux, y compris dragage proprement dit, Traitement, séchage et valorisation	—	18.794	11.418			- 2.228	—	18.794	9.190
					Dont arrêté(s) de réallocation		-582	-582						
LU	*i*	73	03	21	Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	—	10.992	11.880				—	10.992	11.880
					Dont arrêté(s) de transfert		-13	-5						
LU	*i*	73	04	21	Sécurisation, aménagement et équipement à réaliser dans les barrages-réservoirs, adductions et bassins-réservoirs, y compris les acquisitions de terrains	—	1.316	1.490		- 220		—	1.096	1.490
					Dont arrêté(s) de transfert		-104	-10						
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1.030							
LU	*i*	73	05	21	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	—	0	0				—	0	0
LU	*i*	73	06	21	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne (programmation 2007-2013)	—	15.396	0				—	15.396	0
					Dont arrêté(s) de transfert		+15.396							
LU	*i*	73	08	21	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)	—	50	150		- 50	- 50	—	0	100
LU	*i*	73	09	21	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	—	2.450	3.750		- 600		—	1.850	3.750
					Dont arrêté(s) de réallocation		-750	-250						
LU	*i*	73	10	21	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	—	0	0				—	0	0
LU	*i*	73	21	21	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	—	10.430	11.000				—	10.430	11.000
					Dont arrêté(s) de réallocation		+1.430							
LU		74	01	00	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	—	1.000	1.000				—	1.000	1.000
LU		81	01	00	Intervention dans le capital de la SOFICO	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	91.389	49.938	0	-1.389	-2.153	0	90.000	47.785
					Totaux pour le programme 14.11.	0	116.480	74.275	0	-2.308	-2.153	0	114.172	72.122
					Dont programme d'investissement	—	45.609	34.745	—	-845	+75	—	44.764	34.820
					Dont fonds organiques	—	1.975	1.975	—	—	—	—	1.975	1.975
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	4.163	14.071	—	+1.318	-4.154	—	5.481	9.917

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 14.12. **Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU		12	02	00	12 Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	—	41	41				—	41	41
LU		12	03	11	12 Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	61	61				—	61	61
LU		14	04	10	12 Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	—	4.797	3.287				—	4.797	3.287
					Dont arrêté(s) de réallocation		+1.510							
LU		14	05	10	12 Dépenses énergétiques	—	3.406	3.979				—	3.406	3.979
					Dont arrêté(s) de réallocation			+573						
LU		14	06	10	12 Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	—	107	107				—	107	107
					Totaux pour le Titre I.	0	8.412	7.475	0	0	0	0	8.412	7.475
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	73	01	21	12 Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	5.341	6.084			+1.000	—	5.341	7.084
					Dont arrêté(s) de réallocation	—	-2.061	-573						
LU		73	15	11	12 Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	35	35				—	35	35
LU	*i*	73	19	21	12 Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	—	5.533	3.983				—	5.533	3.983
					Dont arrêté(s) de réallocation		+564							
LU		73	25	11	12 Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	28	28				—	28	28
LU		74	01	00	12 Achat de biens meubles durables spécifiques	—	94	113				—	94	113
					Dont arrêté(s) de transfert		-25	-19						
					Dont arrêté(s) de réallocation		-13							
					Totaux pour le Titre II.	0	11.031	10.243	0	0	+1.000	0	11.031	11.243
					Totaux pour le programme 14.12.	0	19.443	17.718	0	0	+1.000	0	19.443	18.718
					Dont programme d'investissement	—	10.874	10.067	—	—	+1.000	—	10.874	11.067
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.13. **Développement des télécommunications - Voies hydrauliques**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA		12	06	30	13 Achat de biens et services	42	—	—				42	—	—
					Totaux pour le Titre I.	42	0	0	0	0	0	42	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA		73	17	11	13 Travaux relatifs au réseau de fibres optiques	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 14.13.	42	0	0	0	0	0	42	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 14.	148.052	596.179	551.896	- 557	-1.155	+81	147.495	595.024	551.977
					Dont programme d'investissement	53.628	78.775	67.613	- 1.200	-199	+3.634	52.428	78.576	71.247
					Dont fonds organiques	—	1.975	1.975	—	—	—	—	1.975	1.975
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	4.163	14.071	—	+1.318	-4.154	—	5.481	9.917

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Division organique 15									
					Agriculture, ressources naturelles et environnement									
					Programme 15.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	98.657	—	—				98.657	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
HE	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	781	—	—				781	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-479								
HE	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programmes de plus d'un an	—	50	150				—	50	150
LU	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an (Agriculture et Ruralité)	479	—	—	+176			655	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+479								
					Totaux pour le Titre I.	99.932	50	150	+176	0	0	100.108	50	150
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
HE	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	—	30	30		- 17	- 17	—	13	13
					Totaux pour le Titre II.	10	30	30	0	-17	-17	10	13	13
					Totaux pour le programme 15.01.	99.942	80	180	+176	-17	-17	100.118	63	163
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 15.02.									
					Coordination des politiques agricole et environnementale									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	01	00	02	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	463	—	—				463	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2								
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 2								
HE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, … ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse	0	—	—				0	—	—
HE	12	03	00	02	Etudes et contrats de services - dépenses pluriannuelles	—	0	0				—	0	0
LU	12	04	30	02	Frais de fonctionnement relatifs aux services des Conseillers agricoles	200	—	—				200	—	—
LU	12	05	00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	—	885	530		- 729	- 46	—	156	484
HE	12	06	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	1.057	—	—	+500			1.557	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-3								

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	07	30	02	Cofinancement européen - Programmation 2000-2006, afin de rencontrer la décision du Gouvernement wallon en sa séance du 21 octobre 2004 dans le cadre de l'"Interreg IIIC"	—	0	0				—	0	0
LU	12	08	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	192	224				—	192	224
LU	12	09	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP	—	275	100		- 190	- 65	—	85	35
HE	12	11	30	02	Conventions d'études et contrats de service - Cofinancement européen (DO 30)	—	0	9				—	0	9
					Dont arrêté(s) de transfert			+9						
LU	12	12	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et Ruralité)	3	—	—				3	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 3								
LU	12	13	30	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien des bâtiments (Agriculture et ruralité)	370	—	—	+326			696	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 370								
HE	12	14	00	02	(Nouveau) Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (environnement)	—	0	0		+365	+168	—	365	168
HE	12	16	00	02	Démarche qualité	—	146	188		- 36		—	110	188
LU	12	18	11	02	Masse d'habillement (agents forestiers)	—	0	0				—	0	0
HE	12	19	00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	425	—	—				425	—	—
HE	12	21	00	02	Suivi spécifique des dossiers européens (directives …)	437	—	—	- 40			397	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-13								
HE	12	26	00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments (Environnement)	1.749	—	—				1.749	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+54								
					Dépenses années antérieures	(26)	—	—				(26)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+26								
HE	12	27	00	02	Frais d'informatique spécifiques et développement de l'informatique administrative	0	—	—				0	—	—
HE	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	230	—	—				230	—	—
HE	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	—	13	25				—	13	25
					Dont arrêté(s) de réallocation		-12							
HE	30	02	00	02	Subventions au secteur public - Cofinancement européen - Phasing Out	—	0	0				—	0	0
HE	30	03	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'environnement	10	—	—				10	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10								
LU	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	—	12	12				—	12	12
					Dont arrêté(s) de réallocation		+12	+12						
LU	30	05	00	02	Paiements d'indemnité en matière d'agriculture et de ruralité	310	—	—				310	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+300								
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
HE	31	04	22	02	Dotation à la SPAQuE pour l'assainissement de dépôts illégaux de pneus usagés	—	0	0				—	0	0
LU	31	10	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	1.948	829				—	1.948	829
LU	31	18	00	02	Développement agricole - Cofinancement Phasing Out	—	0	0				—	0	0
LU	31	20	00	02	Initiative communautaire - Interreg III	—	0	0				—	0	0
LU	31	21	30	02	Initiative communautaire - Leader +	—	0	1				—	0	1
					Dont arrêté(s) de transfert			+1						
LU	31	23	32	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	—	0	0				—	0	0
HE	33	04	00	02	(Nouveau) Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement (environnement) - cofinancement européen	—	0	0		+384	+250	—	384	250

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
LU		33	05 00	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	9	65				—	9	65
					Dont arrêté(s) de transfert		+9	+65						
LU		33	06 00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	6.277	1.884				—	6.277	1.884
					Dont arrêté(s) de transfert		+6.277	+1.884						
LU		35	01 40	02	Subvention à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec DGARNE	—	150	150		- 66		—	84	150
HE		35	02 40	02	Contributions et cotisations traités internationaux et subventions à des organismes et sociétés dans le cadre de relations internationales en collaboration avec la DGARNE	166	—	—				166	—	—
					Dépenses années antérieures	(13)	—	—				(13)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+13								
LU		40	01 00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	2.327	797				—	2.327	797
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.327	+797						
LU		40	02 00	02	Subvention au secteur public - Cofinancement européen - Phasing out	—	0	84				—	0	84
					Dont arrêté(s) de transfert			+84						
LU		40	03 00	02	Subvention au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	0	59				—	0	59
					Dont arrêté(s) de transfert			+59						
HE		40	04 00	02	(Nouveau) Subventions au secteur public en matière de fonctionnement (environnement) - cofinancement européen	—	0	0		+75	+48	—	75	48
LU		41	02 40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	—	853	853			- 634	—	853	219
LU		41	03 40	02	Subvention pour la réalisation des missions du CSWAAA	0	—	—				0	—	—
LU		41	04 40	02	Transfert au FOREM pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	—	15	15			- 15	—	15	0
LU		41	05 40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	—	100	127				—	100	127
HE		41	06 40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	—	1.989	1.989			- 1.090	—	1.989	899
HE		41	07 40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	0	—	—				0	—	—
HE		41	08 40	02	Subvention à l'ISSEP pour assurer son fonctionnement et le développement de ses activités	—	0	0				—	0	0
LU		43	02 00	02	Subventions au secteur public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	0	89				—	0	89
					Dont arrêté(s) de transfert			+89						
					Totaux pour le Titre I.	5.461	15.191	8.030	+786	-197	-1.384	6.247	14.994	6.646
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU		51	01 00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	90	24				—	90	24
LU	*i*	51	18 00	02	Développement agricole - Cofinancement Phasing Out	—	0	0				—	0	0
LU	*i*	51	20 00	02	Initiative communautaire - Interreg III	—	0	0				—	0	0
LU		51	21 00	02	Initiative communautaire - Leader +	—	0	0				—	0	0
LU		52	01 10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	54.253	88				—	54.253	88
					Dont arrêté(s) de transfert		+54.253	+88						
LU		52	02 10	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	0	34				—	0	34
					Dont arrêté(s) de transfert			+34						
LU		52	03 10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	0	16				—	0	16
					Dont arrêté(s) de transfert			+16						
HE		52	04 10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - Cofinancement européen	—	0	0			+16	—	0	16

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
LU	53 03 10		02	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières - Cofinancement européen (DO 30)	—	0	0				—	0	0
LU	61 03 00		02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	8.317	434				—	8.317	434
				Dont arrêté(s) de transfert		+8.317	+434						
LU	61 04 00		02	Subventions au secteur public en matière d'investissements - cofinancement européen	—	93	118				—	93	118
				Dont arrêté(s) de transfert		+93	+118						
LU	63 02 21		02	Subventions aux Pouvoirs publics pour des opérations communales et transcommunales de développement rural - Cofinancement Phasing Out	—	0	142				—	0	142
				Dont arrêté(s) de transfert			+142						
LU	63 03 21		02	Subventions aux Pouvoirs publics subordonnés - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	0	135				—	0	135
				Dont arrêté(s) de transfert			+135						
LU	70 01 00		02	Travaux d'assainissement - cofinancements européens (2000-2006)	—	0	0				—	0	0
HE	71 02 30		02	Achat de bâtiments	0	—	—				0	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-600								
HE	72 01 01		02	Aménagement ou construction de CRIE	—	800	777		- 450	- 184	—	350	593
				Dont arrêté(s) de réallocation	—	-157	-123						
				Dont arrêté(s) de transfert		-177							
LU	72 02 01		02	Aménagement ou construction de bâtiments	—	157	111		- 51	- 5	—	106	106
				Dont arrêté(s) de réallocation		+157	+111						
HE	74 01 00		02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	333	—	—				333	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-167								
LU	74 02 00		02	Achats de biens meubles durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	0	0				—	0	0
HE	74 03 00		02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	60	—	—				60	—	—
LU	74 04 00		02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Agriculture et Ruralité)	317	—	—				317	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+317								
				Totaux pour le Titre II.	710	63.710	1.879	0	-501	-173	710	63.209	1.706
				Totaux pour le programme 15.02.	6.171	78.901	9.909	+786	-698	-1.557	6.957	78.203	8.352
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 15.03. **Recherche, Qualité, Développement et Vulgarisation**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12 01 00		03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et Ruralité)	237	—	—	- 28			209	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-45								
LU	12 02 00		03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	420	—	—	- 66			354	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+190								
LU	12 03 00		03	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	179	—	—				179	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+79								
LU	12 04 30		03	Conventions d'études et contrats de services- Cofinancement européen	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	—	481	443				—	481	443
LU	12	06	00	03	Etudes et frais en matière d'Etat de l'Environnement, publications en matière de sensibilisation à l'environnement et consultations, enquêtes publiques et communication en matière d'agriculture et de ruralité	1.024	—	—	- 189			835	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 1.756								
					Dépenses années antérieures	(50)	—	—				(50)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+50								
LU	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	647	—	—				647	—	—
LU	12	08	30	03	Etudes et recherches pluriannuelles	—	0	0				—	0	0
HE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	45	—	—	- 28			17	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+45								
LU	12	10	30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	262	262				—	262	262
LU	12	12	00	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	385	406				—	385	406
LU	12	13	00	03	Etudes dans le cadre de projets géomatiques et informatiques Politiques nouvelles	—	0	0				—	0	0
HE	12	14	00	03	Etudes et frais en matière d'Etat de l'Environnement, publications en matière de sensibilisation à l'environnement et consultations, enquêtes publiques et communication en matière de planification environnementale	506	—	—	- 161			345	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+506								
LU	12	25	00	03	Etudes et frais en matière d'Etat de l'environnement	400	—	—				400	—	—
LU	12	27	00	03	Frais d'informatique spécifiques et développement de l'informatique administrative	0	—	—				0	—	—
HE	30	01	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	—	50	50				—	50	50
HE	30	02	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	—	550	550				—	550	550
LU	31	01	00	03	Subvention au Centre d'Economie Rural de Marloie (CER)	261	—	—				261	—	—
LU	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	925	1.700				—	925	1.700
					Dont arrêté(s) de transfert		-575	-100						
LU	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	—	72	78				—	72	78
LU	31	04	00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	—	0	1.900				—	0	1.900
LU	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	1.006	—	—				1.006	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+30								
LU	31	07	00	03	Subvention à la S.A. Hippodrome de Wallonie à Mons	1.200	—	—				1.200	—	—
LU	31	08	00	03	Subvention au Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC)	135	—	—				135	—	—
LU	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche	0	—	—				0	—	—
HE	33	02	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	—	100	55				—	100	55
LU	33	03	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention cadre (Agriculture et Ruralité)	1.137	—	—				1.137	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-733								
LU	33	04	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière d'information et d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la sensibilisation et de la protection de l'agriculture et de la ruralité	10	—	—				10	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-110								
LU	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	971	—	—				971	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	5.131	—	—	- 137			4.994	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+131								
LU	33	07	00	03	Convention-cadre avec les conseils de filière de l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	1.089	—	—				1.089	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-11								
LU	33	08	00	03	Subvention à l'Association Wallonne de l'Elevage	2.930	—	—				2.930	—	—
LU	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	—	825	800		- 24	- 50	—	801	750
					Dont arrêté(s) de réallocation		+225	+160						
LU	33	10	00	03	Subventions et indemnités aux centres pilotes, aux chambres d'agriculture et comices et aux organes d'encadrement des agriculteurs	—	0	0				—	0	0
LU	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	445	—	—				445	—	—
LU	33	12	00	03	Subvention à l'ASBL "Centre européen du cheval de Mont-Le-Soie"	460	—	—				460	—	—
LU	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	136	—	—				136	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-43								
LU	33	14	00	03	Subventions et indemnités aux centres pilotes, aux chambres d'agriculture et comices et aux organes d'encadrement des agriculteurs	2.389	—	—				2.389	—	—
LU	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	38	—	—				38	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-87								
LU	33	16	00	03	Subvention à la Cellule de la Qualité des produits fermiers (C.Q.P.F.)	495	—	—				495	—	—
LU	33	17	00	03	Subvention aux organismes de conseils intervenant dans le cadre du Système de Conseil agricole (SCA)	0	—	—				0	—	—
LU	33	18	00	03	Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement	965	—	—				965	—	—
LU	33	19	00	03	Subvention à l'Office des Produits Wallons (O.P.W.) destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement	1.000	—	—	- 400			600	—	—
HE	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention cadre (Environnement)	617	—	—				617	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+617								
HE	33	21	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière d'information et d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la sensibilisation et de la protection environnementale	10	—	—				10	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
HE	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	985	—	—	- 250			735	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+985								
LU	41	01	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	—	0	520			+700	—	0	1.220
					Dont arrêté(s) de réallocation			+520						
LU	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	19.480	—	—	+34			19.514	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-158								
LU	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	—	575	1.440				—	575	1.440
					Dont arrêté(s) de réallocation		-225	-160						
					Dont arrêté(s) de transfert		-700	-200						
LU	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	4.695	—	—	+810			5.505	—	—
LU	41	05	00	03	Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	135	—	—				135	—	—
HE	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	17.345	—	—	- 109			17.236	—	—
LU	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	—	5.800	3.400				—	5.800	3.400
					Dont arrêté(s) de transfert		-200							

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
LU	43	02	22	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour la défense et la sauvegarde de l'agriculture et de la ruralité	96	—	—				96	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-149								
HE	43	03	22	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1.300	—	—				1.300	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+300								
HE	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement	—	0	40			+20	—	0	60
HE	43	05	00	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour la défense et la sauvegarde de l'environnement	149	—	—				149	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+149								
					Totaux pour le Titre I.	68.118	10.025	11.644	-524	-24	+670	67.594	10.001	12.314
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	01	00	03	Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)									
					Solde au 1er janvier	—	2.066	2.440		- 267	+43	—	1.799	2.483
					Recettes de l'année en cours	—	852	852				—	852	852
					Disponible pour l'année	—	2.918	3.292		- 267	+43	—	2.651	3.335
					Dépenses à charge du Fonds	—	852	852				—	852	852
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	2.066	2.440		- 267	+43	—	1.799	2.483
LU	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	150	250				—	150	250
HE	51	02	03	03	(Nouveau) Subventions pour la rénovation du bâtiment où sera implanté le CRIE de Namur et la Maison des associations namuroises	—	0	0		+450	+120	—	450	120
LU	52	01	00	03	Subventions aux organismes privés sans but lucratif	—	0	0				—	0	0
LU	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	25	—	—				25	—	—
LU	52	04	10	03	Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissement dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement	—	0	120				—	0	120
HE	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	2.040	—	—	- 8			2.032	—	—
LU	63	01	21	03	Subventions pour la construction de Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (C.R.I.E.)	—	0	0				—	0	0
LU	63	02	00	03	Subventions aux Pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	—	1.475	80				—	1.475	80
					Dont arrêté(s) de réallocation			-520						
					Dont arrêté(s) de transfert		-1.025	-200						
HE	72	01	03	03	(Nouveau) Aménagement ou construction de CRIE	—	0	0				—	0	0
LU	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme - CAW	100	—	—	- 25			75	—	—
LU	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	10	—	—				10	—	—
LU	74	03	00	03	Achats de biens meubles spécifiques aux développements informatiques cartographiques et Internet	0	—	—				0	—	—
LU	74	04	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	15	—	—	- 10			5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	2.190	2.477	1.302	-43	+450	+120	2.147	2.927	1.422
					Totaux pour le programme 15.03.	70.308	12.502	12.946	-567	+426	+790	69.741	12.928	13.736
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	852	852	—	—	—	—	852	852
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	2.066	2.440	—	- 267	+43	—	1.799	2.483

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	*i = programme d'investissement*	*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
					Programme 15.04. **Aides à l'Agriculture** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU	12	02	00	04	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	55	—	—				55	—	—
LU	12	03	00	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	874	955		- 230	- 130	—	644	825
					Dont arrêté(s) de transfert			-44						
LU	12	04	00	04	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	2.972	3.882		- 230	- 985	—	2.742	2.897
					Dont arrêté(s) de transfert	—		+1.111						
					Dont arrêté(s) de réallocation	—	+200							
LU	12	05	00	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au programme	—	0	44				—	0	44
					Dont arrêté(s) de transfert			+44						
LU	12	06	00	04	Achat de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	0	—	—				0	—	—
LU	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application de l'article 4 du Règlement CE 1258/1999	1.592	—	—				1.592	—	—
LU	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles	—	10.500	10.700		+2.000	+10.000	—	12.500	20.700
					Dont arrêté(s) de réallocation		+6.200							
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.300	+1.700						
LU	31	02	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR	—	600	6.050		+300		—	900	6.050
					Dont arrêté(s) de réallocation		+500							
					Dont arrêté(s) de transfert			-1.300						
LU	31	03	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR	—	20	1.800		+4	- 1.000	—	24	800
					Dont arrêté(s) de réallocation		+20							
LU	31	04	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	12.830	11.849			- 5.000	—	12.830	6.849
					Dont arrêté(s) de transfert		+3.000	-3.111						
					Dont arrêté(s) de réallocation		-11.170	-40						
LU	31	05	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	5.300	4.550		+3.000	- 1.500	—	8.300	3.050
					Dont arrêté(s) de réallocation		+1.000							
					Dont arrêté(s) de transfert		+3.000	+3.400						
LU	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles et à l'encadrement	—	900	1.100			- 200	—	900	900
					Dont arrêté(s) de réallocation		-500							
LU	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR	—	9.000	16.050			- 4.050	—	9.000	12.000
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.000						
LU	31	08	00	04	Aides agri-environnementales - ancienne programmation - Cofinancement PDR	—	0	50				—	0	50
LU	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	—	4.025	4.250		+750		—	4.775	4.250
					Dont arrêté(s) de transfert		+250							
LU	31	10	00	04	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	—	0	0				—	0	0
LU	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	—	100	100				—	100	100
LU	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	—	0	70				—	0	70
					Dont arrêté(s) de transfert		-250							
LU	41	01	00	04	Subvention au Centre wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux (SIGEC) ou à d'autres institutions (études ou expertises)	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	41	02	00	04	Subvention au Centre wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux (SIGEC) ou à d'autres institutions (études ou expertises)	—	4.220	4.338		- 830		—	3.390	4.338
					Dont arrêté(s) de réallocation			+40						
LU	41	03	00	04	Subvention APAQ-w pour l'exécution du Programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (cofinancement européen)	—	200	100				—	200	100
					Dont arrêté(s) de transfert		+200	+100						
LU	45	01	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	729	—	—				729	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.376	51.541	65.888	0	+4.764	-2.865	2.376	56.305	63.023
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	04	00	04	Fonds organique : Fonds en matière de S.I.G.E.C.									
					Solde au 1er janvier	—	336	336		- 54	+96	—	282	432
					Recettes de l'année en cours	—	220	220				—	220	220
					Disponible pour l'année	—	556	556		- 54	+96	—	502	652
					Dépenses à charge du Fonds	—	220	220				—	220	220
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	336	336		- 54	+96	—	282	432
LU	51	01	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR	—	75	325			- 200	—	75	125
					Dont arrêté(s) de réallocation		-250							
LU	51	02	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert		-6.000	-3.400						
LU	51	03	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR	300	—	—	+100			400	—	—
LU	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales Cofinancement PDR	10.500	—	—	- 3.752			6.748	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-300								
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1.100								
LU	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	300	—	—				300	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+100								
LU	51	06	00	04	Aides pour la mise en conformités des infrastructures de stockage des effluents d'élevage - Cofinancement PDR	—	6.000	8.000		+2.000	+1.000	—	8.000	9.000
					Dont arrêté(s) de réallocation		+4.000							
LU	51	07	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	1.600	—	—				1.600	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.000								
LU	51	08	12	04	Subventions aux exploitations agricoles pour la mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage (CAW)	—	0	0				—	0	0
LU	61	01	00	04	Prélèvement pour non recouvrement sur le Fonds des quotas vaches allaitantes et sur le Fonds des quotas laitiers	0	—	—				0	—	—
LU	74	01	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—				0	—	—
LU	74	02	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	7	7				—	7	7
					Totaux pour le Titre II.	12.700	6.302	8.552	-3.652	+2.000	+800	9.048	8.302	9.352
					Totaux pour le programme 15.04.	15.076	57.843	74.440	-3.652	+6.764	-2.065	11.424	64.607	72.375
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	220	220	—	—	—	—	220	220
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	336	336	—	-54	+96	—	282	432

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	*i = programme d'investissement*	*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
					Programme 15.11. **Nature, Forêt, Chasse-pêche** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, … ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse	1.084	—	—	- 69			1.015	—	—
					Dépenses années antérieures	(7)	—	—				(7)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+7								
LU	12	03	30	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	—	1.813	1.900		- 60		—	1.753	1.900
LU	12	04	50	11	Conventions d'études et contrats de service - Cofinancement européen - PDR	—	230	184		- 40		—	190	184
LU	12	05	30	11	Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales et des espaces verts publics domaniaux, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	—	512	590				—	512	590
LU	12	06	11	11	Lutte sanitaire en forêt wallonne	170	—	—	- 70			100	—	—
LU	12	07	11	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	—	1.131	1.002		- 100		—	1.031	1.002
LU	12	08	30	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	—	166	389				—	166	389
LU	12	09	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	1.482	—	—				1.482	—	—
LU	12	10	30	11	Conventions d'études et contrats de service - Cofinancement européen - Life -	—	0	0				—	0	0
LU	21	01	00	11	Charges financières résultant du préfinancement de la contribution européenne sur la surveillance des forêts et des interventions environnementales en application du Règlement (CE) n°2152/2003	0	—	—				0	—	—
LU	33	01	00	11	Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	1.381	1.200				—	1.381	1.200
					Dont arrêté(s) de réallocation		-8							
LU	33	02	00	11	Subvention au secteur autre que public - Ressources forestières - PDR-développement de la pisciculture	—	0	0				—	0	0
LU	33	04	00	11	Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	81	—	—				81	—	—
LU	33	05	00	11	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)	684	—	—	- 13			671	—	—
LU	33	07	00	11	Subvention au secteur privé pour activités de formation	460	—	—				460	—	—
LU	33	10	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	953	—	—				953	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+185								
LU	33	11	00	11	Subventions et indemnités au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	632	—	—				632	—	—
LU	34	01	41	11	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	87	—	—				87	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-13								
					Dépenses années antérieures	(81)	—	—				(81)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+81								
LU	34	02	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	230	—	—	- 230			0	—	—
LU	34	03	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	144	—	—	- 144			0	—	—
LU	34	04	00	11	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	—	20	15				—	20	15

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits non dissociés	Crédits initiaux – Crédits dissociés – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits dissociés – Crédits d'ordonnancement	Ajustements – Crédits non dissociés	Ajustements – Crédits dissociés – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits dissociés – Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés – Crédits non dissociés	Crédits ajustés – Crédits dissociés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits dissociés – Crédits d'ordonnancement
LU	35	01	40	11	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre de relations internationales en collaboration avec la DGARNE	167	—	—				167	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-13								
					Dépenses années antérieures	(13)	—	—				(13)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+13								
LU	43	01	00	11	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	760	630		- 231		—	529	630
LU	43	04	22	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	224	—	—	- 92			132	—	—
LU	43	06	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	—	1.039	1.031				—	1.039	1.031
					Dont arrêté(s) de réallocation		+8							
LU	43	07	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	40	—	—				40	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-260								
LU	44	01	00	11	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable	684	—	—	- 13			671	—	—
LU	44	02	00	11	Subventions au secteur public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)	—	0	364				—	0	364
					Totaux pour le Titre I.	7.223	7.052	7.305	-631	-431	0	6.592	6.621	7.305
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	02	00	11	Fonds organique : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)									
					Solde au 1er janvier	—	1.490	1.490		+63	+63	—	1.553	1.553
					Recettes de l'année en cours	—	158	158				—	158	158
					Disponible pour l'année	—	1.648	1.648		+63	+63	—	1.711	1.711
					Dépenses à charge du Fonds	—	158	158				—	158	158
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.490	1.490		+63	+63	—	1.553	1.553
LU	01	03	00	11	Fonds organique : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)									
					Solde au 1er janvier	—	671	734		+99	+94	—	770	828
					Recettes de l'année en cours	—	62	62				—	62	62
					Disponible pour l'année	—	733	796		+99	+94	—	832	890
					Dépenses à charge du Fonds	—	62	62				—	62	62
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	671	734		+99	+94	—	770	828
LU	52	01	10	11	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, d'espaces verts publics, du développement de la pêche et de la pisciculture ainsi qu'en matière de chasse	—	203	260				—	203	260
					Dont arrêté(s) de réallocation		+160	+160						
LU	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	—	1.024	730				—	1.024	730
LU	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	—	586	476		- 46		—	540	476
LU	52	05	00	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	45	37				—	45	37
LU	53	01	10	11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, …)	—	190	194				—	190	194
LU	53	04	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000	—	300	75		- 150		—	150	75
LU	53	05	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	135	38		- 35		—	100	38

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU		63	01 21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers, en faveur de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	—	90	1.630				—	90	1.630
LU		63	04 21	11	Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, d'espaces verts publics, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche	—	0	0				—	0	0
LU		63	05 21	11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	—	435	190		- 150		—	285	190
LU		63	06 21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	—	672	250		- 415		—	257	250
					Dont arrêté(s) de réallocation		-160							
LU		63	07 21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	270	100				—	270	100
LU		70	01 10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles et les espaces verts publics domaniaux, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	—	731	933				—	731	933
					Dont arrêté(s) de réallocation			-160						
LU		70	02 10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales - cofinancement européen - LIFE	—	256	270				—	256	270
LU		70	03 10	11	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux	—	285	354				—	285	354
LU		70	04 00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	1.184	—	—				1.184	—	—
LU	i	71	01 10	11	Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles, d'espaces verts publics, de frayères	—	150	210				—	150	210
LU		71	02 10	11	Acquisition de la Région de terrains - cofinancement européen - LIFE	—	0	0				—	0	0
LU		71	03 10	11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	—	300	500				—	300	500
LU		74	06 00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, aux espaces verts publics, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	405	—	—	- 80			325	—	—
LU		74	07 22	11	Achat de biens meubles durables pour Natura 2000	—	50	50				—	50	50
LU		74	08 00	11	Achat de biens meubles durables pour Natura 2000	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	1.589	5.942	6.517	-80	-796	0	1.509	5.146	6.517
					Totaux pour le programme 15.11.	8.812	12.994	13.822	-711	-1.227	0	8.101	11.767	13.822
					Dont programme d'investissement	—	150	210	—	—	—	—	150	210
					Dont fonds organiques	—	220	220	—	—	—	—	220	220
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	2.161	2.224	—	+162	+157	—	2.323	2.381
					Programme 15.12. **Espace rural et naturel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU		12	01 00	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	293	—	—				293	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 35								
					Dépenses années antérieures	(35)	—	—				(35)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+35								
LU		12	02 00	12	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, … ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse	40	—	—				40	—	—
LU		12	03 30	12	Etudes et contrats de service pluriannuels	—	150	233		- 100		—	50	233
					Dont arrêté(s) de réallocation			+33						

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
LU	12	04	30	12	Contrats d'assistance aux opérations de remembrement rural	—	1.500	1.500				—	1.500	1.500
LU	12	05	30	12	Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales et des espaces verts publics domaniaux, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	—	320	350		- 18		—	302	350
LU	12	06	30	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie	—	4.200	3.700				—	4.200	3.700
					Dont arrêté(s) de réallocation		+600							
LU	12	07	30	12	Etudes et contrats de service pluriannuels	—	1.075	1.025		- 37		—	1.038	1.025
					Dont arrêté(s) de réallocation		-600	-200						
LU	12	08	00	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	236	—	—				236	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-9								
					Dépenses années antérieures	(9)	—	—				(9)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 9								
LU	12	09	30	12	Etudes et contrats de service	—	600	800				—	600	800
					Dont arrêté(s) de réallocation			+200						
LU	12	10	30	12	Etudes hydrauliques, hydrologiques et limnimétrie	—	687	637				—	687	637
					Dont arrêté(s) de réallocation			+300						
LU	12	16	30	12	Etudes et contrats de services pour la rénovation de l'atlas et la révision de la loi sur les CENN	—	150	100				—	150	100
LU	12	17	30	12	Etudes et contrats de service pour la mise en œuvre du plan pluies - inondations	—	100	200		- 21		—	79	200
LU	31	02	00	12	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	—	1.000	1.225				—	1.000	1.225
LU	31	03	00	12	Aides pour la mesure 10 du programme agri-environnement	—	400	90				—	400	90
LU	32	01	00	12	Subventions aux riverains pour empêcher l'accès aux cours d'eau	—	0	0				—	0	0
LU	33	01	00	12	Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	65	70				—	65	70
LU	33	02	00	12	Subventions et indemnités aux secteurs autres que publics en matière de développement rural	—	500	355				—	500	355
HE	33	03	00	12	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention cadre	830	—	—	- 2			828	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+6								
LU	33	04	00	12	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	2.733	—	—	+231			2.964	—	—
LU	33	05	00	12	Subvention à l'asbl Agra-Ost pour ses actions en matière agri-environnemementale et valorisation des matières organiques	352	—	—				352	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+12								
LU	33	07	00	12	Subventions au secteur autre que public	—	100	100				—	100	100
LU	33	09	21	12	Subventions au GREOA et à la WFG pour leurs actions en matière de développement rural	—	250	200				—	250	200
HE	33	10	00	12	Subvention à la structure d'encadrement dans le cadre de la "Directive Nitrate"	831	—	—	- 3			828	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-6								
LU	41	03	00	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	—	1.800	1.400				—	1.800	1.400
					Dont arrêté(s) de réallocation		+600	+200						
LU	41	04	00	12	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	0	—	—				0	—	—
LU	43	01	00	12	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	140	154				—	140	154
					Dont arrêté(s) de réallocation			+94						
LU	43	03	22	12	Subventions au secteur public pour des études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	150	150				—	150	150
LU	44	03	00	12	Subventions pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et de sylviculture	25	—	—				25	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.384	13.187	12.289	+226	-176	0	5.610	13.011	12.289

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU		01	02	00	12	Fonds organique : Fonds en matière de politique foncière								
						Solde au 1er janvier	0	3.667	3.728		+797	+754	0	4.464	4.482
						Recettes de l'année en cours	0	260	260				0	260	260
						Disponible pour l'année	0	3.927	3.988		+797	+754	0	4.724	4.742
						Dépenses à charge du Fonds	0	260	260				0	260	260
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	0	3.667	3.728		+797	+754	0	4.464	4.482
LU		51	01	12	12	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	—	100	80				—	100	80
LU		52	01	10	12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, d'espaces verts publics, du développement de la pêche et de la pisciculture ainsi qu'en matière de chasse	—	160	100		- 51	+4	—	109	104
LU		52	02	10	12	Subventions aux associations et organismes privés	0	—	—				0	—	—
LU		52	06	10	12	Subventions pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques	125	—	—				125	—	—
LU		53	03	10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques	—	400	250			- 34	—	400	216
LU	*i*	63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers, en faveur de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	—	3.130	1.673		- 1.416	- 311	—	1.714	1.362
						Dont arrêté(s) de réallocation			-127						
LU	*i*	63	02	21	12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau, en ce compris la plaine fluviale	—	620	800		- 407	- 97	—	213	703
						Dont arrêté(s) de réallocation		-300							
LU		63	03	21	12	Subventions pour les expériences pilotes en matière de qualité et de traçabilité des produits animaux	—	0	0				—	0	0
LU	*i*	63	04	21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole	—	3.500	2.000				—	3.500	2.000
LU		63	05	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	—	200	150				—	200	150
LU	*i*	63	06	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	—	17.750	14.985		- 64	- 4.108	—	17.686	10.877
						Dont arrêté(s) de réallocation		-250	-15						
LU		63	07	21	12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau pour l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la pêche)	—	0	0				—	0	0
LU		63	08	21	12	Cofinancement PDR - axe 3	—	250	15				—	250	15
						Dont arrêté(s) de réallocation		+250	+15						
LU		70	01	10	12	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles et les espaces verts publics domaniaux, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	—	1.850	1.500		- 129	- 334	—	1.721	1.166
LU		71	02	10	12	Acquisitions de terrains par la Région	—	0	0				—	0	0
LU		71	03	10	12	Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles, d'espaces verts publics, de frayères	—	0	0				—	0	0
LU	*i*	73	01	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de wateringues, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	—	2.925	2.600		- 500	- 400	—	2.425	2.200
						Dont arrêté(s) de réallocation		-300	-500						
LU		73	02	00	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part subsidiable	—	2.400	1.800				—	2.400	1.800
LU		73	03	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de wateringues pour l'amélioration des habitats aquatiques	—	200	250				—	200	250
LU		74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	33	—	—				33	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*	**Ajustements** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*	**Crédits ajustés** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
LU	74	07	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	138	—	—				138	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-12								
LU	74	08	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	100	100		- 60	- 60	—	40	40
LU	74	09	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, aux espaces verts publics, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	100	—	—				100	—	—
LU	85	01	34	12	Règlement des soldes créditeurs des comptes des propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	555	—	—				555	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10								
					Dépenses années antérieures	(10)	—	—				(10)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
LU	85	02	34	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part non subsidiable avances remboursables	—	1.600	1.000				—	1.600	1.000
					Totaux pour le Titre II.	961	35.445	27.563	0	-2.627	-5.340	961	32.818	22.223
					Totaux pour le programme 15.12.	6.345	48.632	39.852	+226	-2.803	-5.340	6.571	45.829	34.512
					Dont programme d'investissement	—	27.925	22.058	—	-2.387	-4.916	—	25.538	17.142
					Dont fonds organiques	—	260	260	—	—	—	—	260	260
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	3.667	3.728	—	+797	+754	—	4.464	4.482
					Programme 15.13. **Prévention et Protection : Air, Eau, Sol**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	12	01	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	250	—	—				250	—	—
HE	12	02	00	13	Analyses, études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires (dont "Plan Air-Climat")	574	—	—				574	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-14								
					Dépenses années antérieures	(14)	—	—				(14)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+14								
HE	12	03	30	13	Etudes	—	1.580	1.480				—	1.580	1.480
HE	12	04	30	13	Etudes indispensables au démergement - Etudes dans des zones pilotes des conséquences de remontées des nappes aquifères - Réseau de mesure concernant les orages exceptionnels et les changements climatiques	—	0	0				—	0	0
HE	12	05	30	13	Etudes et contrats de service	—	50	210				—	50	210
HE	12	10	11	13	Dotation au CESRW pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des stations d'épuration individuelles et de la Commission des eaux de surface	454	—	—				454	—	—
HE	12	14	00	13	Elaboration et encadrement des plans de gestion par sous-bassin hydrologique et exécution de la directive cadre sur l'eau	—	0	0				—	0	0
HE	30	03	00	13	Subventions au secteur autre que public en matière de prévention du phénomène Nimby	—	0	0				—	0	0
HE	30	04	00	13	Subventions en faveur d'actions transversales énergie - agriculture - environnement ("Plan Air-Climat")	—	0	300				—	0	300
HE	31	02	22	13	Dotation spécifique à l'Office régional wallon des Déchets pour la gestion des déchets animaux en Région wallonne	5.700	—	—	- 148			5.552	—	—
HE	31	03	22	13	Dotation à la SPAQuE	—	18.981	18.981				—	18.981	18.981
HE	31	20	22	13	Subventions aux Intercommunales et Communes pour couvrir les dépenses de démergement	—	0	0				—	0	0
HE	32	01	00	13	(Nouveau) Subventions aux riverains pour empêcher l'accès aux cours d'eau	—	0	0		+200	+150	—	200	150
HE	33	01	00	13	Subventions et indemnités	0	—	—				0	—	—
LU	33	02	00	13	Subventions contrats de rivière	—	720	440		- 25	+85	—	695	525
					Dont arrêté(s) de réallocation			-130						

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU		33	05	00	13	Subvention au secteur autre que public en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	0	0				—	0	0
HE		33	07	00	13	Subventions au secteur autre que public	—	400	380				—	400	380
						Dont arrêté(s) de réallocation		+200	+280						
HE		33	08	00	13	Subventions et indemnités	—	0	0				—	0	0
LU		34	01	21	13	Subventions aux riverains pour empêcher l'accès aux cours d'eau	—	0	0				—	0	0
						Dont arrêté(s) de réallocation		-200	-150						
HE		35	01	00	13	Contribution à des organismes internationaux	0	—	—				0	—	—
DE		35	02	00	13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	185	—	—				185	—	—
HE		40	01	00	13	Dotation de fonctionnement à l'Agence de l'Air ("Plan Air-Climat")	5.666	—	—	- 36			5.630	—	—
HE		41	02	40	13	Subvention ISSeP pour des missions spécifiques relatives aux cours d'eau et au démergement	—	0	0				—	0	0
HE		41	07	40	13	Dotation spécifique à l'Office wallon des Déchets	10.079	—	—	- 1.947			8.132	—	—
HE		43	01	00	13	Subventions à la formation permanente des techniciens chauffagistes	0	—	—				0	—	—
LU		43	02	22	13	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre des contrats de rivière	—	610	760				—	610	760
LU		43	03	22	13	Subventions au secteur public pour des études en matière de cours d'eau, en ce compris la plaine fluviale	—	0	0				—	0	0
						Totaux pour le Titre I.	22.922	22.341	22.551	-2.131	175	+235	20.791	22.516	22.786
						Titre II. - Dépenses de capital									
HE		01	01	00	13	Fonds organique : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)									
						Solde au 1er janvier	—	13.602	20.241		- 12.797	+14.164	—	805	34.405
						Recettes de l'année en cours	—	26.823	26.823				—	26.823	26.823
						Disponible pour l'année	—	40.425	47.064		- 12.797	+14.164	—	27.628	61.228
						Dépenses à charge du Fonds	—	26.823	26.823				—	26.823	26.823
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	13.602	20.241		- 12.797	+14.164	—	805	34.405
HE		01	02	00	13	Fonds organique : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques									
						Solde au 1er janvier	—	0	0		+112	+112	—	112	112
						Recettes de l'année en cours	—	100	100				—	100	100
						Disponible pour l'année	—	100	100		+112	+112	—	212	212
						Dépenses à charge du Fonds	—	100	100				—	100	100
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	0	0		+112	+112	—	112	112
HE	*i*	01	03	00	13	Fonds organique : Fonds pour la protection de l'environnement									
						Solde au 1er janvier	—	7.219	13.525		+4.974	+4.511	—	12.193	18.036
						Recettes de l'année en cours	—	14.800	14.800				—	14.800	14.800
						Disponible pour l'année	—	22.019	28.325		+4.974	+4.511	—	26.993	32.836
						Dépenses à charge du Fonds	—	14.800	14.800				—	14.800	14.800
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	7.219	13.525		+4.974	+4.511	—	12.193	18.036
HE	*i*	01	04	00	13	(Nouveau) Fonds organique : Fonds de solidarité internationale pour l'eau									
						Solde au 1er janvier	—	0	0				—	0	0
						Recettes de l'année en cours	—	0	0				—	0	0
						Disponible pour l'année	—	0	0				—	0	0
						Dépenses à charge du Fonds	—	0	0				—	0	0
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	0	0				—	0	0
HE	*i*	51	03	11	13	Dotation à l'Office wallon des Déchets	0	—	—				0	—	—
HE	*i*	51	04	00	13	Subventions spécifiques pour travaux et études de démergement	—	0	0				—	0	0
HE		51	08	12	13	Subventions aux infrastructures touristiques en matière d'épuration des eaux usées	—	0	0				—	0	0
HE		52	01	10	13	Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement - Phasing out	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE		52 02 10		13	Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements dans le secteur de l'eau	—	0	0				—	0	0
HE		53 01 10		13	Subventions en matière d'épuration individuelle	2.800	—	—	- 325			2.475	—	—
HE		60 01 00		13	Intervention en faveur des infrastructures de gestion des déchets	0	—	—				0	—	—
HE		63 01 00		13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	15	—	—				15	—	—
HE		63 06 21		13	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements dans le cadre du Plan Wallon des Déchets (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE	*i*	73 01 41		13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles	—	0	0				—	0	0
HE		74 06 00		13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	60	—	—				60	—	—
HE		74 07 00		13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme ("Plan Air-Climat")	—	0	500				—	0	500
HE		81 01 00		13	Intervention financière dans le capital d'Ecotechnopole ("Plan Air-Climat")	0	—	—				0	—	—
HE		81 02 41		13	Intervention financière dans le capital de la Société wallonne des Distributions d'Eau	0	—	—				0	—	—
HE		81 04 41		13	Intervention financière dans le capital de la SPGE	12.347	—	—				12.347	—	—
HE		81 05 41		13	Intervention financière dans le capital de la SPGE en relation avec l'ensemble des missions liées au démergement confiées à la SPGE	—	0	0				—	0	0
HE		81 06 41		13	Intervention financière dans le capital de la SPGE pour l'assainissement rural groupé	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	15.222	41.723	42.223	-325	0	0	14.897	41.723	42.223
					Totaux pour le programme 15.13.	38.144	64.064	64.774	-2.456	175	+235	35.688	64.239	65.009
					Dont programme d'investissement	—	14.800	14.800	—	—	—	—	14.800	14.800
					Dont fonds organiques	—	41.723	41.723	—	—	—	—	41.723	41.723
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	20.821	33.766	—	-7.711	+18.787	—	13.110	52.553
					Programme 15.14. **Police et contrôle**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU		12 01 00		14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB et de la Direction des Contrôles	58	—	—				58	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 58								
HE		12 02 00		14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions	621	—	—	- 126			495	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-80								
					Dépenses années antérieures	(22)	—	—				(22)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 22								
HE		12 03 30		14	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	35	320				—	35	320
HE		12 04 30		14	Frais d'intervention d'urgence avancés par la Région en vue de remédier à une pollution	0	—	—				0	—	—
HE		12 06 11		14	Frais de fonctionnement de l'Unité de répression des pollutions et de la Cellule de coordination des missions de police	225	—	—				225	—	—
HE		12 20 10		14	Intervention de la DGARNE dans la réhabilitation des dépotoires en exécution de jugements, dans les interventions d'urgence en vue de remédier à une pollution et dans les interventions de sécurité liées à la police des mines	78	—	—				78	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 22								
					Dépenses années antérieures	(22)	—	—				(22)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+22								
HE		41 01 40		14	Missions attribuées à l'ISSEP	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.026	35	320	-126	0	0	900	35	320

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	74	02	00	14	Achats de biens meubles durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	58	58		- 40	- 40	—	18	18
HE	74	06	00	14	Frais d'investissement de l'Unité de répression des pollutions et de la Cellule de coordination des missions de police	275	—	—				275	—	—
HE	74	07	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	340	241				—	340	241
					Dont arrêté(s) de réallocation		-50	-39						
LU	74	08	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de l'UAB et de la Direction des Contrôles	—	50	39				—	50	39
					Dont arrêté(s) de réallocation		+ 50	+ 39						
					Totaux pour le Titre II.	275	448	338	0	-40	-40	275	408	298
					Totaux pour le programme 15.14.	1.301	483	658	-126	-40	-40	1.175	443	618
					Dont programme d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dont fonds organiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour la division organique 15.	246.099	275.499	216.581	-6.324	+2.580	-7.994	239.775	278.079	208.587
					Dont programme d'investissement	—	42.875	37.068	—	-2.387	-4.916	—	40.488	32.152
					Dont fonds organiques	—	43.275	43.275	—	—	—	—	43.275	43.275
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	29.051	42.494	—	-7.073	+19.837	—	21.978	62.331
					Division organique 16.									
					Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie									
					Programme 16.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	41.673	—	—				41.673	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	25	—	—				25	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
NO	12	03	38	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Programmes de plus d'un an.	—	241	241				—	241	241
					Dont arrêté(s) de transfert		+241	+241						
NO	12	11	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques du Département Logement	93	—	—				93	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+93								
					Totaux pour le Titre I.	41.791	241	241	0	0	0	41.791	241	241
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	0	—	—				0	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10								
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 16.01.	41.791	241	241	0	0	0	41.791	241	241
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 16.02. **Aménagement du territoire et urbanisme.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	01	01	01	02	Dépenses de toute nature relatives au personnel, au fonctionnement et à l'activité de la Cellule de Développement territorial	502	—	—				502	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-20								
					Dont arrêté(s) de transfert	+150								
					Dépenses années antérieures	(20)	—	—				(20)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20								

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
HE	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions (CAW)	710	—	—	+56			766	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-40								
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2								
HE	12	03	30	02	Etudes (CAW)	—	500	400		- 141		—	359	400
HE	12	04	30	02	Opérationalisation, suivi et évaluation du schéma de développement de l'espace régional, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information) (CAW)	—	371	1.424			- 730	—	371	694
					Dont arrêté(s) de réallocation		-975							
HE	12	05	30	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens (CAW)	—	0	31				—	0	31
					Dont arrêté(s) de transfert			+31						
HE	12	07	30	02	Etudes et publications relatives au Ravel (CAW)	—	200	140			- 5	—	200	135
HE	12	08	30	02	Aide aux Villes et Communes pour la mise en œuvre de la politique du cadre de vie	—	0	0				—	0	0
HE	12	10	11	02	Honoraires d'avocats, d'experts judiciaires et de personnes étrangères à l'administration	841	—	—	+100			941	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-59								
					Dépenses années antérieures	(75)	—	—				(75)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 75								
HE	12	11	11	02	Dotation au CESRW pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'Avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	524	—	—	- 5			519	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-50								
HE	30	01	00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	102	—	—	+120			222	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-200								
					Dont arrêté(s) de transfert	+102								
					Dépenses années antérieures	(358)	—	—				(358)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+353								
					Dont arrêté(s) de transfert	+5								
HE	33	01	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE	33	02	00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement (CAW)	—	167	230				—	167	230
					Dont arrêté(s) de transfert		+167	+230						
HE	33	03	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	—	1.800	1.800		+130		—	1.930	1.800
HE	33	04	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	—	0	0				—	0	0
HE	33	05	40	02	Projets Leader	—	400	0				—	400	0
					Dont arrêté(s) de réallocation		+400							
HE	41	01	00	02	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	12	12				—	12	12
HE	41	02	00	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement (CAW)	—	240	158				—	240	158
					Dont arrêté(s) de transfert		+240	+158						
HE	41	03	00	02	Subventions aux organismes universitaires	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	43	01	22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en oeuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire (CAW)	—	750	600		+556	+107	—	1.306	707
HE	43	02	22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	—	4.889	4.144			+115	—	4.889	4.259
					Dont arrêté(s) de réallocation		+575							
HE	43	04	22	02	Subventions aux communes pour l'élaboration de plans d'aménagement et la réalisation d'études d'incidences préalables aux révisions de plans (CAW)	—	400	600			- 379	—	400	221
					Totaux pour le Titre I.	3.134	9.729	9.539	+271	+545	- 892	3.405	10.274	8.647
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	52	01	10	02	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme (CAW)	—	62	31				—	62	31
HE	52	02	10	02	Subventions aux organismes privés en vue de l'acquisition, de l'aménagement et de l'équipement de biens immeubles destinés à des opérations de promotion, information et sensibilisation en matière d'aménagement du territoire	—	0	0				—	0	0
HE	63	02	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	—	250	100		- 250	- 100	—	0	0
HE	63	04	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	—	375	375				—	375	375
HE	71	01	00	02	Acquisition par la Région de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	—	125	50		- 125	- 50	—	0	0
HE	71	02	00	02	Acquisitions, construction et aménagement par la Région de biens immobiliers dans le cadre des Maisons de l'Urbanisme	—	0	0				—	0	0
HE	71	03	00	02	Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article 155, § 4 du CWATUP – Travaux exécutés pour compte de tiers	0	—	—				0	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-125								
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	23	—	—				23	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3								
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—				(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3								
HE	74	07	00	02	Achat de matériel informatique spécifique	0	—	—	+100			100	—	—
HE	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables pour les commissions établies en matière d'aménagement du territoire	10	—	—	+1			11	—	—
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
HE	85	01	32	02	Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article 155, § 4 du CWATUP - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	250	—	—				250	—	—
HE	85	02	00	02	Acquisition par les pouvoirs locaux de parcelles dans le cadre du plan Habitat permanent et de la mise en œuvre des ZAC - Avances récupérables	0	—	—				0	—	—
HE	85	03	00	02	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	287	812	556	+101	-375	-150	388	437	406
					Totaux pour le programme 16.02.	3.421	10.541	10.095	+372	+170	- 1.042	3.793	10.711	9.053
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.03.									
					Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE		12	02	00 03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	159	—	—				159	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-71								
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 1								
HE		12	03	30 03	Etudes (CAW)	—	55	100				—	55	100
FU		12	04	00 03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	50	—	—				50	—	—
FU		12	05	30 03	Etudes	—	50	50				—	50	50
FU		12	06	30 03	Etudes géomatiques	—	0	0				—	0	0
FU		12	07	30 03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	—	5	5				—	5	5
HE		31	01	32 03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	—	125	1.965				—	125	1.965
					Dont arrêté(s) de réallocation		-2.187							
HE		31	02	22 03	Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux SAED à réhabiliter	—	0	0				—	0	0
HE		43	01	22 03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	—	800	1.800		+270		—	1.070	1.800
FU		43	02	22 03	Subventions aux communes permettant la création et le fonctionnement des Régies de Quartier de rénovation urbaine ainsi que la prise en charge des chefs de projets affectés exclusivement à la gestion d'opérations de rénovation urbaine	—	444	1.027				—	444	1.027
FU		43	03	22 03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	—	100	75				—	100	75
HE		43	04	00 03	Subventions au secteur public dans le cadre de l'Interreg / Objectif 3	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	210	1.579	5.022	0	+270	0	210	1.849	5.022
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	*i*	51	03	11 03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager (CAW)	—	700	1.570		- 700		—	0	1.570
					Dont arrêté(s) de réallocation			-100						
HE	*i*	51	04	11 03	Subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	—	2.187	0				—	2.187	0
					Dont arrêté(s) de réallocation		+ 2.187							
HE	*i*	51	05	11 03	Fonds organique : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)									
					Solde au 1er janvier	—	1.487	1.513		+39	+54	—	1.526	1.567
					Recettes de l'année en cours	—	100	100				—	100	100
					Disponible pour l'année	—	1.587	1.613		+39	+54	—	1.626	1.667
					Dépenses à charge du Fonds	—	100	100				—	100	100
					Solde au 31 décembre	—	1.487	1.513		+39	+54	—	1.526	1.567
HE		51	06	11 03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires (CAW)	—	0	0				—	0	0
FU		51	07	11 03	Subventions aux entreprises publiques en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
FU		53 02 10		03	Aide à l'embellissement extérieur des immeubles destinés principalement à l'habitation	—	1.350	950				—	1.350	950
FU		53 03 00		03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour les travaux de rénovation et d'embellissement extérieur d'immeubles d'habitation	—	900	900				—	900	900
FU	i	63 01 21		03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	—	4.500	6.500				—	4.500	6.500
					Dont arrêté(s) de réallocation			+2.000						
FU	i	63 02 21		03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	—	8.826	6.268		- 243	- 147	—	8.583	6.121
					Dont arrêté(s) de réallocation			-2.000						
HE	i	63 03 21		03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	—	1.500	5.219		+1.229		—	2.729	5.219
FU		63 04 21		03	Programme exceptionnel d'intervention dans les zones d'initiative privilégiées	—	0	0				—	0	0
HE		63 05 21		03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	—	0	0				—	0	0
HE		63 06 21		03	Subventions aux communes en vue de l'assainissement et la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires (CAW)	—	0	170				—	0	170
					Dont arrêté(s) de transfert			+170						
HE		63 07 21		03	Subventions en vue de l'assainissement et la rénovation de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 2 – ancienne programmation (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE		63 08 21		03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	—	0	0				—	0	0
FU		63 09 21		03	Subventions aux communes en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires	—	0	0				—	0	0
FU		63 11 21		03	Subventions en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "phasing out - objectifs 1 et 2"	—	0	0				—	0	0
HE		63 12 00		03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	—	248	2.663				—	248	2.663
					Dont arrêté(s) de transfert		+248	+2.663						
HE		63 13 00		03	Réceptacle des engagements relatifs au programme objectif 2 et phasing out objectif 2 - programmation 2000-2006 (CAW)	—	0	0				—	0	0
FU		63 14 21		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation des centres urbains cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000-2006	—	195	2.650				—	195	2.650
					Dont arrêté(s) de transfert		+195	+2.650						
FU		63 15 00		03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	—	0	400				—	0	400

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE		63	16 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	—	10.490	525				—	10.490	525
					Dont arrêté(s) de transfert		+10.490	+525						
HE		63	17 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Convergence	—	6.094	305				—	6.094	305
					Dont arrêté(s) de transfert		+6.094	+305						
FU		63	18 00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Convergence" 2007-2013	—	16.163	809				—	16.163	809
					Dont arrêté(s) de transfert		+16.163	+809						
FU		63	19 00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" 2007-2013	—	27.156	1.358				—	27.156	1.358
					Dont arrêté(s) de transfert		+27.156	+1.358						
HE	*i*	71	01 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région (CAW)	—	250	200		- 200		—	50	200
					Dont arrêté(s) de réallocation			+100						
HE	*i*	71	02 32	03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	—	—				0	—	—
HE		71	03 12	03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE		71	04 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 1 (CAW)	—	0	67				—	0	67
					Dont arrêté(s) de transfert			+67						
FU		71	05 32	03	Acquisition par la région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, y compris aménagements	—	0	0				—	0	0
HE		71	06 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel objectif 2	—	463	463				—	463	463
					Dont arrêté(s) de transfert		+463	+463						
HE		71	07 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux d'assainissement et d'aménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 2 et phasing out Objectif 2 Programmation 2000 - 2006 (CAW)	—	0	0				—	0	0
FU		74	01 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	10	10				—	10	10
HE		74	06 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	—	—				10	—	—
HE		01	01 00	03	Fonds organique: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale									
					Solde au 1er janvier	—	64	64		+116	+116	—	180	180
					Recettes de l'année en cours	—	100	100				—	100	100
					Disponible pour l'année	—	164	164		+116	+116	—	280	280
					Dépenses à charge du Fonds	—	100	100				—	100	100
					Solde au 31 décembre	—	64	64		+116	+116	—	180	180
HE		01	02 00	03	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	0	—	—				0	—	—
HE		01	03 00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	—	2.000	2.000				—	2.000	2.000

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
					Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
						Crédits d'engage-ment	*Crédits d'ordon-nancement*		*Crédits d'engage-ment*	*Crédits d'ordon-nancement*		*Crédits d'engage-ment*	*Crédits d'ordon-nancement*
	i = programme d'investissement												
HE	01 04 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	2.350	2.350				—	2.350	2.350
HE	01 05 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	7.250	7.250				—	7.250	7.250
HE	01 06 00		03	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines (CAW)	—	5.000	5.000				—	5.000	5.000
				Totaux pour le Titre II.	10	97.832	47.827	0	+86	-147	10	97.918	47.680
				Totaux pour le programme 16.03.	220	99.411	52.849	0	+356	-147	220	99.767	52.702
				Dont programme d'investissement	—	18.063	19.857	—	+86	-147	—	18.149	19.710
				Dont fonds organiques	—	200	200	—	—	—	—	200	200
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.551	1.577	—	+155	+170	—	1.706	1.747
				Programme 16.04. **Recherches et Actions pour le développement territorial et le développement durable et leur intégration**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
HE	12 02 00		04	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation et frais de réunion, frais de fonctionnement (CAW)	250	—	—	- 16			234	—	—
HE	12 03 00		04	Etudes géomatiques et études relatives au développement territorial	—	40	93		- 40	- 33	—	0	60
HE	12 04 00		04	Mise en oeuvre de la numérisation du cadastre (CAW)	—	300	320		- 285	- 85	—	15	235
HE	12 05 30		04	Etudes géomatiques - Logement (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE	12 06 30		04	Etudes géomatiques - Patrimoine (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE	12 07 30		04	Etudes relatives au développement territorial	—	0	0				—	0	0
HE	41 01 00		04	Subventions aux organismes universitaires (CAW)	—	3.535	3.350			+200	—	3.535	3.550
				Totaux pour le Titre I.	250	3.875	3.763	-16	-325	+82	234	3.550	3.845
				Titre II. - Dépenses de capital									
HE	74 06 00		04	Achats de biens durables spécifiques au programme (CAW)	5	—	—				5	—	—
				Totaux pour le Titre II.	5	0	0	0	0	0	5	0	0
				Totaux pour le programme 16.04.	255	3.875	3.763	-16	-325	+82	239	3.550	3.845
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 16.11. **Logement : secteur privé.**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12 02 00		11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	1.601	—	—	- 600			1.001	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+1.251								
				Dépenses années antérieures	(25)	—	—				(25)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+14								
				Dont arrêté(s) de transfert	+11								
NO	12 03 00		11	Frais de fonctionnement du Conseil supérieur du Logement	220	—	—	- 95			125	—	—
NO	31 01 00		11	Subventions PST3 Axe Rénovation	1.000	—	—				1.000	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	33	01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	350	—	—	+297			647	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+100								
					Dont arrêté(s) de transfert	+150								
NO	33	02	00	11	Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	7.140	—	—	+270			7.410	—	—
NO	33	03	00	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - cofinancement	—	0	0				—	0	0
NO	34	04	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	—	0	0				—	0	0
NO	34	05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	7.590	—	—				7.590	—	—
NO	34	06	12	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin"	2.000	—	—	+2.000			4.000	—	—
NO	34	07	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt jeunes"	26.243	—	—	- 5.550			20.693	—	—
NO	34	08	41	11	Intervention financière dans le cadre du relogement des ménages vivant en camping ou en parcs résidentiels de week-end (CAW)	0	—	—				0	—	—
NO	34	09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	4.085	—	—	+315			4.400	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-93								
NO	34	10	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenu en faveur des locataires	0	—	—				0	—	—
NO	34	11	41	11	Allocations de déménagement octroyées aux locataires sociaux dans le cadre de l'accompagnement social du PEI (PST 3)	500	—	—				500	—	—
NO	34	12	79	11	Bonification d'intérêts accordés aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	30	—	—				30	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+30								
NO	43	03	00	11	(Nouveau) Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (Organismes publics - Cofinancement)	—	0	0		+225		—	225	0
					Totaux pour le Titre I.	50.784	0	0	-3.363	+225	0	47.421	225	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	51	03	30	11	Subventions relatives aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	—	25.600	25.600		- 9.171	- 9.171	—	16.429	16.429
NO	51	04	11	11	Subventions aux organismes privés pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	—	4.597	5.200		- 97	+1.735	—	4.500	6.935
NO	51	05	11	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	—	39.909	39.909		+86.800	+86.800	—	126.709	126.709
NO	51	06	11	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements conventionnés	—	125	42		- 125	- 42	—	0	0
NO	51	07	11	11	Subventions au Fonds du Logement pour la fourniture d'une garantie locative par les O.F.S.	0	—	—				0	—	—
NO	51	08	11	11	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés par les opérateurs immobiliers	—	820	820			+150	—	820	970
NO	51	09	10	11	Exécution de la garantie octroyée par la Région au remboursement de prêts hypothécaires	194	—	—				194	—	—
NO	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	—	1.000	1.000		- 860	- 147	—	140	853
NO	52	02	10	11	Subventions aux personnes morales pour la démolition de bâtiments non améliorables	—	25	25		- 25	- 25	—	0	0
NO	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	—	330	415		- 149	- 234	—	181	181
					Dont arrêté(s) de transfert		-500							
NO	52	05	10	11	Intervention de la Région dans la fourniture d'une garantie locative	0	—	—				0	—	—
NO	52	06	10	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	40	—	—				40	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40								

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO		53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	—	180	60		- 155	- 55	—	25	5
NO		53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	30.710	—	—	- 181			30.529	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	-1.599								
NO		53	07	00	11	Interventions de la Région dans la fourniture d'une garantie locative	—	0	0				—	0	0
NO		81	01	00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	1.000	500				—	1.000	500
NO		81	02	00	11	Intervention remboursable de la Région dans la fourniture d'une garantie locative	0	—	—				0	—	—
						Totaux pour le Titre II.	30.944	73.586	73.571	-181	+76.218	+79.011	30.763	149.804	152.582
						Totaux pour le programme 16.11.	81.728	73.586	73.571	-3.544	+76.443	+79.011	78.184	150.029	152.582
						Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Programme 16.12. **Logement : secteur public.**									
						Titre I. - Dépenses courantes									
NO		12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	253	—	—				253	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	- 22								
						Dépenses années antérieures	(25)	—	—				(25)	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	+22								
						Dont arrêté(s) de transfert	+3								
NO		12	03	00	12	Audit des SLSP	0	—	—				0	—	—
NO		31	04	22	12	Aides aux sociétés de logement de service public	9.763	—	—	- 372			9.391	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	-26								
						Dépenses années antérieures	(26)	—	—	+26			(52)	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	+26								
NO		31	05	22	12	Aide au remembrement	0	—	—				0	—	—
NO		31	06	22	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	7.973	—	—	- 52			7.921	—	—
NO		31	07	00	12	Subvention à la SWL pour la réalisation d'audits	0	—	—				0	—	—
NO		31	08	22	12	Subvention à la SWL - Loyers	0	—	—				0	—	—
NO		31	09	22	12	Subvention PST 3 - Axe rénovation	500	—	—				500	—	—
NO		41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1.088	—	—				1.088	—	—
NO		41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	—	781	781				—	781	781
NO		41	03	40	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	0	—	—				0	—	—
NO		41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7.000	—	—				7.000	—	—
NO		41	05	40	12	Subvention complémentaire P.E.I.	1.750	—	—				1.750	—	—
NO		41	06	40	12	Annuités complémentaires CRAC	0	—	—				0	—	—
NO		43	01	22	12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	100	—	—				100	—	—
NO		43	02	22	12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	500	—	—	- 273			227	—	—
						Totaux pour le Titre I.	28.978	781	781	-671	0	0	28.307	781	781
						Titre II. - Dépenses de capital									
NO	*i*	51	01	10	12	Equipement d'ensemble de logement	—	0	50				—	0	50
NO		51	05	11	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	—	0	3.500			- 1.371	—	0	2.129
NO		51	06	11	12	Primes en capital relatives à l'acquisition, la rénovation, la réhabilitation et la construction de logements sociaux par les sociétés agréées par la Société régionale wallonne du Logement	—	0	2.000				—	0	2.000

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	51	08	11	12	Dotations à la SWL	—	0	100				—	0	100
NO	51	10	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	—	48.650	29.477		+1.000	- 1.206	—	49.650	28.271
					Dont arrêté(s) de réallocation		+3.650	-3.860						
					Dont arrêté(s) de transfert			-2.663						
NO	51	11	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	—	23.000	25.000				—	23.000	25.000
NO	51	12	11	12	Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	22.305	—	—				22.305	—	—
NO	51	13	11	12	Subventions à la SWL pour l'aménagement et l'amélioration des quartiers de logements gérés par les SLSP	—	0	0				—	0	0
NO	51	14	11	12	Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation			-600						
NO	51	15	11	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	—	1.000	1.000		+442	+442	—	1.442	1.442
NO	63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	—	2.550	2.000		+1.377	- 1.911	—	3.927	89
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1.450	-2.000						
NO	63	02	21	12	Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	—	3.550	4.000		- 1.758	- 1.425	—	1.792	2.575
					Dont arrêté(s) de transfert		-450							
NO	63	03	51	12	Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	—	199	149		- 160	- 149	—	39	0
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1	-1						
NO	63	04	21	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	—	300	380		- 300		—	0	380
					Dont arrêté(s) de réallocation			+230						
NO	63	05	00	12	Aide au partenariat	—	1.000	1.000		- 396	- 804	—	604	196
NO	63	06	00	12	Subventions aux opérateurs immobiliers pour la prise en gestion ou en location des logements inoccupés (CAW)	—	0	0				—	0	0
NO	63	07	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	—	250	150		- 243	- 40	—	7	110
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1.250	-1.550						
NO	63	08	00	12	Aide au partenariat pour la sécurisation de quartiers sociaux spécifiques	—	0	0				—	0	0
NO	63	09	00	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	—	1.000	1.000				—	1.000	1.000
NO	72	01	10	12	Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	—	6	6		+1	+1	—	7	7
					Dont arrêté(s) de réallocation		+1	+1						
NO	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	73	—	—				73	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2								
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 2								
NO	81	01	00	12	Avances remboursables aux opérateurs immobiliers pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	0	500				—	0	500

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	81	02	41	12	Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés de logement de service public, des guichets du crédit social et de la SWL	0	—	—	+39.500			39.500	—	—
NO	81	03	00	12	Avances remboursables aux pouvoirs publics en vue de l'équipement de terrains	—	2.000	380		- 2.000	- 380	—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation			-620						
NO	81	04	00	12	Aide récupérable aux sociétés sous plan de gestion	0	—	—				0	—	—
NO	81	05	00	12	Avances remboursables pour quartiers sociaux spécifiques	—	0	0				—	0	0
NO	81	06	00	12	Avances remboursables pour construction	—	13.354	14.251				—	13.354	14.251
					Dont arrêté(s) de réallocation			+8.400						
					Totaux pour le Titre II.	22.380	96.859	84.943	+39.500	-2.037	-6.843	61.880	94.822	78.100
					Totaux pour le programme 16.12.	51.358	97.640	85.724	+38.829	-2.037	-6.843	90.187	95.603	78.881
					Dont programme d'investissement	—	—	50	—	—	—	—	—	50
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 16.21. **Monuments, sites et fouilles.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	01	02	00	21	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	—	1.191	391		- 909	- 191	—	282	200
					Dont arrêté(s) de réallocation		-109	-909						
LU	01	03	00	21	Dépenses de toute nature afférentes au petit patrimoine populaire de la Wallonie	—	612	762		- 200	- 300	—	412	462
					Dont arrêté(s) de réallocation		-188	-38						
LU	12	02	00	21	Relations publiques, documentation, organisation de colloques et participation à des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, frais de justice	178	—	—	+71			249	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+28								
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
LU	12	04	30	21	Inventaire du Patrimoine architectural	70	—	—				70	—	—
					(Nouveau) Dépenses années antérieures	(0)	—	—	+17			(17)	—	—
LU	12	07	11	21	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	60	—	—	- 60			0	—	—
LU	12	09	00	21	Frais de gestion et de fonctionnement de la Division du Patrimoine	1.447	—	—	+1.000			2.447	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-53								
					Dépenses années antérieures	(53)	—	—				(53)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+53								
LU	12	12	30	21	Etudes géomatiques	—	0	0				—	0	0
LU	12	13	00	21	Etudes	—	400	400				—	400	400
LU	33	03	00	21	Exécutions de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités cautionnement	—	507	509				—	507	509
					Dont arrêté(s) de réallocation		+507	+509						
LU	33	08	00	21	Subvention au secteur privé concernant les monuments et sites et à la mise en valeur des objets et sites archéologiques	—	600	1.000		+155	+500	—	755	1.500
LU	33	09	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2000-2006 (cofinancement) - secteur public	—	0	37				—	0	37
					Dont arrêté(s) de transfert			+37						
LU	33	10	00	21	Subventions au secteur public liées aux programmes et initiatives communautaires Interreg, EQUAL, LEADER +, dans le cadre de la programmation 2000-2006	—	0	0				—	0	0
LU	33	11	00	21	Subventions liées au programme européen Leader - programme 2007-2013	—	188	38		+74	+32	—	262	70
					Dont arrêté(s) de réallocation		+188	+38						

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	41	01	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	109	—	—	- 68			41	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 41								
					Dépenses années antérieures	(41)	—	—	+134			(175)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+41								
LU	41	02	00	21	Quote-part dans le financement du programme d'aide à la promotion de l'emploi APE	—	1.158	1.158		- 1.158	- 1.158	—	0	0
LU	41	03	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	—	450	450		- 35	- 300	—	415	150
LU	41	04	40	21	Subvention à l'Institut du Patrimoine wallon	—	6.814	6.814		- 57	- 57	—	6.757	6.757
LU	41	05	00	21	Subventions au secteur public liées, notamment, aux programmes et initiatives communautaires Interreg, EQUAL, LEADER +, dans le cadre de la programmation 2000-2006	—	0	42				—	0	42
					Dont arrêté(s) de transfert			+42						
LU	41	06	40	21	Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	—	149	149			- 48	—	149	101
					Dont arrêté(s) de réallocation		+109	+109						
LU	41	07	40	21	Dotation au C.E.S.R.W. pour couvrir les frais de fonctionnement de la C.R.M.S.F.	375	—	—				375	—	—
LU	41	08	40	21	Subvention complémentaire à l'Institut du Patrimoine wallon	2.138	—	—				2.138	—	—
LU	41	11	00	21	(Nouveau) Subventions (secteur public) relatives aux programmes communautaires LEADER+ 2007-2013	—	0	0		+320	+1	—	320	1
LU	45	01	21	21	Dotation à la Communauté germanophone	1.979	—	—				1.979	—	—
					Totaux pour le Titre I.	6.451	12.069	11.750	+1.094	-1.810	-1.521	7.545	10.259	10.229
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	53	11	10	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	—	4.000	4.635			- 500	—	4.000	4.135
					Dont arrêté(s) de réallocation		-2.000	-500						
LU	53	14	10	21	Subventions pour les études préalables liées à la restauration des monuments classés relevant du secteur privé	—	0	0				—	0	0
LU	53	15	10	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites cofinancés par l'Union européenne	—	0	0				—	0	0
LU	54	01	10	21	Subvention pour la restauration du bâtiment Valonia à la Havane	—	0	0				—	0	0
LU	63	11	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles, à l'exclusion des monuments relatifs aux cultes	—	8.000	4.500		- 1.146	- 90	—	6.854	4.410
					Dont arrêté(s) de réallocation			-1.000						
LU	63	12	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés ouverts aux cultes - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	—	5.000	3.500			+1.200	—	5.000	4.700
					Dont arrêté(s) de réallocation		+2.000	-1.000						
LU	63	13	21	21	Subventions liées aux «accords-cadres» pour la restauration des biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - Secteur public et cultes	—	0	500				—	0	500
LU	63	14	21	21	Subvention pour la restauration de la cathédrale de Tournai	—	3.000	3.000			- 1.500	—	3.000	1.500
LU	63	15	21	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites classés dans le cadre de l'objectif 1, 2, 5b et des autres initiatives communautaires	—	0	0				—	0	0
LU	63	19	21	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites classés cofinancés par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006	—	0	3.300		+721	+1.213	—	721	4.513
					Dont arrêté(s) de réallocation			+3.300						
LU	63	20	21	21	Subventions pour la mise en lumière de monuments classés	—	0	0				—	0	0
LU	63	21	21	21	Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2007 2013	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
LU	70	01	00	21	Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux, classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la Région, y compris les fouilles	—	2.989	1.587		+250	+2.107	—	3.239	3.694
					Dont arrêté(s) de réallocation		-507	-509						
LU	74	06	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	245	—	—	+85			330	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-30								
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
LU	85	02	32	21	Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	246	22.989	21.022	+85	-175	+2.430	331	22.814	23.452
					Totaux pour le programme 16.21.	6.697	35.058	32.772	+1.179	-1.985	+909	7.876	33.073	33.681
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 16.31. **Energie.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	31	Fonds organique: Fonds Energie									
					Solde au 1er janvier	—	37.173	62.635		- 27.091	- 24.753	—	10.082	37.882
					Recettes de l'année en cours	—	16.000	16.000				—	16.000	16.000
					Disponible pour l'année	—	53.173	78.635		- 27.091	- 24.753	—	26.082	53.882
					Dépenses à charge du Fonds	—	16.000	16.000				—	16.000	16.000
					Solde au 31 décembre	—	37.173	62.635		- 27.091	- 24.753	—	10.082	37.882
NO	01	02	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens hors Objectif 1 - Hainaut	—	342	342				—	342	342
					Dont arrêté(s) de transfert		+342	+342						
NO	01	03	00	31	Dépenses de toute nature relatives aux Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Programme mobilisateur)	—	0	2.600				—	0	2.600
NO	01	05	00	31	Cellule d'appui opérationnel	161	—	—				161	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+161								
NO	01	06	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens - Objectif 1 - Hainaut (phasing out)	—	329	367				—	329	367
					Dont arrêté(s) de transfert		+329	+367						
NO/AN	01	11	00	31	(Nouveau) Provision Primes Energie	0	—	—	+17.000			17.000	—	—
NO	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	1.421	—	—				1.421	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 279								
					Dont arrêté(s) de transfert	- 150								
					Dépenses années antérieures	(30)	—	—				(30)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+30								
NO	12	03	30	31	Etudes	—	1.114	1.050		+15	+200	—	1.129	1.250
					Dont arrêté(s) de réallocation		+114	+150						
NO	12	04	30	31	Conventions avec des prestataires spécialisés pour la réalisation d'actions visant au renforcement de l'utilisation rationnelle de l'énergie (contrat d'avenir)	—	941	949		+191	+201	—	1.132	1.150
					Dont arrêté(s) de réallocation		+272	+300						
					Dont arrêté(s) de transfert		-241	-241						
NO	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	—	1.769	2.056		+276	+200	—	2.045	2.256
					Dont arrêté(s) de réallocation		-121	+160						

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
NO	32	02	51	31	Projets Leader	—	350	0				—	350	0
					Dont arrêté(s) de réallocation		+350							
NO	35	02	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions dans le domaine de l'énergie menées par des institutions internationales francophones (AIF-IEPF)	250	—	—				250	—	—
NO	41	01	00	31	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	0	0				—	0	0
NO	43	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	—	2.560	1.900		- 50	+500	—	2.510	2.400
					Dont arrêté(s) de réallocation		-240	-400						
					Totaux pour le Titre I.	1.862	23.405	25.264	+17.000	+432	+1.101	18.862	23.837	26.365
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	52	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	—	1.000	740		+2.644	+2.500	—	3.644	3.240
					Dont arrêté(s) de réallocation		-600	-860						
NO	53	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (Y compris Plan Air - Climat)	—	20.407	20.632				—	20.407	20.632
					Dont arrêté(s) de réallocation		+1.425	+650						
NO	53	02	10	31	Primes Energie	10.000	—	—				10.000	—	—
NO	63	02	21	31	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	—	3.800	5.000		+2.664	+2.500	—	6.464	7.500
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1.200							
NO	63	03	00	31	Dossier UREBA - Transferts budgétaires depuis la provision interdépartementale FIDER (Actions prioritaires - Mesure 3.4. - Zones franches rurales)	—	0	0				—	0	0
NO	74	06	00	31	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	88	—	—				88	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+88								
NO	81	01	12	31	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	—	400	280				—	400	280
NO	81	02	12	31	Participation de la Région au développement d'un mécanisme de tiers investissements	12.891	—	—				12.891	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+12.891								
NO	01	04	00	31	Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	—	2.250	2.250				—	2.250	2.250
NO	01	07	00	31	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers-investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable	1.000	—	—				1.000	—	—
NO	01	08	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Convergence	—	6.828	342				—	6.828	342
					Dont arrêté(s) de transfert		+6.828	+342						
NO	01	09	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Compétitivité régionale et Emploi	—	1.149	58				—	1.149	58
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.149	+58						
					Totaux pour le Titre II.	23.979	35.834	29.302	0	+5.308	5.000	23.979	41.142	34.302
					Totaux pour le programme 16.31.	25.841	59.239	54.566	+17.000	+5.740	+6.101	42.841	64.979	60.667
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	16.000	16.000	—	—	—	—	16.000	16.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	37.173	62.635	—	-27.091	-24.753	—	10.082	37.882
					Totaux pour la division organique 16.	211.311	379.591	313.581	+53.820	+78.362	+78.071	265.131	457.953	391.652
					Dont programme d'investissement	—	18.063	19.907	—	+86	-147	—	18.149	19.760
					Dont fonds organiques	—	16.200	16.200	—	—	—	—	16.200	16.200
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	38.724	64.212	—	-26.936	-24.583	—	11.788	39.629

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Division organique 17.									
					Pouvois locaux, action sociale et santé									
					Programme 17.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	23.939	—	—	- 1.500			22.439	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+209								
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
FU	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	—	984	0				—	984	0
					Dont arrêté(s) de transfert		+984							
					Totaux pour le Titre I.	23.954	984	0	-1.500	0	0	22.454	984	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 17.01.	23.964	984	0	-1.500	0	0	22.464	984	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.02. **Affaires intérieures**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU	11	03	00	02	Rémunérations et allocations du personnel de la cellule de vérification des compatibilité des mandats	521	—	—				521	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-25								
FU	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	400	—	—				400	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100								
FU	12	03	00	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	—	150	150		+64	+57	—	214	207
					Dont arrêté(s) de réallocation		+50	+50						
FU	12	04	30	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	—	210	210				—	210	210
FU	12	05	30	02	Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	—	50	300				—	50	300
					Dont arrêté(s) de transfert		-250							
FU	12	06	30	02	Etudes en rapport avec les initiatives en matière d'Affaires intérieures	—	650	650		- 450		—	200	650
					Dont arrêté(s) de réallocation		-50	-50						
FU	12	08	00	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2006	0	—	—				0	—	—
FU	12	09	00	02	Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	100	—	—				100	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-29								
FU	33	01	00	02	Subventions et indemnités	464	—	—	+1.000			1.464	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+164								
					Dépenses années antérieures	(36)	—	—				(36)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+36								
FU	33	03	00	02	Subventions et indemnités	—	0	201				—	0	201
					Dont arrêté(s) de réallocation			+201						
FU	33	04	00	02	Aide aux sinistrés du séisme de l'Asie du Sud et du Sud-Est	0	—	—				0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
FU	33	05	00	02	Subvention à l'ASBL T.R.W. Organisation dans le cadre de l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne	150	—	—				150	—	—
FU	33	07	00	02	Subventions pour les ADL	—	654	609				—	654	609
					Dont arrêté(s) de réallocation		+45							
FU	33	08	00	02	Subvention à l'ASBL Salon des Mandataires	0	—	—				0	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-200								
FU	41	01	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	455	—	—	- 4			451	—	—
FU	41	02	40	02	Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	3.061	—	—	- 20			3.041	—	—
FU	41	03	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	491	—	—	- 4			487	—	—
FU	41	04	40	02	Programme de transition professionnelle	—	2.250	2.250			- 1.077	—	2.250	1.173
FU	43	01	22	02	Subventions et indemnités	262	—	—				262	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+87								
					Dépenses années antérieures	(13)	—	—				(13)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+13								
FU	43	02	11	02	Fonds des provinces	141.477	—	—				141.477	—	—
FU	43	03	11	02	Convention sectorielle 2005-2006	6.000	—	—				6.000	—	—
FU	43	04	21	02	Fonds des communes	962.516	—	—				962.516	—	—
FU	43	05	22	02	Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	3.098	—	—	- 27			3.071	—	—
FU	43	06	11	02	Intervention complémentaire en faveur des provinces	—	200	460				—	200	460
					Dont arrêté(s) de réallocation			+260						
FU	43	07	23	02	Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	—	44.510	44.510				—	44.510	44.510
FU	43	09	22	02	Intervention tonus communal	0	—	—				0	—	—
FU	43	10	22	02	Subventions pour les plans e-communes dans les entités locales	—	1.383	2.290				—	1.383	2.290
					Dont arrêté(s) de transfert		-734							
					Dont arrêté(s) de réallocation			-710						
FU	43	11	22	02	Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	—	1.250	799				—	1.250	799
					Dont arrêté(s) de réallocation			-201						
FU	43	12	22	02	Subvention à l'association de communes Qualicité (GIEI) dans le cadre du plan e-communes	—	250	700		+250	+250	—	500	950
					Dont arrêté(s) de réallocation			+450						
FU	43	13	22	02	Subventions dans le cadre des programmes européens	—	0	0				—	0	0
FU	43	14	22	02	Subventions aux communes et aux zones de police pour des actions favorisant l'intégration sociale et la sécurité et subventions aux communes pour les agences de développement local	—	2.541	2.500		- 48	- 93	—	2.493	2.407
					Dont arrêté(s) de réallocation		-45							
FU	43	17	22	02	Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	—	21.000	19.000				—	21.000	19.000
FU	43	18	22	02	Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	38.814	—	—	+2.661			41.475	—	—
FU	43	21	22	02	PAP-AW Compensation en faveur des communes, force motrice	15.375	—	—				15.375	—	—
FU	43	22	22	02	PAP-AW Compensation en faveur des pouvoirs locaux, précompte immobilier et outillage	—	12.376	12.376				—	12.376	12.376
FU	43	23	22	02	PAP-AW Compensation en faveur des pouvoirs locaux, taxe industrielle compensatoire	720	—	—				720	—	—
FU	43	24	00	02	Refinancement du fonds des communes	0	—	—				0	—	—
FU	43	25	00	02	Compensation taxe provinciale sur la superficie (Actions prioritaires - mesure 3.3.)	—	4.366	4.366				—	4.366	4.366

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
FU	43	26	00	02	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	30.892	—	—				30.892	—	—
FU	43	27	00	02	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	48.254	—	—				48.254	—	—
FU	43	28	00	02	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	0	—	—				0	—	—
FU	43	29	00	02	Aide exceptionnelle aux Communes	0	—	—				0	—	—
FU	43	30	00	02	Aide complémentaire aux F.S.A.S.	0	—	—				0	—	—
FU	43	31	00	02	(Nouveau) Avances aux communes pour les plans de cohésion sociale	0	—	—	+16.666			16.666	—	—
FU	45	02	23	02	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	19.959	—	—				19.959	—	—
FU	45	03	23	02	Communauté germanophone - Tonus axe 1	1.306	—	—				1.306	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.274.364	91.840	91.371	+20.272	- 184	- 863	1.294.636	91.656	90.508
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU	61	01	41	02	Subvention au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne pour l'achat de biens meubles durables	17	—	—	- 1			16	—	—
FU	61	02	41	02	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	86	—	—	- 2			84	—	—
FU	61	03	41	02	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	14	—	—	- 1			13	—	—
FU	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—				0	—	—
FU	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	100	—	—				100	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-29								
					Totaux pour le Titre II.	217	0	0	-4	0	0	213	0	0
					Totaux pour le programme 17.02.	1.274.581	91.840	91.371	+20.268	- 184	- 863	1.294.849	91.656	90.508
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.11.									
					Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	01	00	11	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	7.408	—	—	- 4.402			3.006	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-24.402								
TI	01	02	00	11	Provision pour la facture énergétique des services du non-marchand	0	—	—				0	—	—
TI	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	182	—	—				182	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 150								
TI	33	01	00	11	Soutien à des initiatives transversales	410	—	—				410	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+60								
TI	33	02	00	11	Subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le sida	200	—	—				200	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+50								
TI	43	01	00	11	Subventions aux communes dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie	1.000	—	—				1.000	—	—
TI	45	02	40	11	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Générale de Politique en matière de Drogues"	23	—	—				23	—	—
					Totaux pour le Titre I.	9.223	0	0	-4.402	0	0	4.821	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	74	01	00	11	Achat de biens meubles non spécifiques	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 17.11.	9.223	0	0	-4.402	0	0	4.821	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Programme 17.12. **Santé** *Titre I. - Dépenses courantes*									
TI	01	01	00	12	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	—	1.425	255				—	1.425	255
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.425	+255						
TI	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	134	—	—				134	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-30								
TI	12	03	00	12	Dépenses liées à la mise en œuvre dun observatoire de la santé	43	—	—				43	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-105								
TI	31	02	00	12	Interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai	292	—	—				292	—	—
TI	31	03	22	12	Subventions au "centre de recherche de la Défense sociale" du Centre Hospitalier Psychiatrique "Les Marronniers"	202	—	—				202	—	—
TI	33	01	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale	500	—	—	+115			615	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-40								
TI	33	02	00	12	Subventions aux centres de télé-accueil	1.016	—	—				1.016	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+7								
TI	33	03	00	12	Subventions à des associations ou groupements qui participent, par leurs actions, à la diffusion d'informations relatives à la santé	50	—	—				50	—	—
TI	33	04	00	12	Subventions aux associations de santé intégrée (CAW - F48)	2.306	—	—				2.306	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+ 28								
TI	33	05	00	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur privé	17.811	—	—				17.811	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+ 73								
TI	33	06	00	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur privé	3.233	—	—				3.233	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+ 39								
TI	33	07	00	12	Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins	1.323	—	—	+260			1.583	—	—
TI	33	09	00	12	Subventions en matière de soins palliatifs	1.147	—	—				1.147	—	—
					Dépenses années antérieures	(120)	—	—				(120)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+120								
TI	33	10	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale	361	—	—				361	—	—
TI	33	12	00	12	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude	1.173	—	—				1.173	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+ 37								
TI	33	13	00	12	Subventions pour des actions menées dans le cadre du commissariat santé environnement	250	—	—	- 250			0	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-50								
TI	33	14	00	12	Subventions en vue du redéploiement de l'offre hospitalière	150	—	—				150	—	—
TI	33	15	00	12	Subventions pour le renforcement des centres de coordination de soins et de services d'aides à domicile relevant du secteur privé dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	450	—	—				450	—	—
TI	33	16	00	12	Subventions pour le renforcement des réseaux d'aides et prise en charge des toxicomanes dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	1.250	—	—				1.250	—	—
TI	34	02	03	12	Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique	327	—	—				327	—	—
TI	41	01	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	23.306	23.306		+1.334	+1.334	—	24.640	24.640

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement
	i = programme d'investissement													
TI	41	02	40	12	Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social	—	8.200	8.200				—	8.200	8.200
TI	41	03	40	12	Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	—	—				0	—	—
TI	41	04	40	12	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (CAW - Mesure 11)	—	51	51			- 5	—	51	46
TI	41	05	00	12	Subvention au profit de l'IWEPS dans le cadre de la mise en œuvre d'un observatoire de la santé	105	—	—				105	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+105								
TI	43	02	52	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur public	9.215	—	—				9.215	—	—
TI	43	03	52	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur public	353	—	—				353	—	—
TI	43	04	52	12	Subventions aux Relais Santé créés dans le cadre du plan inclusion social	490	—	—				490	—	—
TI	43	05	00	12	Subventions pour le renforcement des centres de coordination de soins et de services d'aides à domicile relevant du secteur public dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	50	—	—				50	—	—
					Totaux pour le Titre I.	42.351	32.982	31.812	+125	+1.334	+1.329	42.476	34.316	33.141
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	51	04	22	12	Exécution de la garantie du Fonds de constructions d'institutions hospitalieres et médico-sociales	—	0	0				—	0	0
TI	51	05	22	12	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—				0	—	—
TI	51	06	12	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés	—	1.976	1.124		- 361	- 219	—	1.615	905
TI	51	07	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des centres hospitaliers psychiatriques de Mons et de Tournai	—	3.570	3.139		- 125	- 410	—	3.445	2.729
TI	51	08	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux publics	—	1.977	610		- 361	- 78	—	1.616	532
TI	52	02	10	12	Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.	0	—	—				0	—	—
TI	52	82	10	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur privé	15	—	—				15	—	—
TI	63	83	51	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur public	8	—	—				8	—	—
					Totaux pour le Titre II.	23	7.523	4.873	0	-847	-707	23	6.676	4.166
					Totaux pour le programme 17.12.	42.374	40.505	36.685	+125	+487	+622	42.499	40.992	37.307
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.13. **Action sociale.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	03	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	—	112	286				—	112	286
					Dont arrêté(s) de transfert		+ 112	+ 286						
TI	12	02	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	141	—	—				141	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 2								
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 2								
FU	12	03	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et des colloques, frais de réunions	25	—	—				25	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-50								
TI	33	01	00	13	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	679	—	—	+400			1.079	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 50								

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	33	02	00	13	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	100	—	—				100	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-50								
TI	33	03	00	13	Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution (CAW - F44)	200	—	—				200	—	—
TI	33	04	00	13	Subventions en matière d'intégration des personnes d'origine étrangère (CAW - F45)	1.657	—	—				1.657	—	—
TI	33	05	00	13	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	2.112	—	—				2.112	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+56								
TI	33	06	00	13	Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants	328	—	—				328	—	—
TI	33	07	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	21.627	—	—	+13			21.640	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+2.068								
TI	33	09	00	13	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1.123	—	—				1.123	—	—
TI	33	11	00	13	Exécution de garantie envers l'asbl "Osiris-Crédal-Plus"	60	—	—				60	—	—
FU	33	12	00	13	Soutien à des initiatives visant les CPAS (secteur privé)	25	—	—				25	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-26								
TI	33	13	00	13	Subventions à l'ASBL "Osiris-Crédal-Plus"	140	—	—				140	—	—
TI	33	16	00	13	Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	419	—	—				419	—	—
TI	33	17	00	13	Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	200	—	—				200	—	—
TI	33	18	00	13	Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	200	—	—	+105			305	—	—
TI	33	19	00	13	Subventions aux centres de service social	6.494	—	—				6.494	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+107								
TI	33	20	00	13	Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes (Contrat d'avenir - Fiche n°46)	360	—	—				360	—	—
TI	33	22	00	13	Subventions aux services d'aides aux justiciables (C.A.W.F-44)	1.955	—	—				1.955	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+ 12								
TI	33	23	00	13	Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	901	—	—	+130			1.031	—	—
TI	33	24	00	13	Subventions pour le renforcement des centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et des actions de citoyenneté dans le cadre du plan de cohésion sociale	700	—	—				700	—	—
TI	33	25	00	13	(Nouveau) Subvention dans le cadre des projets LEADER	—	0	0		+221	+67	—	221	67
TI	41	01	40	13	Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	—	1.918	1.918			- 953	—	1.918	965
TI	43	01	52	13	Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1.154	—	—				1.154	—	—
FU	43	02	00	13	Soutien à des initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS	25	—	—				25	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-10								
TI	43	04	52	13	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	3.096	—	—				3.096	—	—
TI	43	05	00	13	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	6.139	—	—	- 300			5.839	—	—
TI	43	06	52	13	Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	300	—	—				300	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	43	07	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	—	10.615	10.615			- 612	—	10.615	10.003
TI	43	09	52	13	Soutien à des services publics d'insertion sociale	1.581	—	—				1.581	—	—
TI	43	11	00	13	Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	450	—	—	+69			519	—	—
TI	43	12	00	13	Subventions aux relais sociaux de Namur et de Tournai créés dans le cadre du Plan Inclusion social	800	—	—	- 155			645	—	—
					Totaux pour le Titre I.	52.993	12.645	12.819	+262	+221	-1.498	53.255	12.866	11.321
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	52	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale	75	—	—				75	—	—
TI	52	83	10	13	Subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	35	—	—				35	—	—
TI	63	01	03	13	Subsides d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	36	—	—				36	—	—
TI	63	02	03	13	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	—	100	50				—	100	50
					Totaux pour le Titre II.	146	100	50	0	0	0	146	100	50
					Totaux pour le programme 17.13.	53.139	12.745	12.869	+262	+221	-1.498	53.401	12.966	11.371
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.14. **Famille et Troisième âge.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	12	02	00	14	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	157	—	—				157	—	—
TI	33	01	00	14	Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et du troisième âge	367	—	—				367	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+120								
TI	33	02	00	14	Subvention aux espaces - rencontres	2.030	—	—				2.030	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-20								
					Dont arrêté(s) de transfert	+90								
TI	33	03	00	14	Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées prévues dans le cadre du plan de cohésion sociale	200	—	—				200	—	—
TI	33	04	00	14	Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	365	—	—	+150			515	—	—
TI	33	64	00	14	Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé pour intervention dans les frais de déplacements	0	—	—				0	—	—
TI	33	65	00	14	Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé	112.967	—	—				112.967	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 73								
					Dont arrêté(s) de transfert	+4.157								
					Dépenses années antérieures	(73)	—	—				(73)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+73								
TI	33	66	00	14	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale	10.022	—	—				10.022	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+176								
					Dont arrêté(s) de réallocation	-4								
					Dépenses années antérieures	(4)	—	—				(4)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+4								
TI	33	67	00	14	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale pour l'acquisition de moyens contraceptifs dans le cadre du Plan Inclusion sociale	75	—	—				75	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
TI	33	68	00	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé (CAW - F50)	112	—	—				112	—	—
TI	33	69	04	14	Formation continue des travailleurs sociaux des services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées (CAW - F48)	250	—	—				250	—	—
TI	33	70	00	14	Subventions pour le renforcement des centres de planning et de consultation familiale et conjugale dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	345	—	—				345	—	—
TI	41	01	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	5.589	5.589				—	5.589	5.589
TI	41	02	40	14	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	0	—	—				0	—	—
TI	41	03	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	—	2.960	2.960				—	2.960	2.960
TI	41	04	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale	—	0	0				—	0	0
TI	43	65	52	14	Subventions aux centres agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public	39.857	—	—				39.857	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100								
TI	43	67	52	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur public (CAW - F50)	140	—	—				140	—	—
TI	43	68	52	14	Subsides à l'accompagnement par des pouvoirs publics de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux	567	—	—	- 450			117	—	—
TI	45	01	00	14	Contribution à la Commission nationale des Droits de l'Enfant	18	—	—				18	—	—
					Totaux pour le Titre I.	167.549	8.549	8.549	-300	0	0	167.249	8.549	8.549
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	51	05	22	14	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—				0	—	—
NO	51	06	12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	—	1.465	1.335		- 665		—	800	1.335
TI	51	07	12	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de maisons de repos gérées par des ASBL	—	2.950	1.432		- 463	- 108	—	2.487	1.324
TI	52	02	10	14	Subvention d'investissement dans le domaine de la famille et du 3ème âge	15	—	—				15	—	—
TI	52	03	00	14	Subventions de capital à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	50	—	—				50	—	—
NO	63	01	51	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	—	1.000	1.000		- 200		—	800	1.000
TI	63	02	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de logements pour le troisième âge à l'initiative des pouvoirs publics	—	746	302		- 100	- 100	—	646	202
TI	63	03	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de maisons de repos gérées par des pouvoirs publics	—	3.399	2.452		- 517	- 113	—	2.882	2.339
TI	63	04	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le cadre de l'accueil extra-scolaire	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	65	9.560	6.521	0	-1.945	-321	65	7.615	6.200
					Totaux pour le programme 17.14.	167.614	18.109	15.070	-300	-1.945	-321	167.314	16.164	14.749
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Programme 17.15. **Personnes handicapées.**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01 06 00		15	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	—	0	117				—	0	117
				Dont arrêté(s) de transfert			+117						
TI	12 02 00		15	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	183	—	—				183	—	—
TI	33 01 30		15	Dépenses de toute nature dans le domaine de la mobilité des personnes handicapées	34	—	—				34	—	—
TI	33 03 00		15	Subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	184	—	—				184	—	—
TI	33 05 00		15	Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées	956	—	—				956	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-300								
TI	33 06 00		15	Soutien à des initiatives dans le domaine du langage des signes (C.A.W.-F47)	350	—	—				350	—	—
TI	33 07 00		15	Subventions aux services agréés non subventionnés	0	—	—				0	—	—
TI	41 01 40		15	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	600	600				—	600	600
TI	41 02 40		15	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale	—	740	740				—	740	740
TI	41 03 40		15	Dotation à l'AWIPH	514.799	—	—				514.799	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+300								
				Dont arrêté(s) de transfert	+16.503								
TI	41 05 40		15	Dotation complémentaire à l'AWIPH pour le financement des emplois complémentaires dans le secteur des ETA prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale	2.200	—	—				2.200	—	—
TI	45 01 00		15	Intervention en faveur de la Commission communautaire française en application de l'accord de coopération du 19 avril 1995 visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées	0	—	—				0	—	—
				Totaux pour le Titre I.	518.706	1.340	1.457	0	0	0	518.706	1.340	1.457
				Titre II. - Dépenses de capital									
TI	51 01 12		15	Subventions pour l'achat de bâtiments en vue de la création d'institutions destinées à l'accueil des personnes handicapées	—	0	0				—	0	0
TI	51 02 12		15	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le domaine des personnes handicapées	—	0	0				—	0	0
TI	51 03 12		15	Subventions à l'investissement en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	0	—	—				0	—	—
TI	51 05 22		15	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—				0	—	—
TI	52 02 10		15	Subvention d'investissement dans le domaine de la mobilité et de l'accessibilité des personnes handicapées	163	—	—				163	—	—
				Totaux pour le Titre II.	163	0	0	0	0	0	163	0	0
				Totaux pour le programme 17.15.	518.869	1.340	1.457	0	0	0	518.869	1.340	1.457
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Totaux pour la division organique 17.	2.089.764	165.523	157.452	+14.453	- 1.421	- 2.060	2.104.217	164.102	155.392
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 18.									
					Entreprises, emploi et recherche									
					Programme 18.01. Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	26.582	—	—	- 1.500			25.082	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+63								
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
NO	12	02	00	01	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	—	—	+33			33	—	—
AN	12	03	00	01	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	—	—	+325			325	—	—
					Totaux pour le Titre I.	26.597	0	0	-1.142	0	0	25.455	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 18.01.	26.607	0	0	-1.142	0	0	25.465	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.02. Expansion économique.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	02	10	00	02	Provisionnement pour le démantèlement du site Nordion	757	—	—				757	—	—
MA	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	149	—	—	- 22			127	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-151								
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
MA	12	05	30	02	Frais liés aux conventions du dossier NORDION	—	75	75				—	75	75
MA	12	06	30	02	Etudes cofinancées par le Feder en vue de promouvoir le développement du potentiel endogène et stimulation de l'action économique en réseau (Phasing out)	—	0	0				—	0	0
MA	31	01	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	—	0	4.894				—	0	4.894
					Dont arrêté(s) de transfert			+4.894						
MA	31	02	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	—	0	2.411				—	0	2.411
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.411						
MA	31	03	00	02	Subvention à l'ASBL LIEGE CAREX	125	—	—				125	—	—
MA	31	04	32	02	Subventions pour la promotion de l'expansion économique	15	—	—				15	—	—
MA	31	05	32	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement du potentiel endogène et stimulation de l'action économique en réseau (Phasing out)	—	385	2.506				—	385	2.506
					Dont arrêté(s) de réallocation		+341							
					Dont arrêté(s) de transfert		+44	+2.506						
MA	31	06	32	02	Subvention à la SA GELIGAR en couverture des frais de gestion de sa misson déléguée	150	—	—				150	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+150								
MA	31	07	32	02	Quote-part de la Région wallonne dans le coût des déchets produits par NORDION	900	—	—	- 397			503	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.097	460	9.886	-419	0	0	1.678	460	9.886

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Titre II. - Dépenses de capital									
MA	51 01 12		02	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	50	—	—				50	—	—
MA	51 02 00		02	Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	—	28.000	5.900				—	28.000	5.900
				Dont arrêté(s) de réallocation		+4.000							
				Dont arrêté(s) de transfert		+14.000	+400						
MA	51 03 00		02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	—	18.530	20.971		- 6.052	+5.003	—	12.478	25.974
				Dont arrêté(s) de réallocation		-4.341	-3.400						
				Dont arrêté(s) de transfert		-24.129	-1.129						
MA	51 05 12		02	Action investissement-développement-emploi (AIDE) et action investissement-création-emploi (AICE), cofinancées par le FEDER (Nouvelle programmation)	—	0	4.438			- 999	—	0	3.439
				Dont arrêté(s) de transfert			+4.438						
MA	51 06 12		02	Primes à l'investissement en application de la loi du 30 décembre 1970, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992, y compris la mise en oeuvre de l'article 42	—	0	7.350			- 4.956	—	0	2.394
				Dont arrêté(s) de transfert			-3.400						
MA	51 07 12		02	Fonds organique : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)									
				Solde au 1er janvier	—	6.101	6.101		- 1.000	- 1.000	—	5.101	5.101
				Recettes de l'année en cours	—	0	0				—	0	0
				Disponible pour l'année	—	6.101	6.101		- 1.000	- 1.000	—	5.101	5.101
				Dépenses à charge du Fonds	—	0	0				—	0	0
				Solde du fonds organique au 31 décembre	—	6.101	6.101		- 1.000	- 1.000	—	5.101	5.101
MA	51 08 12		02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	—	0	0				—	0	0
MA	51 09 12		02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	—	2.081	750				—	2.081	750
				Dont arrêté(s) de transfert		+2.081	+750						
MA	51 10 12		02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales)	—	0	1.480				—	0	1.480
				Dont arrêté(s) de transfert			+1.480						
MA	51 11 00		02	Objectif Convergence (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	—	41.000	5.000				—	41.000	5.000
				Dont arrêté(s) de transfert		+41.000	+5.000						
MA	51 12 00		02	Objectif Compétitivité régionale et emploi (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	—	2.150	1.900				—	2.150	1.900
				Dont arrêté(s) de transfert		+2.150	+1.900						
MA	51 13 02		02	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - Mesure 3.4. - Zones franches rurales)	—	0	0				—	0	0
MA	74 01 00		02	Acquisition de biens meubles durables	0	—	—				0	—	—
				Totaux pour le Titre II.	50	91.761	47.789	0	-6.052	-952	50	85.709	46.837
				Totaux pour le programme 18.02.	2.147	92.221	57.675	-419	-6.052	-952	1.728	86.169	56.723
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	6.101	6.101	—	-1.000	-1.000	—	5.101	5.101

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*	**Ajustements** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*	**Crédits ajustés** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.03. **Restructuration et développement.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	12	03	00	03	Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'hononaires	1.004	—	—	- 8			996	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-54								
					Dépenses années antérieures	(54)	—	—				(54)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+54								
MA	31	01	32	03	Intervention dans les coûts des plans sociaux d'entreprises en difficulté ou en restructuration	—	1.323	1.323		+14	+14	—	1.337	1.337
					Totaux pour le Titre I.	1.058	1.323	1.323	-8	+14	+14	1.050	1.337	1.337
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	74	05	00	03	Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	50	—	—				50	—	—
MA	81	01	00	03	Spin Off - Spin Out (développement) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0				—	0	0
MA	81	02	00	03	Octroi des moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des PME wallonnes	—	40.000	40.000				—	40.000	40.000
MA	81	03	00	03	Octrois de crédits et participations aux entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	—	178.502	178.502		+20.000	+20.000	—	198.502	198.502
					Dont arrêté(s) de réallocation		-3.000	-3.000						
MA	81	04	00	03	Octrois de crédits et participations dans le cadre du développement économique, cofinancement européen, nouvelle programmation	—	0	0				—	0	0
MA	81	05	00	03	Octrois de crédits et participations dans le cadre de l'internationalisation des entreprises wallonnes	—	0	0				—	0	0
MA	81	06	00	03	Octroi de crédits de participations dans le cadre du développement économique - cofinancement européen (programmation 2007-2013)	—	0	25.065			+14.000	—	0	39.065
					Dont arrêté(s) de transfert			+25.065						
MA	81	07	00	03	Participation de la Région wallonne dans le projet START	—	5.000	5.000				—	5.000	5.000
MA	81	08	00	03	Octroi de crédits et participations - Pôle de l'Image	—	3.000	3.000				—	3.000	3.000
					Dont arrêté(s) de réallocation		+3.000	+3.000						
					Totaux pour le Titre II.	50	226.502	251.567	0	+20.000	+34.000	50	246.502	285.567
					Totaux pour le programme 18.03.	1.108	227.825	252.890	-8	+20.014	+34.014	1.100	247.839	286.904
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.04. **Zonings.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	01	04	00	04	Dépenses de toute nature relatives au développement durable des zones d'activité économique	—	295	5.561				—	295	5.561
					Dont arrêté(s) de réallocation		-497	+4.489						
MA	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, précomptes immobiliers	120	—	—				120	—	—
MA	33	01	00	04	Subventions en vue du développement durable des zones d'activité économique	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	120	295	5.561	0	0	0	120	295	5.561

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	*i*	51	03	11	04	Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	—	576	3.041				—	576	3.041
						Dont arrêté(s) de réallocation		-424	-2.359						
MA		51	04	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER) (Nouvelle programmation)	—	1.268	5.927				—	1.268	5.927
						Dont arrêté(s) de transfert		+1.268	+5.927						
MA	*i*	51	05	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004)	—	20.519	12.872		+1.230		—	21.749	12.872
						Dont arrêté(s) de réallocation		+725	-2.512						
MA		51	06	11	04	Intervention pour l'acquisition des terrains (décret 11.03.2004) dans les Z.A.E.	—	3.196	2.745				—	3.196	2.745
						Dont arrêté(s) de réallocation		+196	+382						
MA		51	07	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.3)	—	11.650	10.194				—	11.650	10.194
						Dont arrêté(s) de transfert		+11.650	+10.194						
MA		51	08	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques en zones rurales (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.4)	—	7.822	7.009				—	7.822	7.009
						Dont arrêté(s) de transfert		+7.822	+7.009						
MA		51	09	00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER dans le cadre d'INTERREG IIIA - WALLONIE - LORRAINE - Luxembourg)	—	0	0				—	0	0
MA		51	10	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Compétitivité régionale et Emploi	—	0	0				—	0	0
MA		51	11	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Convergence régionale et Emploi	—	0	0				—	0	0
MA		51	12	00	04	Infrastructures d'accueil industriels (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013 - Coopération territoriale (INTERREG IV)	—	482	0		+482	+68	—	964	68
						Dont arrêté(s) de transfert		+482							
MA		01	01	00	04	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	0	—	—				0	—	—
MA		01	02	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	—	2.000	2.000				—	2.000	2.000
MA		01	03	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	4.200	4.200				—	4.200	4.200
						Totaux pour le Titre II.	0	51.713	47.988	0	+1.712	68	0	53.425	48.056
						Totaux pour le programme 18.04.	120	52.008	53.549	0	+1.712	68	120	53.720	53.617
						Dont programme d'investissement	—	21.095	15.913	—	+1.230	—	—	22.325	15.913
						Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Programme 18.05. **Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides**									
						Titre I. - Dépenses courantes									
MA		12	02	00	05	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	652	—	—				652	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	-298								
						Dépenses années antérieures	(78)	—	—				(78)	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation	+78								

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
MA	12	03	00	05	Diffusion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	663	—	—	- 428			235	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-337								
					Dépenses années antérieures	(4)	—	—				(4)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 4								
MA	12	04	30	05	Prestations de services, promotion, diffusion et valorisation des aides en matière économique	—	438	438				—	438	438
MA	12	05	00	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité (Actions prioritaires - Axe 1)	—	1.169	1.169				—	1.169	1.169
					Dont arrêté(s) de transfert		+569	+569						
MA	31	01	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité PAP-AW	—	59	1.297				—	59	1.297
					Dont arrêté(s) de transfert		+59	+59						
MA	31	02	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise	—	51	51		- 17	- 17	—	34	34
MA	31	03	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (décret)	—	1.453	2.208		- 600	- 270	—	853	1.938
					Dont arrêté(s) de réallocation		-347	-277						
MA	31	05	00	05	Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	743	—	—				743	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-327								
MA	31	06	00	05	Subvention à l'ASBL au Groupement Régional Economique	1.250	—	—				1.250	—	—
MA	31	07	00	05	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique (PAP-AW)	—	4.980	4.980				—	4.980	4.980
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.070	+1.070						
MA	31	08	00	05	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour les actions de soutien à l'esprit d'entreprendre	800	—	—	+250			1.050	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+800								
MA	31	09	00	05	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour les actions de soutien à la création d'entreprises	380	—	—	+250			630	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+80								
MA	35	01	00	05	Cotisation à l'European Chemical Region Network (ECRN)	8	—	—				8	—	—
MA	41	01	60	05	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action-pilote de développement de la gestion innovante de projets en Région wallonne dans le cadre des Pôles de compétitivité	—	347	277				—	347	277
					Dont arrêté(s) de réallocation	—	+347	+277						
MA	41	02	00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	—	124	62				—	124	62
					Totaux pour le Titre I.	4.578	8.621	10.482	+72	-617	-287	4.650	8.004	10.195
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	81	01	00	05	Intervention de la Région wallonne dans le capital de l'Agence de Stimulation Economique (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 18.05.	4.578	8.621	10.482	+72	-617	-287	4.650	8.004	10.195
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Programme 18.06.									
				P.M.E. et Classes moyennes.									
				Titre I. - Dépenses courantes									
MA	12	02	00	06 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	600	—	—	- 200			400	—	—
MA	31	01	00	06 Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises wallonnes	600	—	—				600	—	—
MA	31	02	00	06 Agences de développement local (secteur privé)	—	657	651		- 3	- 101	—	654	550
				Dont arrêté(s) de réallocation		-93							
MA	31	03	00	06 Subvention destinée à la mise en place et au fonctionnement de la Caisse d'Investissement de Wallonie	17.188	—	—				17.188	—	—
				Dont arrêté(s) de transfert	+17.188								
MA	31	04	00	06 Subventions à la Sowalfin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	—	2.579	2.579		- 18	- 18	—	2.561	2.561
MA	31	05	32	06 Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique dans les petites et moyennes entreprises, y compris les filières bois, pierre et agroalimentaire	1.231	—	—	+330			1.561	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+285								
				Dépenses années antérieures	(15)	—	—				(15)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+15								
MA	31	06	32	06 Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique dans les petites et moyennes entreprises	—	1.973	2.895		+750	+500	—	2.723	3.395
				Dont arrêté(s) de réallocation		+1.123	+900						
MA	31	07	00	06 Subvention complémentaire à la Sowalfin	100	—	—				100	—	—
MA	31	08	32	06 Primes d'emploi en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978 en ce compris l'économie sociale marchande	18.046	—	—	+1.800			19.846	—	—
MA	31	09	32	06 Primes à la consultance en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992 en ce compris l'économie sociale marchande (Contrat d'avenir)	—	2.850	2.550		- 50	- 425	—	2.800	2.125
				Dont arrêté(s) de réallocation		-250	-250						
MA	31	10	00	06 Primes à la qualité octroyées en excécution du décret du 11/03/2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	100	50				—	100	50
MA	31	12	32	06 Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'économie sociale marchande (nouvelle programmation)	—	0	10				—	0	10
				Dont arrêté(s) de transfert			+10						
MA	31	13	00	06 Primes à l'emploi en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	0	0				—	0	0
MA	31	15	32	06 Subvention à la Sowalfin en vue de favoriser le micro-crédit	—	150	150		- 150	- 150	—	0	0
MA	31	16	00	06 Subvention au bureau d'accueil de tournage wallon	350	—	—				350	—	—
MA	31	17	22	06 Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image (Contrat d'avenir)	614	—	—				614	—	—
MA	31	20	00	06 Subvention à l'ASBL Bio-Logistic	—	1.300	1.300		- 1.300	- 780	—	0	520
MA	31	21	00	06 Subvention à l'Office Economique Wallon du Bois	150	—	—	- 150			0	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-350								
MA	31	22	00	06 Subvention à la S.A. SOWAFORE	500	—	—				500	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-300								
MA	31	23	37	06 Subvention à la S.A.B.E.Fin	—	750	750			- 75	—	750	675
MA				Dont arrêté(s) de réallocation		+750	+750						
MA	32	01	00	06 Création de TPE innovantes Bourses de préactivité	—	300	900		- 100	- 200	—	200	700
MA	32	02	00	06 Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le soutien à la création d'activités au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovation	—	1.500	1.500		+100	+100	—	1.600	1.600
MA	41	01	00	06 Programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	0	—	—				0	—	—
MA	41	02	00	06 Programme de transition professionnelle	—	427	427			- 3	—	427	424
MA	43	02	22	06 Agences de développement local (secteur public)	—	750	746		- 31		—	719	746
				Totaux pour le Titre I.	39.394	13.336	14.508	+1.780	-802	-1.152	41.174	12.534	13.356

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	51	03	12	06	Primes à l'investissement en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992 en ce compris l'économie sociale marchande	—	300	23.562			- 3.100	—	300	20.462
					Dont arrêté(s) de réallocation		+300	-10.000						
					Dont arrêté(s) de transfert			-5.000						
MA	51	04	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises.	—	113.335	64.438			+2.000	—	113.335	66.438
					Dont arrêté(s) de transfert		+9.000	+8.000						
					Dont arrêté(s) de réallocation		-300	+10.000						
MA	51	05	12	06	Aide aux PME et aux TPE dans le cadre de la politique économique de télécommunication (Contrat d'avenir)	—	2.502	1.600		- 250	- 250	—	2.252	1.350
MA	51	06	12	06	Primes investissement ancien régime - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	13.470				—	0	13.470
					Dont arrêté(s) de transfert			-1.530						
MA	51	08	12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	—	5.980	3.550		- 100		—	5.880	3.550
					Dont arrêté(s) de réallocation		-2.020	-1.450						
MA	51	09	12	06	Soutien aux filières de développement économique (dont notamment "bois", "pierre" et "agroalimentaire")	—	0	0				—	0	0
MA	51	10	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	—	0	0				—	0	0
MA	51	11	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	—	9.250	6.044				—	9.250	6.044
					Dont arrêté(s) de transfert		+9.250	+6.044						
MA	51	12	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	3.250	2.880				—	3.250	2.880
					Dont arrêté(s) de transfert		+3.250	+2.880						
MA	51	13	00	06	Subventions au secteur privé en vue de la création d'Ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - Mesure 3.4 - zones franches rurales)		1.500	0				—	1.500	0
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.500							
MA	61	01	00	06	Subvention en vue de promouvoir l'expansion économique	—	0	800			- 800	—	0	0
MA	63	01	49		Subvention à la Province de Liège en vue de couvrir des dépenses relatives à la construction d'un bateau-école dans le cadre du soutien aux modes de transport alternatifs à la route	—	490	50				—	490	50
MA					Dont arrêté(s) de réallocation		+490	+50						
MA	74	06	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—				0	—	—
MA	81	01	12	06	Octroi de crédits et participations - PME et Classes moyennes	—	2.500	2.500				—	2.500	2.500
MA	81	02	00	06	Octroi de crédits et participations - Projets développés par les Studios du Cinéma d'Animation	1.500	—	—				1.500	—	—
MA	81	03	00	06	O.C.C.P. - souscription au capital de l'Office Economique Wallon du Bois	350	—	—				350	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+350								
MA	81	04	00	06	(Nouveau) O.C.C.P. - Constitution de la Caisse d'Investissements de Wallonie	0	—	—	+20.000			20.000	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1.850	139.107	118.894	+20.000	-350	-2.150	21.850	138.757	116.744
					Totaux pour le programme 18.06.	41.244	152.443	133.402	+21.780	-1.152	-3.302	63.024	151.291	130.100
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.11. **Promotion de l'Emploi.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	12	01	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	446	—	—	- 200			246	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 4								
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—	+3			(6)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3								
AN	31	01	32	11	Subventions d'actions en matière d'emploi	—	0	0				—	0	0
AN	31	02	32	11	Accompagnement et sensibilisation des entreprises au management de la diversité	165	—	—	- 125			40	—	—
AN	31	04	32	11	Actions dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail	—	0	0				—	0	0
AN	31	06	00	11	Subventions aux structures de gestion de centre ville	1.000	—	—	- 873			127	—	—
AN	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	—	1.700	2.758		+130	+36	—	1.830	2.794
AN	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	3.391	—	—	- 50			3.341	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+86								
AN	33	03	00	11	Subventions complémentaires des missions régionales pour l'emploi dans le cadre du plan inclusion sociale (PST3)	—	450	450				—	450	450
					Dont arrêté(s) de transfert		+450	+450						
AN	33	04	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	0				—	0	0
AN	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	—	200	200				—	200	200
AN	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	1.700	—	—	+19			1.719	—	—
AN	33	10	00	11	Conventions de premier emploi - secteur privé	—	5.976	5.372				—	5.976	5.372
AN	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	—	750	651		- 96	- 101	—	654	550
AN	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	170	—	—	- 126			44	—	—
AN	35	01	00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	31	—	—				31	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
AN	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	—	50	100		+48	+48	—	98	148
AN	41	04	40	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	17				—	0	17
					Dont arrêté(s) de transfert			+17						
AN	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	—	650	650			- 398	—	650	252
AN	41	06	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur public	165	—	—	- 146			19	—	—
AN	41	31	00	11	Soutien aux actions de recherche menées par les Universités	—	0	0				—	0	0
AN	41	32	00	11	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la Cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	—	0	0				—	0	0
AN	41	33	40	11	Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	—	230	230				—	230	230
AN	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	—	750	746		- 31		—	719	746
AN	43	03	00	11	Conventions de premier emploi - secteur public	—	1.598	1.442				—	1.598	1.442
AN	45	01	21	11	Dotation à la Communauté germanophone	12.398	—	—				12.398	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	45	02	00	11	Conventions de premier emploi - préfinancement au profit de la Communauté Wallonie-Bruxelles	—	2.258	2.258		- 358	- 358	—	1.900	1.900
AN	45	03	00	11	(Nouveau) Primes aux SAACE pour tout projet d'accompagnement à la création d'entreprise, aboutie, active dans les domaines de l'isolation, des performances énergétiques, et des énergies vertes (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
AN	45	04	00	11	(Nouveau) Projets pilotes "Emploi des jeunes au départ de quartiers prioritaires (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	19.469	14.612	14.874	-1.498	-307	-773	17.971	14.305	14.101
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—				5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5	0	0	0	0	0	5	0	0
					Totaux pour le programme 18.11.	19.474	14.612	14.874	-1.498	-307	-773	17.976	14.305	14.101
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.12. **Forem.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	41	01	40	12	Fonds organique : Fonds budgétaire en matière d'emploi									
					Solde au 1er janvier	—	70	70				—	70	70
					Recettes de l'année en cours	—	0	0				—	0	0
					Disponible pour l'année	—	70	70				—	70	70
					Dépenses à charge du Fonds	—	0	0				—	0	0
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	70	70				—	70	70
AN	41	03	40	12	Aides à la recherche d'emploi pour les travailleurs du P.T.P.	—	0	0				—	0	0
AN	41	04	40	12	Plan d'accompagnement à l'emploi	—	47.491	47.491		+5.000	+5.000	—	52.491	52.491
AN	41	05	40	12	Espace ressources emploi	—	0	0				—	0	0
AN	41	06	40	12	Plan formation - Insertion	—	0	0				—	0	0
AN	41	07	40	12	Gestion pénurie de main d'œuvre qualifiée - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	452	452				—	452	452
AN	41	08	40	12	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	—	91.747	91.747		- 1.496	- 1.496	—	90.251	90.251
					Dont arrêté(s) de transfert		-1.450	-1.450						
AN	41	11	40	12	Cellules de reconversion collective	—	2.744	2.744		- 18	- 18	—	2.726	2.726
AN	41	12	40	12	Maisons de l'emploi	—	5.017	5.017		- 33	- 33	—	4.984	4.984
AN	41	13	40	12	Subventions aux comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation	—	3.495	3.495		- 25	- 25	—	3.470	3.470
					Totaux pour le Titre I.	0	150.946	150.946	0	+3.428	+3.428	0	154.374	154.374
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	61	01	00	12	Subvention pour les investissements du FOREM	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 18.12.	0	150.946	150.946	0	+3.428	+3.428	0	154.374	154.374
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	70	70	—	—	—	—	70	70

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Programme 18.13.									
				Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.									
				Titre I. - Dépenses courantes									
AN	41	01	40	13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	—	3.427	3.427				—	3.427	3.427
AN	41	02	40	13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 19 mai 1994 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets au bénéfice de petites et moyennes entreprises	—	0	0				—	0	0
AN	41	03	40	13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base de l'arrêté royal N° 258 du 31 décembre 1983 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets d'assistance aux petites et moyennes entreprises	—	0	0				—	0	0
AN	41	04	40	13 Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	—	15.616	15.616				—	15.616	15.616
AN	41	05	40	13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de la loi programme du 30 décembre 1988	—	0	0				—	0	0
AN	41	06	40	13 Réforme du PRC	—	526.685	526.685				—	526.685	526.685
AN	41	07	40	13 Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	24.340	24.340				—	24.340	24.340
AN	41	08	40	13 Emplois innovants et Emplois "jeunes" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	16.030	16.030				—	16.030	16.030
				Dont arrêté(s) de transfert		-4.500	-4.500						
AN	41	09	40	13 Mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi et des travailleurs - Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon	—	2.528	2.528				—	2.528	2.528
				Totaux pour le Titre I.	0	588.626	588.626	0	0	0	0	588.626	588.626
				Totaux pour le programme 18.13.	0	588.626	588.626	0	0	0	0	588.626	588.626
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 18.14.									
				Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.									
				Titre I. - Dépenses courantes									
AN	33	01	00	14 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Conventions 170 et 260	—	0	0				—	0	0
AN	43	01	22	14 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de l'arrêté royal N° 474 du 28 octobre 1986	0	—	—				0	—	—
AN	43	02	52	14 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Convention 170	—	0	0				—	0	0
AN	43	03	22	14 Réforme du PRC	0	—	—				0	—	—
AN	45	01	23	14 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi	—	0	0				—	0	0
				Totaux pour le Titre I.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Totaux pour le programme 18.14.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.15. Economie sociale									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	12	02	30	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions	74	—	—				74	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-26								
					Dépenses années antérieures	(53)	—	—				(53)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+53								
MA	12	03	00	15	Promotion du dispositif IDESS dans le cadre des actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0				—	0	0
MA	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	—	9.921	9.921				—	9.921	9.921
MA	31	02	32	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	1.100	—	—				1.100	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+800								
MA	31	03	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	—	0	410				—	0	410
					Dont arrêté(s) de transfert			+410						
MA	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	—	550	750				—	550	750
MA	31	05	32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	—	341	341		- 3	- 3	—	338	338
MA	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	—	650	1.100		- 210	- 168	—	440	932
MA	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	195	—	—				195	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-15								
					Dépenses années antérieures	(10)	—	—				(10)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
MA	31	08	32	15	Subvention complémentaire d'entreprises d'insertion dans le cadre du plan d'inclusion sociale (PST 3)	—	1.321	1.321				—	1.321	1.321
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.000	+1.000						
MA	31	09	32	15	Subventions complémentaires pour la Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé) dans le cadre du plan d'inclusion sociale (PST 3)	—	0	0				—	0	0
MA	31	10	00	15	Subventions complémentaires pour la Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé) (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
MA	31	11	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	—	0	115				—	0	115
					Dont arrêté(s) de transfert			+115						
MA	31	12	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	—	300	200				—	300	200
MA	31	13	00	15	Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale - programmation 2007-2013	500	—	—	- 430			70	—	—
MA	31	14	00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	—	200	120		- 100		—	100	120
MA	31	15	00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	—	120	120				—	120	120
MA	31	18	00	15	(Nouveau) Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale INTERREG IV - programmation 2007-2013	—	0	0		+400	+150	—	400	150
MA	43	01	22	15	Promotion de l'emploi dans les services de proximité (secteur public)	600	—	—				600	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-837								
					Dont arrêté(s) de transfert	-63								
MA	43	02	00	15	Subventions complémentaires pour la Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public) (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	2.532	13.403	14.398	-430	87	-21	2.102	13.490	14.377

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	51	01	00	15	Subvention aux entreprises d'insertion de développement des projets innovants, en ce compris l'acquisition de bâtiments, favorisant l'intégration à l'emploi de certaines catégories de demandeurs d'emploi difficiles à placer (DEDP)	0	—	—				0	—	—
					Dépenses années antérieures	(15)	—	—				(15)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+15								
MA	81	01	00	15	Octroi de prêts pour des projets d'économie sociale - mission déléguée à la SOWECSOM	—	4.500	4.500				—	4.500	4.500
					Dont arrêté(s) de transfert		+4.500	+4.500						
					Totaux pour le Titre II.	15	4.500	4.500	0	0	0	15	4.500	4.500
					Totaux pour le programme 18.15.	2.547	17.903	18.898	-430	87	-21	2.117	17.990	18.877
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.21. **Formation professionnelle**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	12	22	00	21	Soutien aux actions de formation qualifiante	60	—	—	+12			72	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+30								
AN	12	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	326	—	—	- 10			316	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-224								
					Années antérieures	(0)	—	—	+10			(10)	—	—
AN	31	21	00	21	Subvention pour les chèques création	650	—	—	+154			804	—	—
AN	33	04	00	21	Cofinancement régional de projets de la CEE	—	0	0				—	0	0
AN	33	11	00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	1.803	—	—	- 251			1.552	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-65								
					Années antérieures	(0)	—	—	+35			(35)	—	—
AN	33	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	—	28.803	28.803			+554	—	28.803	29.357
AN	33	13	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	—	1.022	1.362		- 150	- 150	—	872	1.212
					Dont arrêté(s) de réallocation		-28	-28						
AN	33	15	00	21	Mise en œuvre des politiques de la formation dans le cadre du Plan d'Inclusion Sociale	0	—	—				0	—	—
AN	33	18	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualification	903	—	—				903	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+903								
AN	33	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	—	667	1.050				—	667	1.050
AN	33	22	00	21	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	0	—	—				0	—	—
AN	33	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	36	—	—	- 11			25	—	—
AN	33	32	00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	—	2.628	2.628		- 61	- 61	—	2.567	2.567
					Dont arrêté(s) de réallocation		+28	+28						
AN	33	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	125		+6	+6	—	6	131
					Dont arrêté(s) de transfert			+125						
AN	33	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	45	503		+161		—	206	503
					Dont arrêté(s) de transfert		+45	+503						

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	33	41	00	21	Subvention en vue de promouvoir les actions de luttes contre les discriminations dans le secteur de la formation	651	—	—	+32			683	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-88								
					Dépenses années antérieures	(25)	—	—				(25)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+25								
AN	33	42	61	21	Subvention pour la sensibilisation des acteurs socio-économiques	75	—	—				75	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+25								
					Dépenses années antérieures	(8)	—	—				(8)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+8								
AN	34	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	36	—	—				36	—	—
AN	41	01	40	21	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle	—	681	681			- 249	—	681	432
AN	41	14	40	21	Subvention au pôle de formation consacré aux motorisations propres - Plan Air-Climat	—	1.200	1.300			- 100	—	1.200	1.200
AN	41	15	00	21	Subvention pour le suivi du parcours d'insertion	0	—	—				0	—	—
AN	41	16	00	21	Subvention au C.E.S.R.W.	65	—	—				65	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+65								
AN	41	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	408		+6	+6	—	6	414
					Dont arrêté(s) de transfert			+408						
AN	41	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	1.001	77		+97	+13	—	1.098	90
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.001	+77						
AN	43	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	—	1.207	1.207		+217	+238	—	1.424	1.445
AN	43	18	48	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualification	225	—	—				225	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+225								
AN	43	42	00	21	Subvention pour la sensibilisation des acteurs socio-économiques	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.863	37.254	38.144	-29	+276	+257	4.834	37.530	38.401
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	52	31	10	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation	—	0	0				—	0	0
AN	52	32	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	—	38	940				—	38	940
					Dont arrêté(s) de transfert		+38	+940						
AN	52	33	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	2.746				—	0	2.746
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.746						
AN	61	03	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	—	0	1.498			- 792	—	0	706
AN	61	32	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	—	1.347	7.987		+279	+279	—	1.626	8.266
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.347	+7.987						
AN	61	33	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	6.614	8.429				—	6.614	8.429
					Dont arrêté(s) de transfert		+6.614	+8.429						
AN	74	05	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—	- 4			1	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5	7.999	21.600	-4	+279	-513	1	8.278	21.087
					Totaux pour le programme 18.21.	4.868	45.253	59.744	-33	+555	-256	4.835	45.808	59.488
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.22. **Forem - Formation.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	41	01	40	22	Subvention de fonctionnement au Forem	—	118.566	118.566		- 1.903	- 1.903	—	116.663	116.663
AN	41	02	40	22	Plan formation - insertion	—	0	0				—	0	0
AN	41	03	40	22	Financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle	—	0	0				—	0	0
AN	41	04	40	22	Financement du chèque formation	—	8.993	8.993		- 50	- 50	—	8.943	8.943
AN	41	05	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité (Actions prioritaires - mesure 1.4)	—	7.593	7.593				—	7.593	7.593
AN	41	06	40	22	Crédit adaptation	—	7.000	7.000		- 1.000	- 1.000	—	6.000	6.000
AN	41	07	40	22	Subvention en vue de promouvoir la formation des P.T.P.	—	0	0				—	0	0
AN	41	08	40	22	Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	—	1.387	1.387				—	1.387	1.387
AN	41	09	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation confiées au Forem dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	31.011	31.011				—	31.011	31.011
AN	41	10	40	22	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	—	7.236	7.236				—	7.236	7.236
AN	41	11	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	—	1.496	1.496		- 210	- 210	—	1.286	1.286
AN	41	12	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	4.500	4.500				—	4.500	4.500
AN	41	13	40	22	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	—	547	547				—	547	547
AN	41	14	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	—	30.648	22.986				—	30.648	22.986
AN	41	15	40	22	Subvention en vue de promouvoir la mobilité interrégionale (mesure 5.4 du Plan d'Actions prioritaires)	—	372	372				—	372	372
					Totaux pour le Titre I.	0	219.349	211.687	0	-3.163	-3.163	0	216.186	208.524
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	61	01	41	22	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	—	800	800				—	800	800
MA	61	02	41	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - investissement (actions prioritaires - mesure 1.4)	—	180	180				—	180	180
					Totaux pour le Titre II.	0	980	980	0	0	0	0	980	980
					Totaux pour le programme 18.22.	0	220.329	212.667	0	-3.163	-3.163	0	217.166	209.504
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.23. **Formation agricole.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	33	02	00	23	Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	110	—	—				110	—	—
LU	33	03	00	23	Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	1.067	—	—	- 31			1.036	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+24								
LU	33	04	00	23	Subventions pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	21	—	—				21	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-24								
LU	34	01	41	23	Indemnités de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.208	0	0	-31	0	0	1.177	0	0
					Totaux pour le programme 18.23.	1.208	0	0	-31	0	0	1.177	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.24. **IFAPME** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	41	02	40	24	Mise en oeuvre des politiques de formation confiées à l'IFAPME dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	5.475	5.475				—	5.475	5.475
AN	41	03	40	24	Financement du plan langues dans le cadre des formations en alternance (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	—	740	740				—	740	740
AN	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	—	15.000	15.000		- 95	- 95	—	14.905	14.905
AN	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	—	26.645	26.645		- 169	- 169	—	26.476	26.476
AN	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	—	1.126	1.126		- 30	- 30	—	1.096	1.096
					Totaux pour le Titre I.	0	48.986	48.986	0	-294	-294	0	48.692	48.692
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	61	02	41	24	Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	—	1.930	1.930		- 30	- 30	—	1.900	1.900
AN	72	01	10	24	Construction de bâtiments, achat de terrains et bâtiments	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	1.930	1.930	0	-30	-30	0	1.900	1.900
					Totaux pour le programme 18.24.	0	50.916	50.916	0	-324	-324	0	50.592	50.592
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.25. **Politiques croisées dans le cadre de la formation** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	12	03	30	25	Etudes et prestations de services dans le cadre des marchés Cyberécoles et Cyberclasses	1.297	—	—	- 50			1.247	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-63								
					Dépenses années antérieures	(63)	—	—				(63)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+63								
MA	14	07	10	25	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cyberécoles et cyberclasses	—	150	150				—	150	150
MA	21	01	50	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Intérêts	1.200	—	—				1.200	—	—
AN	33	14	00	25	Subvention pour la formation en alternance	—	4.702	4.738		- 300	- 300	—	4.402	4.438
AN	33	16	00	25	Subvention pour la formation en alternance dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	3.000	3.000		- 3.000	- 3.000	—	0	0
AN	33	17	00	25	Subvention pour la formation en alternance - Sortie ancien régime	—	1.000	1.000		+3.000	+3.000	—	4.000	4.000
AN	41	01	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	—	128	128				—	128	128
AN	41	02	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	—	251	251		- 3	- 3	—	248	248
					Totaux pour le Titre I.	2.560	9.231	9.267	-50	-303	-303	2.510	8.928	8.964
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	73	16	00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses	—	0	0				—	0	0
MA	91	01	70	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Capital	7.740	—	—				7.740	—	—
					Totaux pour le Titre II.	7.740	0	0	0	0	0	7.740	0	0
					Totaux pour le programme 18.25.	10.300	9.231	9.267	-50	-303	-303	10.250	8.928	8.964
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Programme 18.31. Recherche.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	—	13.691	3.144		+4.354	+3.300	—	18.045	6.444
					Dont arrêté(s) de transfert		+13.691	+3.144						
NO	01	02	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	—	7.482	1.140		+2.797	+1.600	—	10.279	2.740
					Dont arrêté(s) de transfert		+7.482	+1.140						
NO	01	03	00	31	Actions dans le cadre de l'objectif 1 - Hainaut (nouvelle programmation)	—	540	2.250				—	540	2.250
					Dont arrêté(s) de transfert		+540	+2.250						
NO	01	04	00	31	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	380	4.169				—	380	4.169
					Dont arrêté(s) de transfert		+380	+4.169						
NO	01	05	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	—	2.192	544				—	2.192	544
					Dont arrêté(s) de réallocation		+2.192	+544						
NO	01	06	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	—	2.312	575				—	2.312	575
					Dont arrêté(s) de réallocation		+2.312	+575						
NO	31	01	40	31	Subvention à l'Agence wallone de Stimulation Technologique (PAP-AW)	—	1.912	1.912				—	1.912	1.912
NO	45	01	23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2.860	—	—				2.860	—	—
NO	45	02	23	31	Subvention au FRIA (PAP-AW)	2.000	—	—				2.000	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.860	28.509	13.734	0	+7.151	+4.900	4.860	35.660	18.634
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	51	02	12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de projets de recherche, l'acquisition d'équipement et pour la fourniture de services de conseils technologiques	—	15.000	12.829				—	15.000	12.829
NO	51	03	12	31	Pôles de compétitivité - Subventions aux Centres de Recherche agréés (PAP-AW - Mesure 1.2)	—	4.432	2.184			+980	—	4.432	3.164
NO	61	01	00	31	Subventions à des universités, des établissements assimilés et des interfaces université-entreprises pour la diffusion et le développement des technologies nouvelles, la recherche industrielle de base, la multiplication et l'amélioration des relations entre les milieux industriels et les milieux universitaires	—	43.562	37.936				—	43.562	37.936
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1.119	-1.119						
NO	61	02	00	31	Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	5.000	3.580		+5.000	+3.105	—	10.000	6.685
NO	61	03	00	31	Mise en place de programmes d'excellence dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	15.000	3.854			+685	—	15.000	4.539
					Dont arrêté(s) de transfert			-2.000						
NO	61	04	00	31	Renforcement de la politique en matière de spin-off dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	3.500	3.285				—	3.500	3.285
NO	61	05	00	31	Pôles de compétitivité - Subventions aux Universités (PAP-AW - Mesure 1.2)	—	39.377	20.205			- 2.645	—	39.377	17.560
NO	81	01	41	31	Intervention de la Région wallonne dans le capital de l'Agence de Stimulation Technologique (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	125.871	83.873	0	+5.000	+2.125	0	130.871	85.998
					Totaux pour le programme 18.31.	4.860	154.380	97.607	0	+12.151	+7.025	4.860	166.531	104.632
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.32. **Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	32	02	00	32	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologiques (aides aux PME)	—	8.500	7.699				—	8.500	7.699
NO	32	03	00	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim PME) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	500	243			- 169	—	500	74
					Totaux pour le Titre I.	0	9.000	7.942	0	0	-169	0	9.000	7.773
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	01	01	00	32	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	—	50	50		+150	+150	—	200	200
					Dont arrêté(s) de transfert		+50	+50						
NO	01	02	00	32	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	—	50	50		+150	+150	—	200	200
					Dont arrêté(s) de transfert		+50	+50						
NO	01	03	00	32	Actions dans le cadre de l'objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	1.356				—	0	1.356
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.356						
NO	01	04	00	32	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	799				—	0	799
					Dont arrêté(s) de transfert			+799						
NO	51	01	12	32	Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle de base	—	25.519	16.228				—	25.519	16.228
NO	51	02	12	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim entreprises) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	683	170			- 145	—	683	25
NO	51	03	00	32	Pôles de compétitivité - Subventions aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	—	29.983	12.395			+3.322	—	29.983	15.717
NO	51	04	00	32	Subventions aux entreprises dans le cadre des programmes mobilisateurs (PAP-AW)	—	0	0			+547	—	0	547
NO	81	01	12	32	Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de recherche appliquée et de développement	—	50.000	54.508		- 10.000	- 10.000	—	40.000	44.508
NO	81	02	00	32	Pôles de compétitivité - Avances récupérables aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	—	10.739	6.629			- 2.865	—	10.739	3.764
					Dont arrêté(s) de réallocation			-400						
NO	81	03	00	32	Avances récupérables aux entreprises dans le cadre des programmes mobilisateurs	—	0	400			+183	—	0	583
					Dont arrêté(s) de réallocation			+400						
					Totaux pour le Titre II.	0	117.024	92.585	0	-9.700	- 8.658	0	107.324	83.927
					Totaux pour le programme 18.32.	0	126.024	100.527	0	-9.700	- 8.827	0	116.324	91.700
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.33. **Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique dans le cadre de l'Objectif 1 - Hainaut (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	—	0	66				—	0	66
					Dont arrêté(s) de transfert			+66						

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec / n° ord. / 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
				Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
					Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement											
NO	01 02 00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique cofinancées par les fonds structurels européens hors Objectif 1 (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	—	0	14		+158	+40	—	158	54
			Dont arrêté(s) de transfert			+14						
NO	12 02 00	33	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts	929	—	—	- 33			896	—	—
			Dont arrêté(s) de réallocation	-46								
			Dépenses années antérieures	(46)	—	—				(46)	—	—
			Dont arrêté(s) de réallocation	+ 46								
NO	12 03 30	33	Etudes, actions de diffusion des sciences et des technologies	—	1.000	1.000				—	1.000	1.000
NO	32 01 00	33	Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique	—	3.200	3.200				—	3.200	3.200
MA	41 02 40	33	Subvention à l'Agence wallonne des Télécommunications permettant le développement de services aux entreprises	—	855	855		- 6	- 6	—	849	849
NO	43 01 40	33	Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum Scientifique et Technique)	4.500	—	—				4.500	—	—
			Totaux pour le Titre I.	5.475	5.055	5.135	-33	+152	+34	5.442	5.207	5.169
			Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74 06 00	33	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	—	—				25	—	—
			Totaux pour le Titre II.	25	0	0	0	0	0	25	0	0
			Totaux pour le programme 18.33.	5.500	5.055	5.135	-33	+152	+34	5.467	5.207	5.169
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
			Programme 18.34.									
			Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation									
			Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01 01 00	34	Fonds organique : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation									
			Solde au 1er janvier	—	7.895	25.856				—	7.895	25.856
			Recettes de l'année en cours	—	19.500	19.500				—	19.500	19.500
			Disponible pour l'année	—	27.395	45.356				—	27.395	45.356
			Dépenses à charge du Fonds	—	19.500	19.500				—	19.500	19.500
			Solde du fonds organique au 31 décembre	—	7.895	25.856				—	7.895	25.856
			Totaux pour le Titre II.	0	19.500	19.500	0	0	0	0	19.500	19.500
			Totaux pour le programme 18.34.	0	19.500	19.500	0	0	0	0	19.500	19.500
			Dont programme d'investissement				0	0	0			
			Dont fonds organiques	0	19.500	19.500	0	0	0	0	19.500	19.500
			Solde des fonds organiques au 31 décembre	0	7.895	25.856	0	0	0	0	7.895	25.856
			Totaux pour la division organique 18.	124.561	1.935.893	1.836.705	+18.208	+16.481	+26.361	+142.769	1.952.374	1.863.066
			Dont programme d'investissement	—	21.095	15.913	—	+1.230	—	—	22.325	15.913
			Dont fonds organiques	—	19.500	19.500	—	—	—	—	19.500	19.500
			Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	14.066	32.027	—	-1.000	-1.000	—	13.066	31.027

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits non dissociés	Crédits initiaux – Crédits dissociés – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits dissociés – Crédits d'ordonnancement	Ajustements – Crédits non dissociés	Ajustements – Crédits dissociés – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits dissociés – Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés – Crédits non dissociés	Crédits ajustés – Crédits dissociés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits dissociés – Crédits d'ordonnancement
					Division organique 19									
					Fiscalité									
					Programme 19.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations de personnel	3.400	0	0				3.400	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+ 3.400								
					Totaux pour le Titre I.	3.400	0	0	0	0	0	3.400	0	0
					Totaux pour le programme 19.01	3.400	0	0	0	0	0	3.400	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 19.	3.400	0	0	0	0	0	3.400	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Division organique 30									
					Provisions interdépartementales pour la programmation 2000 - 2006 des cofinancements européens									
					Programme 30.01.									
					Cofinancements européens du Ministre-Président									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	01	Cofinancements européens du Ministre-Président	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 30.01.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 30.02.									
					Cofinancements européens du Ministre chargé du développement durable et de la Fonction publique.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	02	Cofinancements européens du Ministre chargé du développement durable et de la Fonction publique.	—	0	599			- 599	—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert			-710						
					Totaux pour le Titre I.	0	0	599	0	0	-599	0	0	0
					Totaux pour le programme 30.02.	0	0	599	0	0	-599	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Programme 30.03.									
				Cofinancements européens du Ministre chargé du Budget et des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.									
				Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	03 Cofinancements européens du Ministre chargé du Budget et des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.	—	0	16			- 16	—	0	0
				Dont arrêté(s) de transfert			-3.811						
				Totaux pour le Titre I.	0	0	16	0	0	-16	0	0	0
				Totaux pour le programme 30.03.	0	0	16	0	0	-16	0	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 30.04.									
				Cofinancements européens du Ministre chargé de l'Economie , des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.									
				Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	04 Cofinancements européens du Ministre chargé de l'Economie , des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.	—	0	0				—	0	0
				Dont arrêté(s) de transfert			-5.642						
				Totaux pour le Titre I.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Totaux pour le programme 30.04.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 30.05.									
				Cofinancements européens du Ministre chargé des Pouvoirs locaux et de la Ville									
				Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	05 Cofinancements européens du Ministre chargé des Pouvoirs locaux et de la Ville	—	0	4.204			- 4.204	—	0	0
				Dont arrêté(s) de transfert			+416						
				Totaux pour le Titre I.	0	0	4.204	0	0	-4.204	0	0	0
				Totaux pour le programme 30.05.	0	0	4.204	0	0	-4.204	0	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 30.06.									
					Cofinancements européens de la Ministre chargée de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	06	Cofinancements européens de la Ministre chargée de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert			-7.199						
					Totaux pour le Titre I.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 30.06.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 30.07.									
					Cofinancements européens du Ministre chargé de l'Environnement, de l'Aménagement du Terrritoire et de la Mobilité.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	07	Cofinancements européens du Ministre chargé de l'Environnement, de l'Aménagement du Terrritoire et de la Mobilité.	—	0	1.236			- 1.236	—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert			-2.341						
					Totaux pour le Titre I.	0	0	1.236	0	0	-1.236	0	0	0
					Totaux pour le programme 30.07.	0	0	1.236	0	0	-1.236	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 30.08.									
					Cofinancements européens du Ministre chargé des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature de la forêt et du Patrimoine.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	08	Cofinancements européens du Ministre chargé des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature de la forêt et du Patrimoine.	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert			-25						
					Totaux pour le Titre I.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 30.08.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Programme 30.09.									
					Cofinancements européens du Ministre chargé de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	09	Cofinancements européens du Ministre chargé de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	—	0	1.670			- 1.670	—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert			-830						
					Totaux pour le Titre I.	0	0	1.670	0	0	-1.670	0	0	0
					Totaux pour le programme 30.09.	0	0	1.670	0	0	-1.670	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									0	0	0			
					Totaux pour la division organique 30.	0	0	7.725	0	0	-7.725	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Division organique 31									
					Provisions interdépartementales relatives aux fonds d'impulsion économique et rural									
					Programme 31.01.									
					Fonds d'impulsion économique et rural									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	01	01	00	01	Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Mesure 3.3)	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert		-19.109	-16.235						
LU	01	02	00	01	Provision interdépartementale pour le fonds d'impulsion rural	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert		-5.000	-5.176						
					Totaux pour le Titre I.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 31.01.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 31.02									
					"Pôles de compétitivité" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	01	01	00	02	Provision interdépartementale pour les pôles de compétitivité	—	14.042	387				—	14.042	387
					Dont arrêté(s) de transfert		-12.057	-613						
					Totaux pour le Titre I.	0	14.042	387	0	0	0	0	14.042	387
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	81	01	00	02	Investissements et participations - Pôles de compétitivité	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 31.02.	0	14.042	387	0	0	0	0	14.042	387
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 31.	0	14.042	387	0	0	0	0	14.042	387
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Division organique 32									
					Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens									
					Programme 32.01. **Cofinancements européens 2007 - 2013**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	01	Cofinancements européens 2007 - 2013	—	60.018	11.944		- 14.430	- 2.748	—	45.588	9.196
					Dont arrêté(s) de réallocation			+24.935						
					Dont arrêté(s) de transfert		-269.982	-62.991						
DE	81	01	00	01	Intervention financière dans le cadre des cofinancements européens 2007 - 2013	—	50.000	0		+14.000		—	64.000	—
					Dont arrêté(s) de réallocation			-24.935						
					Totaux pour le Titre I.	0	110.018	11.944	0	- 430	- 2.748	0	109.588	9.196
					Totaux pour le programme 32.01.	0	110.018	11.944	0	- 430	- 2.748	0	109.588	9.196
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 32.	0	110.018	11.944	0	- 430	- 2.748	0	109.588	9.196
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux généraux	**3.749.965**	**4.013.363**	**3.623.355**	**+11.009**	**+100.073**	**+92.001**	**3.760.974**	**4.113.436**	**3.715.356**
					Dont programme d'investissement	**69.751**	**326.511**	**293.026**	**- 662**	**-19.431**	**-3.679**	**69.089**	**307.080**	**289.347**
					Dont fonds organiques	**0**	**94.520**	**94.520**	**0**	**0**	**0**	**0**	**94.520**	**94.520**
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	**0**	**96.515**	**168.159**	**0**	**-34.316**	**-10.081**	**0**	**62.199**	**158.078**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**			**Ajustements**			**Crédits ajustés**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*		*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement													
					Vu pour être annexé au projet de décret									